

Didier Demazière

# Sociologie des chômeurs

NOUVELLE ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE ET MISE À JOUR



***La Découverte***

9 bis, rue Abel-Hovelacque  
75013 Paris

DU MÊME AUTEUR

*Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion* (avec Claude Dubar), Nathan, « Essais et Recherches », Paris, 1997 ; réédition Presses de l'université de Laval, Québec, 2005.

*Le Chômage. Comment peut-on être chômeur ?* Belin, « Perspectives sociologiques », Paris, 2003.

*Chômeurs : du silence à la révolte. Sociologie d'une action collective* (avec Maria Teresa Pignoni), Hachette Littératures, « Forum », Paris, 1999.

*Le Peuple des tribunes. Les supporters de football dans le Nord-Pas-de-Calais*, Documents d'ethnographie, Béthune, 1998.

*Le Chômage de longue durée*, PUF, « Que sais-je ? » Paris, 1995.

*Longue Durée. Vivre en chômage* (avec Marc Hellebois et Jacques Mondoloni), Syros, Paris, 1994.

*Le Chômage en crise ? La négociation des identités des chômeurs de longue durée*, PUL, Lille, 1992.

**S**i vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information mensuelle par courriel, à partir de notre site **<http://www.collectionreperes.com>**, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

---

ISBN papier : 978-2-7071-4892-6

ISBN numérique : 978-2-7071-6379-0

Comme pour un livre papier, cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et ses « copies ou reproductions [sont] strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », conformément à l'article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle. Sous réserve des exceptions prévues par cet article, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.

## Introduction

**D**epuis la fin des années 1970, le chômage s'est installé dans la société française sans que celle-ci parvienne à contrôler ce fléau. Le chômage semble omniprésent et envahissant : il fait l'objet de productions statistiques régulièrement commentées dans les médias, il occupe les premiers rangs parmi les préoccupations de la population, il est devenu une nouvelle question sociale, toujours plus menaçante parce que résistante et persistante.

Pourtant, les chômeurs eux-mêmes, ceux qui sont confrontés au chômage dans leur existence personnelle et leur quotidieneté, sont plus discrets, presque effacés de la vie sociale. Il est vrai qu'ils fréquentent des lieux et des institutions qui leur sont spécialement destinés (ANPE, Assedic, centres de formation...). Il est vrai aussi que le chômage est souvent associé à un sentiment, plus ou moins accusé, de honte et de culpabilité, qui pousse à réduire ses activités sociales, à restreindre ses contacts avec autrui, à dissimuler sa condition. Il est vrai encore que celle-ci ne se perçoit pas d'emblée, qu'elle ne s'inscrit pas dans des stigmates visibles, et d'autant moins sans doute que le chômage se diffuse.

Les chômeurs restent dissimulés aux regards, demeurent une face cachée de notre contemporanéité, une part d'ombre. Aussi, l'objet de ce livre est d'aller plus loin dans la connaissance des chômeurs, en mobilisant les outils de la sociologie. Mais la perspective sociologique ne se suffit pas du croisement d'indicateurs statistiques, d'observations ethnographiques ou d'entretiens biographiques pour produire une description analytique des populations en chômage, aussi précise et détaillée soit-elle. Car ce que nous appelons les chômeurs ne forme pas une donnée

objective, incontestable et évidente, qui s'offrirait à l'analyse et à la description. Ils existent comme le solde d'opérations qui en délimitent les frontières, comme le produit de conventions qui découpent la réalité, comme le résultat d'un travail social plus ou moins stable de catégorisation.

Celle-ci ne doit pas être réduite à des activités de comptage, de manipulation des statistiques. Elle met en jeu des processus beaucoup plus complexes et hétérogènes, qui impliquent des institutions officielles, des normes culturelles, des codes juridiques, des pratiques administratives, des règles sociales, et qui mobilisent également des expériences biographiques, des interprétations subjectives, des schèmes d'identification, des croyances personnelles, des modes de vie.

« Qui sont les chômeurs ? » ou encore, « qu'est-ce que les chômeurs ? » sont les questions qui traversent ce livre, et les réponses apportées visent à mettre en évidence les manières dont cette catégorie et la population qui y est classée sont définies, qualifiées, caractérisées. Cinq éclairages successifs sont proposés. Une mise en perspective historique enracine l'analyse dans une période où les chômeurs n'existaient pas et permet de montrer comment ils ont été progressivement identifiés et inventés (chapitre I). Une exploration des indicateurs statistiques, de leurs règles et de leur instabilité conduit à expliciter comment les chômeurs sont distingués et comptés (chapitre II). Une analyse des caractéristiques de la population en chômage éclaire ce qui la rapproche et la distingue des travailleurs occupés et des inactifs, et permet de décrire les chômeurs (chapitre III). Un examen des logiques de l'action publique renseigne sur la diversité des opérations dirigées vers les chômeurs et montre comment ils sont traités (chapitre IV). Enfin, une exploration attentive des significations de l'expérience du chômage en montre les multiples facettes et propose des outils pour comprendre les chômeurs (chapitre V).

Ces cinq éclairages mettent en évidence le fait que les distinctions entre les chômeurs et les autres (les non-chômeurs) sont de plus en plus brouillées, floues et mouvantes, et que, par conséquent, un enjeu central des opérations sociales de comptage, de description, de traitement et de compréhension consiste à gérer l'incertitude croissante sur ce que sont vraiment les chômeurs.



## I / Inventer les chômeurs

Toute tentative de définition du chômage et des chômeurs soulève invariablement désaccords et polémiques : quelles sont les frontières du chômage ? Qui faut-il considérer comme chômeur ? Et combien les chômeurs sont-ils au juste ? Ces débats indiquent que chômage et chômeurs ne forment pas une réalité objective dont les contours et les significations s'imposeraient de manière indiscutable, mais résultent d'une construction sociale qui incorpore un « voir comme », un « compte pour » : certaines situations sont vues comme du chômage et d'autres non, comptent pour du chômage et d'autres non.

Le chômage est donc une manière de regrouper, d'identifier, de nommer, de catégoriser certaines situations. Bien entendu, cette activité de classement doit obéir à des principes conventionnels relativement stables, sans lesquels chacun pourrait produire sa propre définition du chômage. Ces règles sont le produit de processus longs, c'est pourquoi il faut retracer la construction historique du chômage : comment le terme apparaît, quelles situations il désigne, comment ses contours sont stabilisés par des institutions spécialisées, comment il devient un instrument de gestion des populations, comment les individus l'endossent pour donner du sens à leur situation.

### **Du sans-travail au chômeur**

La révolution industrielle et la formation d'un marché du travail où les nouveaux prolétaires vendent leur force de travail ont d'emblée fait émerger des surnuméraires. Jusque vers la fin

du XIX<sup>e</sup> siècle, cette population laborieuse excédentaire est désignée par des termes comme « sans-travail », « sans-ouvrage », ou d'autres encore qui signalent le manque de ressources plutôt que la privation de travail : « pauvres », « indigents », « vagabonds », « mendiants ». L'invention de la qualité de chômeur est donc récente : elle émerge avec le développement de la société industrielle et de l'emploi salarié, et se stabilise avec la naissance de politiques et d'institutions spécialisées.

### *Chômer ne signifie pas être chômeur*

Si le verbe « chômer » entre dans le langage courant au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, il désigne alors toute interruption d'activité entraînant la perte de salaire, quelle qu'en soit la raison : « Un jour chômé, c'est un jour sans travail et sans salaire » [Topalov, 1987, p. 54]<sup>1</sup>. Les ouvriers chômaient à cause de la récession économique, à la morte saison, les jours fériés, les jours saints, pour maladie, pour fait de grève, etc., autant de motifs qu'il n'est plus légitime aujourd'hui d'amalgamer dans une même catégorie. Mais, à l'époque, les causes des périodes chômées sont en quelque sorte ignorées parce qu'elles ont immanquablement les mêmes conséquences : privation de revenu et menace d'une misère accrue.

La spécificité d'un improbable statut de chômeur n'est pas plus perçue par les organisations ouvrières engagées dans l'indemnisation des périodes sans travail, telles les caisses de secours, créées par certaines chambres syndicales sous le second Empire. Car la distribution de ce secours syndical n'est pas liée à une cause particulière de suspension d'activité et de rémunération : le manque d'ouvrage, la grève, la maladie peuvent donner lieu au versement d'allocations, si le travailleur est affilié à la caisse, c'est-à-dire a cotisé et acquitté ses droits d'entrée. Les statuts de nombre de ces caisses prévoyaient d'ailleurs la perte des droits à indemnisation pour tout adhérent qui accepterait d'occuper un poste rémunéré à un niveau inférieur au salaire pratiqué dans la profession. Ainsi, « dans la réalité, ce service visait essentiellement les grévistes limogés pour avoir été en conflit ouvert avec leur patron sur des questions de salaire ou de

1. Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

charge de travail » [Daniel et Tuchsirer, 1999, p. 32]. Les activités de placement qui complètent progressivement l'indemnisation s'inscrivent dans la même logique, car elles visent à contrôler les conditions de recrutement dans la profession, tout en permettant de vérifier la volonté de travailler de l'individu et de soulager les finances de la caisse. Pour les organisations ouvrières naissantes, la privation de travail est appréhendée dans une logique de résistance collective, et ceux qui la subissent ne sont pas différenciés des travailleurs en lutte.

### *L'émergence du travail salarié*

La constitution de la forme salariale, sa diffusion dans le monde du travail et, plus encore, son implantation comme norme de référence sont des processus historiques lents, qui commencent dans l'artisanat à la fin du Moyen Âge. Sous l'Ancien Régime, le poids des corporations de métier et du compagnonnage limite l'émergence d'un marché du travail sur lequel pourrait se vendre et s'acheter, librement, la force de travail. Ce type d'échanges se développe néanmoins pour la réalisation des petits travaux et innombrables occupations du sous-prolétariat des villes. Aussi, « s'il devient quantitativement de plus en plus important, le salariat reste structurellement périphérique par rapport aux formes légitimées de la division du travail » [Castel, 1995, p. 141]. Ceux qui ne possèdent que leur force de travail ne sont pas intégrés dans les communautés de métier et parviennent de justesse à échapper au vagabondage, ont des positions instables et fragiles car ils sont embauchés de manière irrégulière, pour des durées courtes, pour des tâches ponctuelles. Ce premier salariat est donc discontinu, fragmenté, irrégulier, mais aussi misérable et méprisé. Certes, la figure nouvelle de l'« ouvrier sans travail » [Lecerf, 1992, p. 29] se détache progressivement de la masse des pauvres et miséreux. Mais cette condition ouvrière ne permet pas l'émergence du chômage car ces ouvriers flottants enchaînent jours travaillés et jours chômés, au point que le caractère permanent de cette imbrication conduit à la confusion de ces deux états.

La loi Le Chapelier du 14 juin 1791 dissout les corporations et prépare le terrain juridique pour que le contrat salarial se diffuse, au détriment des formes dominantes jusque-là, telles que le compagnonnage ou le contrat de louage de service. Mais

l'apparition d'un nouveau cadre légal ne transforme pas automatiquement la relation du travailleur et de l'entreprise. De ce point de vue, une spécificité affirmée des prémisses du salariat réside dans la labilité de cette relation. Cette instabilité résulte tout autant des politiques patronales qui ajustent le volume de leur main-d'œuvre aux irrégularités de la production que de l'indiscipline de l'ouvrier qui quitte sa place sans prévenir, s'embauche au plus offrant, interrompt son activité au gré de ses besoins, célèbre le « saint lundi », chôme certains jours en fonction des coutumes populaires. Or, en stabilisant la relation d'emploi, le contrat salarial va devenir une ressource pour inculquer la discipline du travail, c'est-à-dire le contrôle des comportements d'activité des ouvriers. De plus, l'industrialisation et ses conséquences sur la mécanisation de la production et les transformations de l'organisation du travail ont été un puissant levier d'éradication de l'imprévisibilité ouvrière et de renforcement des régulations du travail. La composante technique du procès de production s'impose dans les grandes industries et fait peser des contraintes nouvelles sur la conduite ouvrière : le travailleur est fixé à son poste, le rythme de la machine dicte l'enchaînement des tâches, la gestion du temps de travail est découpée et réglementée.

Ces changements juridiques, techniques et organisationnels conduisent à découper un temps du travail plus autonome, isolé des autres activités, identifiable dans l'emploi du temps des individus, mesurable et contrôlable. Les employeurs peuvent alors réguler et lisser le volume de travail, isoler un surplus et éliminer les individus les moins productifs, licencier. La progression du salariat provoque une transformation des manières de chômer. On ne chôme plus seulement de façon intermittente, entre deux périodes d'emploi souvent brèves. Le chômage devient rupture définitive du lien entre le travailleur et l'entreprise, marquant le passage d'une certaine indifférenciation entre activité et manque d'ouvrage à un marquage net et brutal de la privation de travail.

L'« invention du chômage » [Salais *et al.*, 1986] est ainsi liée à l'émergence d'une relation salariale, appuyée sur le contrat de travail, et aux transformations des modes de production industrielle. La suspension de l'activité professionnelle prend une signification très différente selon qu'elle concerne des travailleurs intermittents et instables ou des travailleurs stabilisés et

réguliers : pour ceux-ci, elle n'est plus un manque, passager, d'ouvrage mais une rupture, irrémédiable, du contrat de travail.

### *Des pauvres involontaires aux chômeurs*

L'apparition du chômage n'est pas la conséquence de problèmes économiques ou de déséquilibres entre offre et demande de travail ; elle est le produit de différenciations par rapport à d'autres manières de qualifier des situations marquées par l'inoccupation professionnelle. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les pauvres inquiètent et l'oisiveté effraie. Le travail est considéré comme un devoir auquel tout membre valide de la société doit se soumettre, sous peine d'être traité comme un délinquant. Mais, dans ce contexte où les pauvres sont d'abord perçus comme une menace pour l'ordre social, la pensée réformatrice s'attache à introduire des différenciations et produire des classifications. L'idée s'impose qu'il « faut passer de l'assistance indiscriminée, depuis longtemps attaquée mais sans cesse renaissante, à des dispositions qui différencient les formes de pauvreté selon leurs causes et traitent les différents types de pauvres selon des méthodes appropriées à chacun d'eux » [Topalov, 1987, p. 76]. La question sociale du paupérisme est progressivement reformulée, dans un objectif pragmatique et opérationnel de gestion, de traitement et de contrôle social.

En France, mais aussi en Grande-Bretagne [Mansfield *et al.*, 1994] ou en Allemagne [Zimmermann, 2001], se dégage une tripartition des inoccupés en trois groupes relevant d'interventions différenciées : les pauvres d'habitude, considérés comme des oisifs volontaires qui ne doivent pas être secourus, mais réprimés, enfermés et contraints à travailler ; les inaptes au travail, marqués par des infirmités et autres handicaps, qui doivent bénéficier d'une assistance minimale sans espoir de les mettre au travail ; enfin, les pauvres involontaires, recherchant un travail pour survivre, qui doivent être secourus et aidés dans leurs recherches. Seuls les membres de cette dernière catégorie sont valorisés, et ils vont peu à peu être désignés comme des chômeurs. Mais comment les identifier ? Le passé de travail et la régularité de l'engagement dans l'activité professionnelle vont jouer un rôle central dans cet étiquetage. Car ces pauvres involontaires sont des pauvres d'occasion, des ouvriers réguliers provisoirement dans le besoin car venant à chômer pour des

causes indépendantes de leur volonté. Une doctrine se dégage ainsi, désignant comme chômeurs, pour les secourir, les travailleurs réguliers privés d'emploi pendant des périodes courtes et de manière involontaire.

L'émergence de la catégorie de chômeur dans les politiques sociales contribue aussi à discipliner les comportements des ouvriers et à éradiquer l'irrégularité du travail. Elle participe du mouvement plus large de structuration du marché du travail qui passe par la disparition organisée des travailleurs intermittents et flottants, qui résistent — sont supposés résistants — au nouveau modèle d'organisation productive et aux normes sociales qui l'accompagnent.

### *Le chômage, réservé au salarié stabilisé*

La traduction de cette distinction dans la catégorisation statistique est nette à partir du recensement de 1896. La référence à l'établissement dans lequel l'activité professionnelle est exercée y est centrale, ce qui permet de distinguer : les chefs d'établissement, les ouvriers des établissements, les employés des établissements, les travailleurs isolés, les chômeurs. Cette dernière catégorie, nouvellement introduite, désigne ceux qui sont « momentanément sans place ou sans emploi » et qui sont repérés à partir d'une question posée aux seuls travailleurs rattachés à un établissement, c'est-à-dire aux salariés stabilisés [Topalov, 1994, p. 327]. Cette procédure définit la notion de chômage comme une situation involontaire, référée à une situation normale de salarié et par conséquent incompatible avec un rapport erratique au travail. Le recensement est la trace de réflexions entamées au sein de l'Office du travail sur les statistiques du travail et du chômage [Luciani, 1992]. Cette institution, dépendant du Conseil supérieur du travail, qui préfigure le ministère du Travail, donne, en 1895, une définition opératoire du chômage en le qualifiant de « chômage professionnel », c'est-à-dire « la situation de l'ouvrier qui, vivant habituellement de son travail dans une certaine profession, se trouve actuellement sans travail dans sa profession » [Daniel et Tuchszirer, 1999, p. 44]. La définition du chômage est ciblée sur les seuls cas de chômage involontaire, provoqué pour des causes économiques indépendantes de l'individu. Et l'inscription normale et régulière dans une profession apparaît comme un

signe de ce chômage forcé, immérité, corporatif. En ce sens, la codification du chômage participe à la constitution et à la consolidation d'une condition salariale caractérisée, notamment, par des protections statutaires. Dans cette mesure, la signification du chômage était peut-être bien différente de ce qu'elle est à l'heure actuelle : « Calamité aujourd'hui, c'était une promotion sociale au tournant du siècle que de devenir qualifié de "chômeur" » [Mansfield *et al.*, 1994, p. 16].

### *Le chômeur des années 1930*

La crise des années 1930 et son cortège de suppressions massives d'emplois sont une étape importante dans la construction sociale du chômage, et ils offrent l'opportunité d'observer les usages de la catégorie de chômage : les individus qui perdent leur emploi sont-ils automatiquement considérés comme chômeurs, et eux-mêmes se disent-ils chômeurs ?

L'analyse des activités des bureaux municipaux de chômage apporte une première réponse, car, dans une période où l'emploi est rare, l'octroi d'un revenu de remplacement ou l'aide à la recherche d'un nouvel emploi sont appuyés sur des opérations de classement et de tri des individus qui s'adressent à ces organismes de secours. La définition du chômage qui y est adoptée croise différents critères, d'âge, de situation familiale, de perte involontaire de travail et de moralité. Elle dessine une cible plutôt constituée d'hommes, d'âge moyen, français, chefs de ménage, mariés, ayant un passé professionnel régulier, qui correspondent à des chômeurs « modèles » pour l'institution et qui bénéficient en priorité des secours et des offres d'emploi [Marsat, 1984]. La gestion institutionnelle des individus privés d'emploi contribue elle aussi à régulariser les comportements d'activité, en concentrant les aides sur les travailleurs modèles et en écartant les travailleurs occasionnels, perçus comme indisciplinés, non méritants, faux chômeurs.

Un autre éclairage est fourni par les réponses individuelles au recensement. En effet, la variation du nombre de chômeurs, mesurée entre les recensements de 1931 et 1936 au niveau départemental, n'est pas corrélée, comme attendu, avec les évolutions de l'emploi, mais avec le degré d'urbanisation et le degré d'industrialisation des départements [Salais *et al.*, 1986]. Ces deux caractéristiques renseignent sur les formes des relations de

travail et la diffusion du salariat. La grande industrie tend à se distinguer des petites unités de production par une mécanisation plus développée, une séparation plus nette des temps travaillé et non travaillé, une personnalisation moins forte de la relation salariale, etc. De ce fait, le manque de travail entraîne plus souvent la rupture brutale et définitive de la relation employeur/salarié, et les interruptions d'activité professionnelle sont plus largement vécues, et déclarées au recensement, comme du chômage. Dans les zones rurales, là où le paternalisme patronal et l'organisation communautaire du travail restent prégnants, le manque de travail tend à ne pas être vécu comme du chômage, ni déclaré comme tel. Dans les zones urbaines, en particulier dans les grandes villes où l'économie agricole de subsistance et l'entraide sont moins affirmées, le manque de travail est plus souvent vécu comme du chômage. Au croisement de la ville et de la grande industrie, le statisticien enregistre un niveau de chômage déclaré plus élevé parce que la frontière entre travail et non-travail est perçue plus nettement, et que la mise en forme du non-travail que le questionnaire appelle chômage apparaît plus pertinente pour énoncer sa propre situation. Les recensements, qui recourent à la catégorie codifiée de chômage, permettent donc de saisir des états différents de son institutionnalisation en fonction de l'intensité d'implantation de la relation salariale.

Dans les années 1930, le chômage devient une catégorie pertinente pour interpréter et nommer la privation d'emploi, à mesure que le salariat se développe et que les politiques sociales se spécialisent. Il subsiste néanmoins des écarts considérables entre les catégories institutionnelles et statistiques et les interprétations individuelles et subjectives. Cette distance va s'amenuiser dans la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale, quand la codification et l'institutionnalisation du chômage vont considérablement se renforcer.

## **La codification du statut de demandeur d'emploi**

La Constitution de 1946 parachève l'émergence du chômage moderne, en définissant le chômeur comme tout individu disponible et à la recherche d'un emploi, ce qui est le pendant de l'affirmation de la responsabilité étatique à l'égard du plein



emploi. Le chômage devient alors un statut juridique, encadré par des garanties et des obligations, et le chômeur est reconnu comme « sujet de droit » [Supiot, 1994, p. 222]. Couverture sociale, indemnisation, dispositifs de soutien à l'accès à l'emploi sont les piliers de la protection octroyée aux chômeurs. Symétriquement, l'obligation de recherche d'emploi, qui traduit de manière plus tangible, mesurable et contrôlable la classique volonté de travailler, est au cœur des contreparties exigées.

### *La mission publique de placement*

Après la Seconde Guerre mondiale, dans le contexte de la reconstruction et dans une période de pénurie de main-d'œuvre, une conception dirigiste s'impose en matière de gestion de la main-d'œuvre, et des services extérieurs du ministère du Travail sont chargés du placement des travailleurs à la recherche d'un emploi. Cela concrétise l'idée selon laquelle la collectivité publique peut intervenir activement sur le fonctionnement du marché du travail autrement que par l'intermédiaire de la législation sur les contrats de travail et les réglementations en matière de conditions de travail et de rémunération [Merle, 1987]. Et l'instauration d'un monopole public de placement — qui ne sera jamais effectif — traduit la volonté d'équilibrer le pouvoir des entrepreneurs sur le terrain spécifique de l'emploi. Toutefois, les activités de gestion administrative et de production des statistiques du chômage l'emportent largement sur la mission de placement.

C'est pour remédier à cette dérive qu'est créée en 1967 l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Ce nouvel organisme conserve des tâches de gestion administrative, mais le placement est affiché comme mission prioritaire [Muller, 1991]. Toutefois, les activités effectives de cette nouvelle institution s'avèrent étroitement dépendantes du rapport entre offres et demandes d'emploi et du volume global de chômage. Or le contexte de son action se dégrade rapidement, avec le basculement dans le chômage de masse. Il devient alors difficile de jouer un rôle d'intermédiation active, même si sa vocation à être le correspondant des chômeurs pour le placement est invariablement affirmée [Hassoun et Rey, 1996].

L'ANPE constitue cependant une offre institutionnelle renouvée qui va révéler un chômage caché. Dès la fin des années

1960, on observe une diffusion des comportements d'inscription à l'ANPE, à un moment où la protection sociale associée au statut de chômeur est améliorée et où l'inscription est facilitée par l'ouverture de nombreuses agences locales, rapprochant les guichets des usagers potentiels. Ce mouvement s'effectue par paliers : il concerne d'abord les groupes les mieux couverts par l'indemnisation (licenciés économiques) ou ne bénéficiant d'aucune couverture sociale (chefs de famille), puis s'étend à ceux qui n'ont pas le même intérêt à s'inscrire ou à rester inscrits (femmes en reprise d'activité, jeunes à la recherche d'un premier emploi notamment). La diffusion des comportements d'inscription à l'ANPE marque un pas supplémentaire dans l'institutionnalisation du chômage, au point que l'on a pu avancer que celui-ci tend de plus en plus à « s'identifier à sa reconnaissance officielle par les organismes de placement » [Marchand et Thélot, 1983, p. 42]. Selon cette perspective, le sous-emploi se traduit de plus en plus en chômage, les individus à la recherche d'un emploi, voire simplement désireux d'en obtenir un, se déclarant plus volontiers dans les agences locales pour l'emploi.

Toutefois, ce mouvement n'est pas inéluctable ni irréversible. Car l'état de chômeur enregistré ne résulte pas seulement d'une décision personnelle conduisant à s'adresser à l'ANPE ; il faut que la demande individuelle rencontre le cadre juridique qui définit le chômage et soit soutenue par une reconnaissance institutionnelle qui la légitime. Or l'institutionnalisation du chômage est marquée par un poids accru des exigences, voire des contrôles, à l'égard de chômeurs, en lien avec la montée en puissance de l'obligation de recherche d'emploi.

### *Centralité de la recherche d'emploi*

L'ANPE est le correspondant des « demandeurs d'emploi », car le terme « chômeur » est absent des textes réglementaires qui organisent ses activités, comme du code du travail. En s'inscrivant à l'ANPE, tout individu acquiert la qualité de « demandeur d'emploi ». Cette dénomination n'est pas anodine, car elle signale l'obligation de recherche d'emploi qui pèse sur les chômeurs enregistrés et indique qu'ils peuvent être contrôlés. C'est que l'inscription à l'ANPE est précaire, et doit être régulièrement renouvelée, comme le prévoit le code du travail

(art. R311-3-2 3). Le non-respect des règles du pointage (non-renvoi de la carte ou retard dans la démarche) entraîne une radiation automatique du fichier des demandeurs d'emploi. De plus, l'ANPE est chargée de concentrer son action sur les individus véritablement à la recherche d'un emploi, d'une formation ou de toute prestation contribuant à leur reclassement professionnel. À ce titre, elle a pour mission de vérifier que des actes positifs de recherche d'emploi sont accomplis, en l'absence desquels la radiation peut être prononcée.

Comme toute institution, l'ANPE s'appuie sur des codifications destinées à trancher dans le continuum des situations afin de délimiter la population qui relève de son action. Deux ensembles de critères structurent l'identification juridique du chômeur. Le premier décrit la situation du chômeur à travers l'absence d'emploi, le fait de ne pas occuper d'emploi. Il fonde la distinction avec certains inactifs (invalides, pauvres...) pour qui l'emploi n'est pas une perspective, renvoie au droit au travail dont les intéressés peuvent se prévaloir et définit le chômage comme un statut principal, exclusif et non cumulable, avec l'emploi notamment. Le second qualifie le comportement du chômeur à travers la recherche d'emploi. Il fonde la distinction avec certains inactifs (retraités, enfants...) qui ne sont pas soumis à cette obligation, renvoie au devoir de travailler, conduisant les intéressés à accepter un emploi, et définit le chômage comme un statut conditionnel orienté vers la quête d'un emploi. Ce sont donc deux séries d'attentes qui sont mobilisées à propos des chômeurs, l'une portant sur la situation de référence (l'emploi), l'autre sur les comportements attendus (la recherche). Ces attentes institutionnalisées convergent pour situer le chômeur dans une tension vers un futur anticipé (accéder à un emploi) et dans une activité censée permettre d'atteindre ce but (obtenir un emploi). Et, au bout du compte, c'est bien l'obligation de recherche d'emploi qui est le « point d'ancrage le plus solide de l'identité juridique du chômeur » [Willmann, 1998, p. 248].

### *Un critère opératoire ?*

Cette obligation qui pèse sur le chômeur est comme coincée dans la voie étroite entre l'interdiction du travail forcé et le principe d'un travail imposé évoqué par la doctrine. Aussi relève-t-elle plutôt d'une incitation. Elle trouve néanmoins une

traduction concrète à travers les « actes positifs de recherche d'emploi », expression introduite dans le code du travail en 1979 (art. R351-1). L'accomplissement de tels actes est obligatoire, notamment en matière de droit à l'indemnisation.

De fait, la recherche d'emploi est une dimension importante des relations entre les chômeurs et les agents de l'ANPE, qu'il s'agisse de diagnostiquer les difficultés rencontrées par le chômeur dans ses démarches, de prodiguer des conseils, d'orienter vers des stages d'aide à la recherche d'emploi, de rappeler à l'ordre, de contrôler l'intensité des efforts fournis, de sanctionner des insuffisances notoires (avertissement, radiation...). Pourtant, aucune norme ou exigence, que ce soit en termes de nombre, de périodicité ou de nature des démarches requises, n'est fixée par les dispositions légales ou réglementaires en matière de recherche d'emploi [Divay, 1999].

Aussi, la qualité de la recherche d'emploi ne peut être appréciée que de manière incertaine, variable, subjective. En ce sens, le déplacement de la recherche d'emploi vers les actes positifs de recherche d'emploi dans la qualification juridique du chômeur correspond à une obligation accrue et une pression plus forte : le chômeur doit être en mesure de produire à tout moment des preuves attestant du sérieux de ses démarches, d'autant qu'en l'absence de nomenclature et de grille d'évaluation, les marges d'appréciation des agents de contrôle (Assedic, ANPE, et surtout services du contrôle de la recherche d'emploi du ministère du Travail) sont importantes. Et le développement d'un lourd contentieux, rarement tranché en faveur des chômeurs, indique que les conflits d'interprétation sont fréquents [Willmann, 1998, p. 355].

### *Une insécurité juridique récurrente*

De manière plus générale, les évaluations et jugements portés par les agents du service public de l'emploi sur la légitimité — et la conformité, puisque des sanctions sont possibles — des attitudes et comportements des chômeurs ne résultent pas de l'application mécanique de règles formelles, pour la simple raison que celles-ci ne peuvent fonctionner indépendamment d'une activité interprétative. Les dispositions en matière de refus d'emploi en fournissent un autre exemple. En principe, le chômeur a la faculté de refuser une proposition d'emploi, mais

le refus doit être légitime et motivé. Il revient donc à l'ANPE d'évaluer la recevabilité des arguments du chômeur et, le cas échéant, d'appliquer des sanctions (radiation, interruption du versement des allocations...).

Les éléments qui peuvent être pris en compte ou non sont multiples : situation personnelle du chômeur, situation locale du marché du travail, localisation de l'emploi, relation avec l'expérience du chômeur, niveau de rémunération relativement aux tarifs pratiqués dans la profession, etc. Et l'appréciation sur chacun de ces éléments peut être éminemment variable : qu'est-ce qu'un emploi convenable ? Faut-il considérer le rapport entre l'emploi proposé et les caractéristiques du chômeur concerné en termes de stricte conformité, de relative proximité, de simple compatibilité ? Quels éléments de la situation du chômeur devraient le conduire à assouplir ses exigences (son ancienneté de chômage, ses charges de famille, ses ressources...) et dans quelle proportion ? Quels genres d'emplois le chômeur peut-il légitimement revendiquer ? Comment décider que le refus d'emploi est légitime ou non, que le chômeur est fautif, qu'il ne satisfait pas à ses obligations, qu'il doit être sanctionné, qu'il n'est pas un vrai chômeur ? Cela dépend des directives administratives données aux agents institutionnels et des usages qu'ils en font pour interpréter chaque cas, exactement comme pour la recherche d'emploi.

L'institutionnalisation du chômage ouvre donc un espace réglé dans lequel se nouent des interactions avec des agents spécialisés qui ont une expertise en matière de gestion des chômeurs inscrits à l'ANPE et qui ont le mandat de catégoriser ces usagers. La codification institutionnelle du chômage pourrait apparaître comme l'enregistrement par le droit d'un accord entre les membres de la société française sur ce qu'il faut entendre par chômage, sur ce qu'est un chômeur, sur les devoirs qui lui incombent, sur les droits dont il bénéficie. Mais il n'en est rien. L'appréciation de la qualité de demandeur d'emploi implique la mobilisation de cadres interprétatifs qui ne font pas toujours consensus et ne sont pas forcément stables. Cela autorise à poser la question de l'éclatement du chômage et de ses significations.

## L'éclatement de la catégorie de chômage

Un constat formulé de manière répétée est celui de l'éclatement de l'emploi et de la condition salariale, du fait de l'hétérogénéité croissante des contrats de travail (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiel, contrats aidés...) et des emplois non salariaux (sous-traitance, prestations de services externalisées, essaimage, consultance...). La progression de ces situations, désignées sous diverses appellations (formes atypiques d'emploi, situations particulières d'emploi, emplois précaires...), est connue [Maruani et Reynaud, 2004]. Cette déstabilisation des statuts d'emploi contribue à brouiller les contours des statuts sociaux et les frontières du chômage.

### *Le chômage, une notion périmée ?*

Toute catégorie sociale est appuyée sur des règles et critères, plus ou moins complexes et explicites, permettant de situer des entités à l'intérieur ou à l'extérieur de la catégorie. Dans le cas du chômage, le principe pivot est la recherche d'emploi. L'incertitude qui marque les usages de ce critère rend plus contestable la ligne de partage entre chômeurs et non-chômeurs [Demazière, 2003].

Un autre signe est la multiplication de termes hétérogènes et d'expressions renouvelées, forgés pour désigner les chômeurs ou certaines fractions d'entre eux. Depuis le milieu des années 1980 se sont en effet succédé dans le débat social des termes désignant des populations que le mot « chômage » suffisait à qualifier jusque-là : « chômeurs de longue durée », « nouveaux pauvres », « exclus ». Ces termes correspondent à des catégories fourre-tout qui n'en sont pas moins porteuses d'une signification précise : elles pointent, de manière euphémisée, l'incapacité à travailler et l'impossibilité d'obtenir un emploi pour les personnes ainsi désignées. Ces catégories, issues des politiques sociales et du débat public, ont été produites pour donner du sens à certaines transformations des formes de chômage, pour désigner des processus de détérioration des conditions de vie des chômeurs et de fermeture de leurs perspectives d'avenir. En enrichissant les descriptions des situations, c'est-à-dire en ajoutant des informations supplémentaires, elles minimisent la qualité de

chômeur, voire la disqualifient puisqu'elle devient secondaire, voire incompatible avec l'interprétation produite.

Face à ce chaos linguistique, qui prolifère aux pourtours du chômage, certains économistes en viennent à considérer que « la notion même de chômage est périmée » [CERC-Association, 1997, p. 6]. Pour saisir la portée de cette déstabilisation, il faut examiner l'éventail des variations sémantiques qui affecte le mot « chômage ».

### *Des significations contradictoires*

L'expression « demandeur d'emploi » est la dénomination officielle et juridique des chômeurs. Mais de nombreuses autres désignations sont utilisées : « sans-travail », « sans-emploi », « travailleurs (involontairement) privés d'emploi », « salariés (involontairement) privés d'emploi », « exclus du marché du travail », « personnes à la recherche d'un emploi », etc. Ces expressions ont une signification flottante et c'est l'analyse de leurs usages en situation qui permet d'en comprendre le sens, lequel peut ainsi varier selon les contextes.

Prenons l'exemple de la catégorie « demandeur d'emploi ». Elle est utilisée par les agents de l'ANPE face aux usagers qu'ils reçoivent. Ils utilisent l'appellation juridique comme outil de référence afin de produire une interprétation des cas individuels et d'ajuster leurs interventions. Ils tentent d'évaluer la distance entre une définition normée du chômeur comme demandeur d'emploi et la situation dans laquelle se trouve effectivement leur interlocuteur. Ils tendent ainsi à dissocier la catégorie de demandeur d'emploi, qui désigne abstraitement un usager idéal, et la catégorie de chômeur, qui qualifie l'individu présent au guichet et qui est caractérisée par une distance variable avec la norme. Du point de vue des personnes inscrites à l'ANPE, c'est le mot « chômeur » qui est d'usage plus courant, au point que des querelles de mots se nouent parfois au guichet des agences, entre la personne privée d'emploi qui utilise le mot « chômeur » pour se désigner et le professionnel qui conteste cet usage et rappelle la dénomination légale. Quand certaines personnes se définissent comme demandeur d'emploi, c'est alors une manière d'exprimer leur aspiration à l'emploi et de manifester leur attente d'un soutien de la part des professionnels ayant des fonctions d'intermédiation. Mais pour l'agent de

l'ANPE, le même terme évoque une obligation de recherche d'emploi.

Certains chômeurs récusent l'étiquette de demandeur d'emploi parce qu'ils la considèrent comme infamante et dévalorisante. Ils revendiquent pour eux-mêmes des désignations telles que « chercheur d'emploi » ou « offreur de services » qui, selon eux, rendent mieux compte de leur engagement dans la recherche d'emploi et soulignent la valeur ajoutée qu'ils représentent pour les entreprises qui les embaucheraient. D'autres rejettent une étiquette qui tendrait à faire peser sur l'individu la responsabilité de sa situation (à lui de rechercher un emploi pour s'en sortir) et se désignent comme « chômeurs » pour exprimer crûment une condition différenciée en écartant toute expression euphémique et rendre compte des difficultés d'obtenir un emploi indépendamment des conduites individuelles [Demazière, 2000].

### *Des chômeurs loin de l'emploi*

Le terme « chômeur » est souvent associé à des qualificatifs qui tendent à fonctionner comme des restrictions à la catégorie de chômage : « chômeurs âgés de plus de 50 ans », « chômeurs de longue (ou très longue) durée », « chômeurs structurels », « chômeurs menacés d'exclusion », « chômeurs passifs », « chômeurs découragés », « chômeurs velléitaires », « chômeurs inemployables », « faux chômeurs », etc. Ces expressions renvoient dans la plupart des cas à la définition ou la mise en œuvre de politiques publiques et désignent des cibles prioritaires de mesures correctrices de la sélectivité à l'embauche.

Si chacune de ces expressions a un sens spécifique, toutes alimentent la même logique : désigner certains individus comme non conformes à la figure du chômage ordinaire, tout en affirmant leur rattachement à la catégorie de référence puisque le mot même de chômage est utilisé. Ces situations sont qualifiées à partir de critères qui définissent institutionnellement le chômage : c'est un déficit de recherche d'emploi (velléitaires, passifs, découragés...) ou une distance excessive à l'emploi (structurels, longue durée...) qui sont mis en exergue. L'écart à la norme de chômage est inégalement précisé : par exemple, « chômeurs de plus de 50 ans » désigne une catégorie d'âge clairement délimitée ; « chômeurs menacés d'exclusion » a des



contours beaucoup plus flous puisque l'exclusion n'a pas de limite précise et que l'appréciation de la menace n'est pas univoque.

Dans tous les cas, ces catégories dégagent des possibilités très étendues de redéfinir les situations et les identités individuelles. Par exemple, la catégorie administrative « chômeurs de plus de 50 ans » a donné naissance à une catégorie aux contours beaucoup plus flous et épais : celle de « chômeurs âgés ». Maniée par les employeurs, les intermédiaires de l'emploi, mais aussi les chômeurs, celle-ci fonctionne comme une stigmatisation et une disqualification (elle équivaut à « trop âgé ») dont les limites se sont affranchies de tout critère d'âge biologique et dont l'extension est ainsi devenue particulièrement large [Demazière, 2002]. Ces variations rappellent que le chômage est une qualité conditionnelle.

#### *Des chômeurs proches de l'inactivité*

Une autre perspective consiste à fabriquer de nouveaux statuts périphériques au chômage pour y faire glisser certains individus à qui des droits spécifiques, et supposés avantageux, sont accordés. Ainsi, certaines dispositions particulières jouent explicitement sur les frontières du chômage en construisant des catégories juridiques fonctionnant par soustraction du chômage et délimitant d'autres statuts : « dispensés de recherche d'emploi », « préretraités » en constituent des exemples typiques. Le principe est d'échanger, dans un cas avec des demandeurs âgés, dans l'autre avec des salariés âgés dont l'emploi est menacé, une garantie de ressource jusqu'à la retraite en échange d'un renoncement à la recherche d'emploi et au bénéfice des aides au placement. Ces situations alternatives au chômage, expressément conçues comme telles, sont, ici encore, investies d'interprétations pouvant s'écarter de la définition officielle et juridique : des personnes en préretraite se disent en situation de chômage, d'anciens chômeurs dispensés de recherche d'emploi continuent à revendiquer un emploi et ne modifient guère leur manière de définir leur propre situation [Demazière, 1995]. Les évolutions des modalités et conditions d'accès aux statuts de handicapé ou d'invalidé reconnus, et aux revenus compensatoires qui y sont attachés, illustrent une tendance parallèle à la requalification de

ceux qui sont jugés distants du cœur de la catégorie, qui sont supposés les moins aptes à obtenir un emploi.

### *Des chômeurs insaisissables*

La catégorie juridique des demandeurs d'emploi correspond à un ensemble bien tracé et délimité. Mais ce n'est pas le cas pour la catégorie sociale des chômeurs, dont les contours apparaissent finalement comme beaucoup plus imprécis et sujets à controverses. Il devient dès lors difficile de conduire des analyses sociologiques sur les chômeurs, car elles s'affrontent à des ensembles flous, d'un côté, et à une codification institutionnelle qui, par comparaison, apparaît restrictive, de l'autre.

De fait, ceux qui peuvent être considérés, ou se considérer eux-mêmes, comme des chômeurs peuvent occuper des statuts juridiques extrêmement variés et hétérogènes : depuis l'emploi à statut, pour les titulaires d'un contrat à durée indéterminée travaillant à temps partiel contre leur gré, jusqu'à l'absence de tout statut pour ceux qui par découragement ont renoncé à répondre aux convocations de l'ANPE et ont épuisé leurs droits sociaux, en passant par toutes les situations intermédiaires, comme intérimaires, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi indemnisés ou non, bénéficiaires de mesures publiques d'aide à l'insertion professionnelle, dispensés de recherche d'emploi, allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) enregistrés ou non à l'ANPE, chômeurs de longue durée en fin de droits, préretraités souhaitant reprendre une activité professionnelle, etc. Toutes ces positions, dont l'inventaire reste ouvert, se situent dans la constellation du chômage, qui prend la forme d'une nébuleuse diffuse. Et en ce sens, un siècle de construction sociale du chômage aboutit à un résultat problématique.

La construction historique de la catégorie de chômage constitue bien un « coup de force statistique », qui produit une nouvelle catégorisation et aboutit à imposer une nouvelle définition de la réalité, du travail et du chômage, aux individus et aux pratiques sociales [Topalov, 1999, p. 450]. Mais il est apparu également que, depuis le début des années 1980, les marges du chômage s'épaississaient et que ses frontières s'obscurcissaient. La recherche d'emploi, la privation d'emploi, la distance à l'emploi ne sont pas des critères discrets qui pourraient être

décrits par deux états opposés (être ou ne pas être à la recherche, privé, distant). Ils désignent des phénomènes continus dont la description exige la production de jugements susceptibles d'être divergents, contradictoires, incertains, contestés. L'attribution de la qualité de chômeur recèle donc une part d'instabilité, qui traduit la précarité de la catégorie de chômage, jamais entièrement accomplie, réalisée.

## II / Compter les chômeurs

**L**e chômage est d'abord une affaire de chiffres. Le taux de chômage fait partie des indicateurs fondamentaux qui renseignent sur l'état de l'économie comme de la société, et la publication mensuelle du nombre des chômeurs nourrit invariablement commentaires et polémiques. Si l'on ne sait plus très bien ce qu'est un chômeur, comment en faire le décompte ? On ne peut compter les chômeurs sans mettre au point des procédures et des conventions qui vont construire les informations [Desrosières, 1993].

### **Le problème des statistiques du chômage**

La multiplication des situations floues entre chômage, emploi et inactivité rend incertaine et contestable la production des statistiques du chômage.

#### *Le nombre des chômeurs, un objet de polémiques*

Les polémiques à propos des chiffres du chômage ne sont pas nouvelles, mais elles ont indéniablement été avivées par l'ampleur de la crise de l'emploi. La commande répétée de rapports officiels sur les statistiques du chômage [Malinvaud, 1986 ; Dubois et Lucas, 1991 ; Castel *et al.*, 1997] en est un signe évident et rappelle combien ce comptage est l'objet d'un contrôle institutionnel particulièrement serré.

Le dernier rapport officiel l'illustre bien, puisque, à une époque où l'ANPE recensait un peu plus de trois millions de demandeurs

d'emploi, il affirmait que « près de sept millions de personnes sont touchées directement par les difficultés d'emploi » [Castel *et al.*, 1997, p. 157]. L'écart de quatre millions était constitué de chômeurs découragés (250 000), de chômeurs partiels (200 000), de chômeurs dans l'incapacité de rechercher un emploi (300 000), de personnes travaillant involontairement à temps partiel (1 500 000), de personnes sans emploi bénéficiant d'un dispositif de formation (350 000), de personnes bénéficiant des dispositifs de cessation anticipée d'activité (460 000), enfin, de personnes subissant l'insécurité de l'emploi (1 000 000).

Les statisticiens s'accordent pour avancer qu'il n'existe pas de bonne définition et de mesure exacte du chômage : « Il n'y a pas un "bon" nombre de chômeurs, mais autant de statistiques que de sources et de façons de définir conventionnellement (et non pas arbitrairement) le chômage » [Marchand, 1991, p. 8]. Ce dénombrement « repose en effet sur l'hypothèse que le partage de la population totale entre inactifs, actifs occupés et chômeurs constitue une partition, c'est-à-dire que tout individu peut être rangé sans équivoque dans une seule des trois rubriques » [Freyssinet, 1998, p. 18]. Or il est de plus en plus difficile d'établir empiriquement les limites entre inactivité, chômage et emploi. Ainsi les titulaires d'un emploi à temps réduit involontaire se trouvent-ils à l'intersection de l'activité et du chômage. De même, la situation d'inactifs qui ont été conduits à se retirer de l'activité par le jeu de mécanismes institutionnels ou de contraintes économiques (préretraites après un licenciement économique, stagiaires, dispensés de recherche d'emploi...) peut constituer une forme de chômage déguisé.

Un sans-emploi qui suit un stage de formation est-il un chômeur ? Un sans-emploi exerçant des activités de travail non déclarées est-il un chômeur ? Un sans-emploi qui par découragement a cessé toute recherche d'emploi est-il un chômeur ? Un sans-emploi dispensé de pointage et de tout contrôle de sa recherche d'emploi est-il un chômeur ? Les conventions statistiques tranchent en mobilisant des critères et des protocoles explicites. Mais les réponses à ces questions engagent aussi des normes sociales et des systèmes de représentation de la légitimité à être chômeur, à prétendre à un emploi.

Or cette légitimité varie avec certaines caractéristiques sociales : « Ainsi, par exemple, le fait qu'une femme soit au chômage dont le mari travaille est considéré comme tout à fait

ou plutôt supportable par près de 80 % des personnes interrogées », selon un sondage de la Sofres [Barbier, 1993, p. 47]. Le cas des femmes est tout à fait éclairant car elles sont nettement plus exposées au glissement vers l'inactivité : « La catégorie "femme au foyer" ne peut se décliner qu'au féminin » [Maruani, 2002, p. 8].

### *Les trois méthodes de mesure*

En France, le dénombrement des chômeurs s'appuie sur plusieurs sources statistiques, et sur trois définitions principales, qui ont subi quelques modifications au cours du temps : le chômage au sens du recensement de la population, ou chômage spontané ; le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), ou chômage déduit ; et le chômage au sens de l'ANPE, ou chômage enregistré.

L'approche spontanée a été mise en œuvre lors des recensements jusqu'en 1999. Elle repose sur la déclaration directe des personnes enquêtées, qui se classent elles-mêmes parmi un ensemble de situations qui leur sont proposées. Celles qui optent pour la réponse « chômeur (inscrit ou non à l'ANPE) » sont comptabilisées comme chômeurs au sens du recensement. Y sont ajoutés des répondants se déclarant inactifs (mères de famille, femmes au foyer et retraités) mais affirmant plus loin dans le questionnaire être à la recherche d'un emploi. Cette mesure du chômage repose sur le sentiment d'appartenance à la catégorie, elle privilégie l'interprétation de chacun sur sa situation et elle est généralement qualifiée de « purement subjective » [Goux, 2003, p. 47]. Depuis 1960, ces conditions d'interrogation ont été reconstituées dans le cadre de l'enquête « Emploi », ce qui permet de produire une estimation annuelle du chômage spontané. Mais, depuis 2003, la question liminaire d'autodéclaration a été supprimée du questionnaire, pour des raisons d'harmonisation européenne, de sorte que la mesure spontanée du chômage n'est désormais plus possible [Blanchet et Marchand, 2003].

L'approche déductive du chômage était, dès les années 1960, utilisée dans le cadre de l'enquête « Emploi » annuelle. À partir de 1975, cette enquête permet d'estimer le chômage selon une définition dérivée des recommandations du BIT, émises en 1954 et modifiées en 1982. L'approche, assez générale, est traduite de

manière plus opérationnelle par l'Insee, qui considère comme chômeur au sens du BIT toute personne qui « est dépourvue d'emploi », « est à même de travailler », « cherche un emploi rémunéré », « est en quête de cet emploi ». Le nouveau texte de 1982 n'affecte que marginalement la mesure du chômage, qui s'appuie sur une liste de questions permettant de croiser les critères de privation d'emploi, de disponibilité et de recherche d'emploi [Goux, 2003]. Si l'enquête « Emploi » est généralement considérée comme la source la plus pertinente pour décrire les évolutions du chômage sur longue période, cela ne doit pas faire oublier les révisions répétées du questionnaire. Car, de ce fait, derrière un même label — le chômage au sens du BIT — se dissimulent des perturbations dans la série statistique.

Les statistiques produites par l'ANPE sont administratives. Elles résultent de l'agrégation des demandes d'emploi enregistrées dans les agences locales de l'emploi et de leur mise à jour mensuelle, en fonction des flux de sortie et d'entrée. La statistique ainsi produite est celle des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Les séries sont corrigées des variations saisonnières, c'est-à-dire de fluctuations intra-annuelles répétitives (par exemple, l'afflux brutal d'inscriptions de jeunes à l'issue de chaque année scolaire). Cette mesure du chômage est un indicateur conjoncturel précieux de l'état du marché du travail, en raison de sa périodicité. Toutefois, seuls les chômeurs qui trouvent un intérêt à s'inscrire à l'ANPE et qui sont reconnus, selon la terminologie administrative, comme des demandeurs d'emploi sont pris en compte. En conséquence, les chiffres produits dépendent directement des règles juridiques de gestion de la demande d'emploi et de leurs variations dans le temps [Besson *et al.*, 1981]. Les changements en la matière sont parfois brutaux et de grande ampleur, comme l'introduction en 1984 de dispenses de recherche d'emploi proposées aux demandeurs indemnisés les plus âgés, ou la distinction à partir de 1995 des demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite supérieure à soixante-dix-huit heures par mois. Dans les deux cas, ces modifications aboutissent à retirer les demandeurs d'emploi des statistiques de la DEFM, ce qui introduit de fortes ruptures dans la série.

### *Les critères et leurs interprétations*

Les trois définitions principales du chômage en proposent, mais comment pourrait-il en être autrement, des estimations nettement différenciées, puisqu'elles fluctuent entre un plancher proche de 2,1 millions et un plafond proche de 2,9 millions, soit un écart de 777 000 (*cf.* tableau 1).

Pourtant, ces trois évaluations traduisent une même définition du chômage, dans le sens où elles s'appuient sur les mêmes critères, qui toutefois font l'objet d'interprétations spécifiques et sont opérationnalisés dans des procédures contrastées.

Dans la mesure au sens du BIT, le fait d'avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure pendant la semaine de référence conduit à être classé parmi les actifs occupés, ayant un emploi, même s'il s'agit d'une activité ponctuelle. De même, les personnes n'ayant pas travaillé la semaine précédant l'enquête en raison d'une mauvaise conjoncture économique sont considérées comme ayant un emploi. Pour le calcul du chômage enregistré, le critère de privation d'emploi a fait l'objet d'un changement de définition en 1995, puisque depuis lors les personnes qui ont une activité réduite supérieure à soixante-dix-huit heures dans le mois sont comptabilisées à part (demandeurs d'emploi de catégories 6 à 8) (*cf.* encadré suivant).

La disponibilité pour travailler est le deuxième critère de construction des statistiques de chômage. La convention adoptée par l'Insee et de nombreux instituts statistiques considère comme disponibles les individus prêts à travailler dans un délai de quinze jours, ou d'un mois en cas de maladie bénigne. La définition que l'ANPE donne de la disponibilité a beaucoup fluctué. On considère désormais que la disponibilité implique, pour les personnes sans emploi selon l'acception précédente, la capacité à occuper un emploi sans délai (ou dans un délai de quinze jours en cas de maladie ou d'incarcération). Cette codification exclut les demandeurs d'emploi qui suivent une formation supérieure à quarante heures, qu'elle soit rémunérée ou non. Ils sont alors classés comme demandeurs de catégorie 4 (personnes sans emploi, non disponibles immédiatement, à la recherche d'un emploi).

Le critère de la recherche d'emploi est sans doute celui qui est le plus problématique. En effet, quel degré d'engagement dans la



Tableau 1. Les chiffres du chômage en France en mars 2001

Au sens du BIT (chômage déduit) <i>Source</i> : Insee, enquête « Emploi ».	2 285 000
Au sens du recensement (chômage spontané) <i>Source</i> : Insee, enquête « Emploi ».	2 868 000
Au sens de la DEFMI (chômage enregistré) <i>Source</i> : ANPE.	2 091 000

Tableau 2. Les critères de définition des trois chômages

<b>Chômage au sens du BIT (déduit)</b>	Être sans travail (au sens du BIT). Être disponible immédiatement pour travailler. Être en recherche effective d'un emploi.
<b>Chômage au sens du recensement (spontané)</b>	Se déclarer chômeur et ne pas déclarer ne pas être à la recherche d'emploi. Ou se déclarer mère de famille, femme au foyer ou retraité et déclarer être à la recherche d'un emploi.
<b>Chômage au sens de l'ANPE (enregistré)</b>	Être sans emploi (sauf activité réduite > 78 heures). Être disponible pour travailler. Être à la recherche d'un emploi à temps plein en CDI.

recherche d'un emploi doit-on attendre d'une personne en quête d'emploi, à partir de quel seuil la considère-t-on comme chômeur, sur quelles pratiques doit-on s'appuyer pour trancher, et sur quelle intensité ou sur quelle régularité de ces pratiques ? Le recours aux notions de « recherche active » ou de « démarches effectives de recherche d'emploi » sur lesquelles l'Insee s'est appuyée ne résout nullement ces difficultés de mise en œuvre concrète. Celle-ci est d'ailleurs d'autant plus délicate que le BIT préconisait des applications souples de ce critère, en fonction des caractéristiques des marchés du travail nationaux. En France, les activités de recherche d'emploi ont été saisies à partir d'un faisceau de questions permettant de recenser les démarches effectives réalisées au cours du mois précédant l'enquête (réponse à des petites annonces, visites directes d'entreprises, inscription dans une agence d'intérim, recherche par relations personnelles...). Dans ce cadre, l'inscription à l'ANPE était considérée comme un signal suffisant de la volonté de trouver un emploi, comme une démarche effective de recherche d'emploi. L'application, à partir de 2003, d'une nouvelle définition européenne

## Les catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois

Les catégories 1 à 3 concernent les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. On distingue ces trois catégories en fonction des emplois recherchés : à durée indéterminée et à temps plein (catégorie 1), à durée indéterminée et à temps partiel (catégorie 2), à durée déterminée (catégorie 3).

Les catégories 4 et 5 concernent des personnes qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie 4 correspond à des personnes sans emploi, non immédiatement disponibles (en stage, en longue maladie...), mais à la recherche d'un emploi. La catégorie 5 correspond à des personnes pourvues d'un emploi et à la recherche d'un autre emploi.

Les catégories 6 à 8 (créées en 1995) concernent les personnes qui exercent une activité occasionnelle ou réduite de plus de soixante-dix-huit heures et qui sont tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. On y distingue ces trois catégories selon les caractéristiques de l'emploi recherché (comme pour les catégories 1 à 3) : à durée indéterminée et à temps plein (catégorie 6), à durée indéterminée et à temps partiel (catégorie 7), à durée déterminée (catégorie 8).

du chômage conduit à une interprétation plus restrictive de ce critère, puisque le fait d'être uniquement inscrit à l'ANPE n'est plus considéré comme un signe de recherche active d'emploi. Les personnes concernées, qui sont « plus éloignées du marché du travail » [Chardon et Goux, 2003, p. 72] que les autres chômeurs, ne seront plus prises en compte dans la mesure du chômage au sens du BIT.

Dans la définition du chômage enregistré, la recherche d'un emploi est un critère incontournable. L'inscription à l'ANPE n'est pas considérée comme une démarche suffisante mais, au contraire, elle déclenche une obligation d'accomplir des « actes positifs de recherche d'emploi » inscrite dans le code du travail. Cette obligation pèse sur tous les demandeurs d'emploi à l'exception de ceux qui ne sont pas immédiatement disponibles mais à la recherche d'un emploi (catégorie 4) et de ceux qui sont pourvus d'un emploi et sont à la recherche d'un autre emploi (catégorie 5). Mais la statistique officielle du chômage enregistré ne prend pas en compte les recherches d'emploi orientées vers des emplois à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 2) ou des emplois à durée déterminée temporaires ou saisonniers (catégorie 3). Seules sont comptabilisées dans le chômage officiel au sens de l'ANPE les personnes sans emploi immédiatement

disponibles et à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1).

## Les chômages et leurs franges

L'évaluation du nombre des chômeurs est forcément multiple, dès lors que les méthodes de mesure sont plurielles. La comparaison entre les résultats obtenus permet d'identifier des zones floues, alternativement éclairées ou laissées dans l'ombre selon la convention de mesure retenue.

### *Des estimations de plus en plus divergentes*

Si les trois définitions principales du chômage aboutissent à des estimations notablement différentes, les écarts n'ont fait que s'accroître au cours des dernières décennies. Ainsi, en 1975, le niveau du chômage enregistré (DEFM de catégorie 1) représentait 89,8 % du volume du chômage spontané (mesuré par le recensement), alors qu'en 1999 cette proportion était descendue à 77,3 % (cf. tableau 3).

Au vu de ces écarts et de leur évolution, on comprend la permanence des débats sur les frontières du chômage et la répétition des tentatives pour cerner le halo du chômage : « Autour du noyau central des chômeurs BIT gravitent donc des personnes qui ne satisfont pas à toutes les conditions pour être classées "chômeur". Elles forment le halo du chômage, avec toute une gradation de situations » [Cézard, 1986, p. 78].

Pour décrire ce « halo autour du chômage » [Cézard *et al.*, 1991], la solution la plus probante est de multiplier les indicateurs permettant de caractériser différents cercles de chômeurs. Encore faut-il que ces perspectives ne soient pas pilotées par l'objectif de délimiter un « chômage effectif », apuré de ces scories qu'en constituent les franges, supposé plus pertinent, considéré comme un meilleur indicateur d'un vrai chômage : « Il serait appréciable qu'au-delà du comptage, la source statistique puisse offrir les informations nécessaires pour construire une estimation fiable de la demande d'emploi effective et des probabilités de retour à l'emploi » [Tresmontant, 1991, p. 50]. Car une telle perspective ne peut que se heurter aux difficultés pointées précédemment, puisque celles-ci sont intrinsèques à la

Tableau 3. Évolution des écarts entre mesures du chômage

Effectifs en milliers	1975	1982	1990	1999
Recensement	841	2 127	2 733	3 402
BIT (enquête « Emploi »)	815	1 790	2 250	2 840
DEFM (catégorie 1)	755	1 930	2 520	2 629
Différence entre extrêmes *	89,8 %	84,1 %	82,4 %	77,3 %

\* Différence entre l'estimation la plus haute (recensement) et l'estimation la plus basse (DEFM en 1975 et 1999, BIT en 1982 et 1990), exprimée par le rapport suivant : estimation la plus basse/estimation la plus haute.

mesure statistique : quelles chances d'accès à l'emploi faudrait-il pour être considéré comme chômeur « effectif », à partir de quel seuil d'employabilité perdrait-on la qualité de chômeur ? L'enjeu, en effet, n'est pas ici celui de la fiabilité des statistiques, mais celui de la prise en compte — par le comptage statistique, par le traitement institutionnel, par l'action politique, par les représentations sociales — des ambiguïtés du concept de chômage [Eloy et Vanderpotte, 1973]. Quelques-unes d'entre elles peuvent être explorées plus avant.

#### *Les marges du chômage de l'ANPE*

En juillet 2005, le nombre de chômeurs au sens du chômage enregistré par l'ANPE (DEFM de catégorie 1) s'élève à 2 321 700. Mais le nombre des chômeurs tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi est de 3 753 800, soit plus de 1,4 million de personnes supplémentaires qui ne sont pas prises en compte dans la statistique officielle. Il s'agit pour moitié de chômeurs en activité réduite (701 000), de chômeurs recherchant un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (439 000), et de personnes recherchant un emploi à durée déterminée (292 100). Avoir un emploi atypique (activité réduite supérieure à soixante-dix-huit heures mensuelles) ou rechercher un emploi atypique, c'est ne pas être considéré comme un véritable chômeur. La prise en compte de la norme de l'emploi stable à temps plein dans la statistique du chômage est curieuse, dans la mesure, d'une part, où nombre d'emplois disponibles dérogent à ce cadre, et, d'autre part, où du point de vue individuel la qualité de chômeur ne dépend pas des caractéristiques de

visiteur sur  
l'adresse IP  
147.210.85.231,  
Université de  
Bordeaux IV -  
21/3/2012

contraintes de la production statistique, d'autant que les chiffres du chômage enregistré ne sont pas utilisés pour des comparaisons internationales, qui introduisent des contraintes d'harmonisation. Mais cette mesure du chômage est assurément celle qui est la plus sensible, puisque les résultats en sont publiés chaque mois et abondamment commentés. Dès lors, nulle surprise à ce que les principes de sa construction privilégient une définition restrictive de la demande d'emploi en fin de mois. Cette définition reflète ce qui est officiellement considéré comme le chômage, elle hiérarchise la légitimité sociale à prétendre à un emploi. Elle renvoie une partie croissante des chômeurs dans l'ombre, même s'ils sont malgré tout recensés.

### *Chômeurs BIT et inscrits à l'ANPE*

Le chômage au sens du BIT et le chômage au sens de l'ANPE présentent des divergences notables : en mars 2001, date pour laquelle des rapprochements précis entre les deux sources ont été réalisés [Gonzalez-Demichel et Nauze-Fichet, 2003], sur 3,4 millions de demandeurs inscrits à l'ANPE (toutes catégories de DEFM sauf les 4 et 5, non soumises à l'obligation de recherche d'emploi), seulement 2 millions sont considérés comme chômeurs au sens du BIT, soit un peu moins de 60 %. Vingt ans plus tôt, cette proportion était de 88 %, signifiant une superposition plus grande des deux indicateurs. Inversement, parmi les chômeurs au sens du BIT, 11,6 % ne sont pas inscrits à l'ANPE, principalement des jeunes chômeurs de moins de 24 ans.

Les chômeurs enregistrés non pris en compte au sens du BIT représentent près de 1,7 million de personnes. La plupart sont comptabilisés comme des actifs occupés (58 %) car ils ont travaillé, ne fût-ce qu'une heure, pendant la semaine de référence. Un tiers est classé parmi les inactifs parce qu'ils n'ont pas réalisé de démarche effective de recherche d'emploi (33 %). Une minorité est classée en inactivité pour des raisons d'absence de disponibilité (9 %). La proportion des deux premières catégories a sensiblement augmenté en vingt ans : de 7 points pour les inscrits actifs occupés au sens du BIT et de 10 points pour les inscrits ne recherchant pas d'emploi, donc inactifs au sens du BIT, tandis que le poids de la dernière (inscrits non disponibles, donc inactifs au sens du BIT) a diminué de 17 points.

## Les chômeurs déclarés classés comme inactifs

Le questionnaire de l'enquête « Emploi » désormais abandonné permettait de confronter deux mesures du chômage issues de la même source : le chômage au sens du BIT et le chômage spontané. En 2001, ces deux indicateurs donnent des niveaux de chômage inégaux : 2,3 millions pour le premier, 2,9 millions pour le second. Les divergences dans les classements sont complexes (cf. tableau 4). Avec une intersection d'un peu plus de 2 millions, ce sont 240 000 chômeurs BIT qui se déclarent inactifs (178 000) ou actifs occupés (62 000) et, inversement, ce sont 820 000 chômeurs spontanés qui sont reclassés actifs occupés (104 000) ou inactifs (718 000).

Ce dernier cas de figure concerne les effectifs les plus importants et connaît la progression la plus rapide (46 % en dix ans). Il s'agit de personnes qui se déclarent en chômage, mais ne satisfont pas aux critères internationaux de disponibilité et de recherche active d'emploi, tout en n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence. La non-disponibilité apparaît comme la cause principale de reclassement des chômeurs en inactifs : elle concerne environ 60 % d'entre eux (pour les deux tiers, des femmes), tandis que 20 % sont découragés et ont déclaré ne pas rechercher d'emploi (des personnes âgées de 50 ans et plus à 90 %), et que 20 % n'effectuent pas de démarches de recherche d'emploi ou les ont interrompues momentanément, tout en déclarant rechercher un emploi.

C'est donc sur les critères de privation d'emploi et de recherche d'emploi que les écarts se sont creusés. Cette évolution est un indice de la progression du brouillage des frontières du chômage avec l'emploi d'une part, ce que la notion d'activité réduite indique clairement, avec l'inactivité d'autre part, ce que les notions de recherche effective et d'actes positifs pointent explicitement. L'engagement dans un emploi ponctuel ou le relâchement des activités de recherche d'emploi sont deux processus qui conduisent à la sortie du chômage, non pas qu'ils permettent d'échapper à cette condition, mais ils conduisent à un rejet de la statistique officielle même quand l'inscription à l'ANPE signale et reconnaît la privation d'emploi, la volonté de rechercher un emploi et la disponibilité.

## L'appréciation du volume de chômage

Au début des années 1970, on comptait 250 000 chômeurs en France, correspondant à un taux de chômage voisin de 2 %. On pouvait alors à juste titre parler de plein emploi, dans la mesure

Tableau 4. **Approches BIT et spontanée du chômage**

Actifs occupés	2 868 000	Au sens spontané
Inactifs	104 000	Chômeurs
	718 000	Chômeurs
<b>Chômeurs</b>	<b>2 045 000</b>	<b>Chômeurs</b>
Chômeurs	178 000	Inactifs
Chômeurs	62 000	Actifs occupés
Au sens du BIT	2 285 000	

Source : Insee, enquête « Emploi », 2001.

où ce niveau apparaît comme incompressible : il s'agit d'un chômage frictionnel, qui correspond aux mouvements de la main-d'œuvre changeant d'entreprise. Car le processus permanent de réallocation du travail conduit nécessairement certains travailleurs à demeurer un certain temps sans emploi. Cela signifie qu'il y a un chômage sans chômeurs. Mais, depuis trois décennies, la France est entrée dans un chômage de masse.

#### *Un chômage massif et persistant*

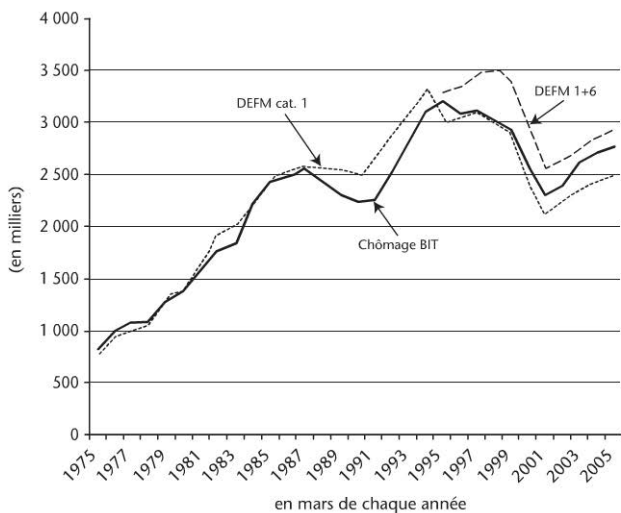
Le seuil des 500 000 est franchi en 1974, le million en 1977, le million et demi en 1980, les deux millions en 1982, les deux millions et demi en 1986 (*cf.* graphique 2). Pendant cette douzaine d'années consécutives au premier choc pétrolier, la progression du chômage est brutale et régulière. Avec une multiplication par cinq du nombre des personnes inscrites à l'ANPE et un taux de chômage officiel qui dépasse l'étiage symbolique des 10 %, le chômage devient une menace diffuse et envahit l'imaginaire collectif.

Si la courbe du chômage s'infléchit à la fin des années 1980, la décrue reste très limitée : 75 000 pour le chômage enregistré (DEFM1) entre 1987 et 1990, et 300 000 pour le chômage BIT. La croissance du chômage reprend ensuite de façon encore plus accélérée qu'auparavant, et la barre des trois millions est franchie, en 1993 pour le premier indicateur, en 1994 pour le second. Le niveau maximum est atteint au milieu des années 1990 : plus de 3,3 millions DEFM1 en 1994, et plus de 3,2 millions de chômeurs BIT en 1995.

À partir de cette date, il faut considérer un indicateur supplémentaire, du fait de modifications introduites dans le calcul du



Graphique 2. Évolution du nombre de chômeurs



chômage enregistré : la DEFM1 est amputée des personnes en activité réduite et sa définition plus restrictive introduit une rupture dans la série statistique, tandis que l'agrégation de la DEFM1 (nouvelle définition) avec la DEFM6 assure la continuité de l'ancien indicateur de DEFM1. Cette modification n'est pas anodine, puisque la courbe du chômage officiel (DEFM1) passe alors sous la courbe du chômage BIT, tandis que la prise en compte de la DEFM6 aboutit à une évaluation nettement supérieure (avec un minimum de 3,5 millions de chômeurs atteint en 1998).

La seconde partie de la décennie 1990 est marquée par une stabilisation du nombre des chômeurs, qui reste supérieur à trois millions. Une diminution rapide s'amorce en 1999, qui fait passer les chiffres sous les 2,5 millions en 2001 (2,1 pour la DEFM1 ; 2,3 pour le BIT ; 2,5 pour la DEFM1 + 6). Mais cette décrue est de courte durée, puisque la tendance s'inverse dès l'année suivante, avec un rythme de croissance supérieur à

100 000 par an. En 2005, les taux de chômage se situent de nouveau au-delà de la barre symbolique des 10 %.

Au cours des vingt dernières années, le volume de chômage a connu des fluctuations cycliques, alternant périodes de tassement, d'ampleur variable, et périodes de croissance. Mais, à aucun moment, le nombre de chômeurs n'est redescendu sous l'étiage « bas » connu à l'entame des années 1990, l'année 2001 étant de niveau comparable. La tendance générale est univoque : un chômage massif (avec des taux oscillant entre 9 % et 12 % dans les vingt dernières années) s'est installé de manière persistante.

### *La diffusion du chômage*

Le comptage du nombre de chômeurs à une date donnée, quel que soit l'indicateur retenu pour procéder à cette évaluation, n'est pas une information suffisante pour appréhender l'ampleur du phénomène. Une autre manière, complémentaire, d'apprécier celle-ci consiste à mesurer la pénétration du chômage au sein des ménages. En effet, la proportion des ménages comprenant au moins un actif (les autres — par exemple les ménages de retraités — ne peuvent par définition être concernés par le chômage) qui sont directement affectés par le chômage est significativement supérieure au taux de chômage individuel : elle était de 14,7 % en 2000, selon l'enquête « Emploi », quand le taux de chômage était de 10,1 %. Ainsi, le chômage touchait 2,4 millions de ménages. Si on y ajoute deux millions de ménages qui ont été affectés par le chômage au cours des douze mois précédents mais n'étaient plus concernés au moment de l'enquête, on obtient alors un quart des ménages actifs concerné par le chômage entre avril 1999 et mars 2000. La présence du chômage dans les ménages actifs a augmenté parallèlement au taux de chômage, puisqu'elle était de 11,6 % en 1982 et de 13,3 % en 1991.

Une autre manière de saisir l'ampleur et la diffusion du chômage consiste à sortir des mesures instantanées, à une date donnée, pour mesurer sur une période temporelle plus longue la part des personnes qui ont connu le chômage. La difficulté de ce type d'approche est le manque de données disponibles. Certaines enquêtes d'opinion fournissent pourtant quelques informations à ce sujet. À la question : « Dans le passé, depuis la

fin de vos études ou de l'école, avez-vous déjà été vous-même au chômage ? » 39 % des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative, ainsi que 49 % des actifs [Lachaise, 1996]. Cela signifie donc que la moitié de la population active déclare avoir connu au moins un épisode de chômage au cours de sa vie professionnelle.

Une autre enquête, conduite chaque année par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) auprès des Français âgés de 18 ans et plus, utilise une question assez proche mais faisant référence à un intervalle temporel plus homogène : « Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ? » Au début des années 2000, plus d'un tiers des répondants indiquaient avoir connu le chômage pendant la période de référence, alors qu'ils étaient un quart à la fin des années 1980. Même si ces données sont purement déclaratives, elles donnent des indications sur l'ampleur de la diffusion du chômage parmi la population.

### *Les disparités entre pays*

Le maintien d'un niveau élevé de chômage en France est régulièrement souligné par les organismes internationaux producteurs de statistiques comparées, tels que l'OCDE notamment, qui mettent en évidence des taux de chômage nationaux très contrastés. De fait, jusqu'au milieu des années 1970, les écarts entre les pays demeurent faibles. Ainsi, en Europe, les taux de chômage étaient pour la plupart compris entre 3 % et 4 %, ce qui les situe entre les États-Unis, où le chômage était plus élevé, et le Japon où il était inférieur. Depuis, ces écarts et cette hiérarchie ont beaucoup évolué (cf. tableau 5).

Le Japon a conservé un faible niveau de chômage, en dépit d'une progression sensible dans la seconde partie des années 1990. Derrière le Japon, ce sont les États-Unis qui connaissent le plus faible niveau de chômage, obtenu au prix d'une flexibilité accrue du marché du travail (bas salaires, simplicité des procédures de licenciement, faible indemnisation du chômage...) et d'une progression de l'inactivité chez les adultes, y compris les hommes. Le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, le Canada ont effectué des ajustements selon les mêmes principes et ont connu des résultats allant dans le même sens. En France, le niveau de chômage n'a pas fléchi, bien au contraire, et

Tableau 5. Évolution des taux de chômage dans les pays du G7

	1968- 1972	1973- 1977	1978- 1982	1983- 1987	1988- 1992	1993- 1998
Japon	1,2	1,7	2,2	2,7	2,2	3,2
États-Unis	4,6	6,6	7,1	7,4	6,0	5,6
Canada	5,6	6,6	8,4	10,4	9,0	9,7
Royaume-Uni	2,8	3,8	7,8	11,9	7,6	8,1
France	2,0	3,5	6,2	9,7	9,6	11,2
Allemagne	0,5	2,7	4,0	7,7	–	8,5
Italie	3,4	4,1	8,0	10,7	11,6	9,9

Source : OCDE, *Statistiques de la population active*.

il est devenu le plus élevé des pays du G7, en particulier parce que le chômage a reculé en Italie. Enfin, le chômage a également augmenté en Allemagne, dans une période postérieure à la réunification.

Reste qu'en France le niveau de chômage s'est toujours maintenu au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE : au milieu des années 1980, le différentiel était de 3,5 points, au même niveau qu'en 2005. Et, pendant cette période, il a fluctué entre un minimum de 2,2 (atteint en 2002) et un maximum de 5,2 (atteint en 1997).

Parmi les pays européens les plus peuplés, plusieurs ont des taux de chômage plus élevés que ceux de la France : l'Espagne, l'Allemagne, et surtout la Pologne (*cf.* tableau 6). Mais néanmoins, le niveau de chômage en France est plus élevé que la moyenne européenne, quel que soit le périmètre retenu pour calculer celle-ci.

#### *Limites de l'harmonisation internationale*

Les démarches de comparaison internationale des niveaux de chômage s'appuient sur la production d'instruments de mesure harmonisés. La définition du chômage au sens du BIT ou sa réforme récente dans le cadre européen en constituent des illustrations exemplaires. Ces perspectives comparatives écartent systématiquement les indicateurs de chômage enregistré, au motif qu'ils sont entachés d'une hétérogénéité provenant de l'inégal développement des institutions d'enregistrement, de gestion et de traitement des chômeurs selon les pays. Il s'agit

Tableau 6. Le chômage dans divers pays européens

	Nombre de chômeurs (milliers)	Taux de chômage (%)
Union européenne à 25 pays	19 405	9,0
Union européenne à 15 pays	14 556	8,0
Zone euro	12 724	8,8
Royaume-Uni	1 373	4,6
Italie	1 960	8,0
France	2 460	9,5
Allemagne	3 931	9,8
Espagne	2 214	10,9
Pologne	3 230	18,9

Source : Enquête européenne sur les forces de travail, 2004.

donc d'éliminer les phénomènes institutionnels, comme pour saisir un chômage objectif et affranchi des propriétés de chaque société.

L'objectif est de décrire au plus près une réalité constante et non sociale du chômage, même s'il est admis que, en toute rigueur, la statistique ne peut fournir qu'une description approximative, entachée de biais et d'erreurs de mesure. Reste que le postulat demeure de l'existence d'objets préexistants à la mesure, ayant une réalité constante ou uniforme. Cette croyance est une condition pour que les grandeurs statistiques obtenues soient converties en un langage du palmarès. Car il faut bien une identité du phénomène mesuré dans différents pays pour que les valeurs de ce phénomène ordonnent lesdits pays selon des supposées performances [Demazière et Kurumi, 2006].

De plus, les conventions internationales de mesure n'échappent pas à des mises en œuvre différenciées selon les pays, fonction des formats des enquêtes nationales ou des manières de travailler des instituts statistiques. Car l'harmonisation ne porte pas, contrairement à ce que nombre de commentateurs croient, sur les méthodes ou sur les protocoles, mais sur les « produits » ou sur les *outputs* [Desrosières, 2003]. Or la traduction des principes théoriques dans des enquêtes nationales s'affronte à des particularités nationales, qui ne sont rien d'autre que la résurgence des phénomènes institutionnels évacués initialement. En effet, chaque pays se caractérise par des normes de régulation de l'activité professionnelle, par des systèmes d'assistance aux

chômeurs, par des dispositifs d'encadrement des statuts sociaux, qui lui sont spécifiques et qui contribuent à délimiter de manière chaque fois singulière la population des chômeurs.

Et si les pays dits développés ont été traversés par un processus historique de construction sociale du chômage qui présente de fortes similarités, il n'en demeure pas moins que ce processus s'est cristallisé dans des normes et institutions différenciées. Par exemple, les régimes d'indemnisation du chômage sont très variables (par leur sélectivité, le niveau des allocations, la durée de couverture...), ce qui définit un statut de chômeur plus ou moins solide ou attractif ; les mesures de conciliation du travail professionnel et du travail domestique sont très différenciées (modalités de la garde des enfants, systèmes redistributifs en direction des mères...), ce qui facilite ou non l'activité professionnelle des femmes en âge de procréer et octroie des degrés différents de légitimité au chômage féminin ; l'attractivité de l'inscription dans les bureaux de placement est très variable (par le maillage du territoire, les bénéfices à en retirer, la perception de la qualité des services distribués), ce qui influe sur les comportements d'enregistrement et la reconnaissance institutionnelle de la qualité de chômeur, etc. Il existe donc une hétérogénéité des *inputs* que la statistique comparative peine à prendre en compte. Ces *inputs* ne correspondent pas à une réalité objective et uniforme qu'il faudrait capter au mieux par des outils sophistiqués, mais ils sont d'abord des phénomènes institutionnels qui contribuent à qualifier et traiter les individus comme des chômeurs ou comme des inactifs, ou encore comme des actifs occupés, et à faire circuler les individus dans les statuts sociaux.

### *Le chômage, phénomène institutionnel*

À cet égard, chaque pays a sa propre histoire et ses propres dispositifs institutionnels, dont quelques exemples peuvent être donnés parmi les pays européens qui, contrairement à la France, connaissent des taux de chômage bas. Ainsi, les Pays-Bas ont un taux de chômage officiel oscillant entre 2 % et 4 % depuis le début des années 2000, alors qu'il était monté à plus de 10 % au début des années 1980 (chômage selon le BIT). Cette décrue rapide a suscité de nombreux commentaires, mais elle n'est pas compréhensible sans la prise en compte de l'évolution parallèle,

et inverse, des effectifs concernés par un autre statut, alternatif à celui de chômeur : l'invalidité secourue. Celle-ci s'appuie, classiquement, sur l'octroi, à des personnes jugées incapables de travailler normalement, d'une allocation d'invalidité (équivalente à 80 % du salaire de référence) qui leur assure un revenu d'assistance. Or les règles d'accès à ce statut ont été sensiblement assouplies au cours des années 1980, au point qu'au début des années 1990 les bénéficiaires représentaient 14 % de la population active, soit presque trois fois plus que les chômeurs [Jean, 2000]. Ces règles ont été durcies et les contrôles renforcés en 1992. Dans les années suivantes, le nombre d'allocataires baisse significativement et, dans le même temps, le taux de chômage remonte de deux points, puis les évolutions s'inversent. Dans ce cas néerlandais, c'est la particularité du régime de l'invalidité qui, par contrecoup, rend si spécifique la construction sociale du chômage, puisque nombre de personnes qui seraient au chômage en l'absence de ce régime sont transformées en invalides, catégorisées comme invalides, secourues comme invalides, comptabilisées comme invalides, donc inactives. Et sans doute une partie d'entre elles, bénéficiant d'un statut relativement protecteur, sont-elles ainsi conduites à se considérer elles-mêmes comme des invalides plutôt que comme des chômeurs.

Le Royaume-Uni a aussi un taux de chômage faible et se singularise en Europe par le fait que les femmes sont mieux protégées du chômage et du chômage de longue durée que les hommes, et ceci depuis plus de trente ans. Pour expliquer cette singularité, il faut prendre en compte la manière dont le marché du travail est régulé et organisé ainsi que les caractéristiques des systèmes de protection sociale et d'indemnisation du chômage [Hegevisch, 1998]. Ainsi, le faible développement des institutions de garde pour les enfants pèse sur les comportements d'activité de nombre de mères de famille qui recherchent un emploi : elles ne s'inscrivent pas au chômage, d'autant que le statut de chômeur implique une disponibilité à travailler dans les vingt-quatre heures. De même, elles sont plus souvent considérées comme inactives dans les enquêtes en raison du caractère strict de la mesure de la disponibilité. De plus, les règles d'indemnisation du chômage pénalisent les femmes parce qu'elles excluent du bénéfice du revenu de remplacement les actifs ayant un faible volume horaire (principalement des actives) et les femmes dont le conjoint a des ressources jugées suffisantes. Ainsi, moins d'un

quart des chômeuses sont indemnisées, contre plus du double pour les hommes, ce qui décourage les femmes de s'inscrire au chômage et les repousse vers l'inactivité.

La même sélectivité par la disponibilité, le travail à temps partiel et l'attribution de l'indemnisation s'observe aussi au Japon. Ainsi, les critères du BIT mesurent des niveaux de chômage identiques pour les hommes et pour les femmes, mais la mesure du chômage spontané donne un niveau de chômage quatre fois plus élevé pour les femmes, parce que la plupart de celles qui déclarent vouloir travailler sont classées comme inactives faute d'une disponibilité suffisante ou d'une recherche d'emploi effective [Nohara, 1999].

En France, le taux de chômage des actifs âgés de plus de 50 ans est plus faible que dans les catégories d'âge plus jeunes. Cette sous-exposition au chômage est ancienne et elle étonne si l'on considère la vigueur des discours alarmistes sur le « chômage des seniors ». Ici encore, ce phénomène est le résultat de politiques publiques particulières qui, en l'espèce, ont contribué à avancer l'âge de cessation définitive de l'activité professionnelle, l'âge de la fin de la vie active. Ainsi, de tous les pays de l'OCDE, la France est celui où le taux d'inactivité au-delà de 55 ans a le plus progressé, passant de 31 % en 1975 à 59 % trente ans plus tard. Au-delà de cet âge, avoir un emploi est devenu une situation minoritaire et la norme sociale est, quand on a perdu son emploi, le retrait du marché du travail. Cette transformation rapide du calendrier de la sortie définitive du marché du travail a été soutenue par la gestion institutionnalisée du chômage à travers des politiques sociales multiformes, appuyées sur des mesures de préretraite et de départ anticipé de l'activité dans les secteurs en restructuration (1,6 million de bénéficiaires entre 1973 et 1994), et sur des dispositifs de sortie anticipée du chômage par dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs indemnisés les plus âgés (plus de 400 000 personnes au début de l'année 2005). Ces politiques de gestion des âges œuvrent dans le sens d'une incitation à l'inactivité précoce et soustraient du chômage des travailleurs qui, en l'absence d'une incitation financière et d'une garantie de ressources, seraient restés dans la population active [Demazière, 2002].

Ces exemples pourraient être multipliés puisque chaque pays a ses propres mécanismes institutionnels qui contribuent directement à définir les formes du chômage selon des règles



particulières. Il n'existe donc pas un objet « chômage » indépendamment d'instruments permettant de l'observer, de le mesurer. Les conventions de codage et de catégorisation ne sont pas uniquement des productions issues des protocoles d'enquête adoptés par les chercheurs ; elles sont aussi des langages inventés et utilisés par nombre d'acteurs (institutions, groupes organisés, individus) pour observer les phénomènes, les qualifier, les définir, les mettre en débat, les caractériser. Car la réalité est toujours prise dans un langage qui permet à la fois de la décrire et de l'instituer. C'est avec cet acquis que l'on peut tenter de donner une description de la population au chômage.

### III / Décrire les chômeurs

**C**aractériser des populations touchées par le chômage est une opération qui oblige à s'inscrire dans le périmètre du chômage officiel. C'est la condition pour identifier des facteurs de variation des risques de chômage et pour mesurer les inégalités d'exposition à cette condition. Cette exploration ne saurait pourtant se limiter à une sociographie des chômeurs. En effet, elle montre des transformations dans les formes du chômage (dont le chômage de longue durée est l'archétype), qui font ressurgir des interrogations sur les contours de la catégorie. Celles-ci sont récurrentes car le chômage ne doit pas être réduit à un état, ce que le vocable « chômeur » pourrait laisser croire, mais doit être considéré comme une transition, plus ou moins facile ou rapide. Aussi, l'explication des processus de sortie du chômage et d'accès à l'emploi est un enjeu central pour la connaissance des chômeurs.

#### **Les inégalités face au chômage**

L'âge, le sexe, le niveau de diplôme, la position socioprofessionnelle sont des caractéristiques individuelles qui pèsent sur la vulnérabilité au chômage. D'autres attributs, moins souvent convoqués et plus difficiles à appréhender, contribuent aussi à produire des inégalités face au chômage, comme par exemple l'origine ethnique ou la localisation géographique.

### *Un risque discriminant*

L'exposition au chômage est distribuée de manière très inégale selon les attributs sociaux. Alors que le taux de chômage au sens du BIT est de 9,9 % selon l'enquête « Emploi » de mars 2004, celui des hommes est de 9 %, contre 11,1 % pour les femmes (cf. tableau 7). De même, le taux de chômage diminue en raison inverse de l'âge : il passe de 20 % chez les jeunes actifs de moins de 25 ans à 8,9 % chez les actifs âgés de 25 à 49 ans, et 7,6 % chez les actifs âgés de 50 ans et plus. Néanmoins, les actifs d'âge intermédiaire représentent près des deux tiers du nombre de chômeurs, contre un cinquième pour les plus jeunes et un dixième pour les plus âgés.

Les inégalités entre catégories professionnelles face au chômage sont considérables, puisque les taux de chômage varient de moins de 5 % pour les cadres supérieurs à 10,2 % pour les employés (majoritairement des femmes) et 12,3 % pour les ouvriers (surtout des hommes). Le taux de chômage des professions intermédiaires est de 5,9 %, inférieur à la moyenne et plus proche de celui des cadres supérieurs que de celui des employés et ouvriers. Ces deux catégories rassemblent près de 80 % des chômeurs ayant déjà exercé une activité professionnelle, de sorte que les chômeurs sont massivement des anciens ouvriers ou employés.

De plus, la vulnérabilité au chômage décroît quand le niveau de diplôme augmente : 15 % des actifs dépourvus de tout diplôme (sinon le CEP) connaissent le chômage, contre moitié moins (7,4 %) pour les titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac + 3, et même 6,1 % pour ceux qui ont un diplôme de niveau bac + 2, souvent des diplômes techniques ou professionnels (brevets de technicien supérieur, diplômes universitaires technologiques). Cette spécificité indique que, à niveaux de diplôme identiques, d'importantes disparités existent, en fonction des filières (générale, technique ou professionnelle) et spécialités (industrielles, tertiaires) de formation.

Les évolutions des vulnérabilités différentielles, mesurées par les taux de chômage entre le début des années 1980 et le début des années 2000, mettent en évidence le caractère structurel et stable des inégalités face au chômage. Car, même si certains écarts tendent à se resserrer, des différences significatives persistent (cf. tableau 8). C'est l'écart entre les sexes qui connaît la

Tableau 7. Évolution des taux de chômage  
selon quelques caractéristiques sociales

	1982	1989	1995	2001	2004
Taux de chômage (BIT)	7,7	9,6	11,6	8,8	9,9
Hommes	5,8	7,3	9,8	7,1	9,0
Femmes	10,5	12,6	13,9	10,7	11,1
15-24 ans	20,2	20,5	25,9	18,7	20,1
25-49 ans	5,7	8,5	10,7	8,4	8,9
50 ans et plus	5,1	6,9	7,7	6,1	7,6
Cadres supérieurs	2,0	2,2	5,0	3,1	4,8
Professions intermédiaires	3,6	3,6	6,7	4,7	5,9
Employés	7,8	10,7	14,7	11,0	10,2
Ouvriers	8,8	12,2	14,2	10,9	12,3
Aucun diplôme ou CEP	8,4	12,6	16,5	14,1	15,0
BEPC, CAP, BEP	7,2	8,3	10,7	8,4	9,2
Bac ou équivalent	5,3	6,0	10,1	7,8	9,5
Bac + 2 ans	2,6	3,1	7,4	5,2	6,1
Diplôme supérieur	3,3	2,9	6,9	4,9	7,4

Source : Insee, enquêtes « Emploi », chômage au sens du BIT.

diminution la plus sensible, passant de 4,7 points en 1982 à 2,1 en 2004. Cette contraction résulte pour une bonne part de la moindre croissance du taux de chômage féminin entre ces deux dates (de 10,5 % à 11,1 %) par rapport au taux de chômage masculin (de 5,8 % à 9 %). Il faut toutefois se garder d'en conclure que les inégalités entre hommes et femmes ont significativement reculé, car les femmes sont plus exposées aux formes particulières d'emploi qui procurent de faibles rémunérations (temps partiel contraint, contrats aidés...). On touche là une limite du raisonnement sur le seul chômage officiel qui, par définition, ne prend pas en compte les marges du chômage.

S'agissant des catégories d'âge, le surchômage des jeunes est une constante particulièrement accusée : l'écart est toujours supérieur à 10 points, et le rapport entre le taux de chômage des moins de 25 ans et celui des adultes âgés de 25 à 49 ans reste proche de 2,5. C'est que le taux de chômage des plus jeunes reste durablement supérieur à 20 %, malgré de légers fléchissements dans les périodes de baisse sensible du chômage (2001 par

Tableau 8. Évolution des inégalités face au chômage

Rapport entre taux de chômage	1982	1989	1995	2001	2004
Femmes/hommes	1,8	1,7	1,4	1,5	1,2
Jeunes/adultes (25-49 ans)	3,5	2,4	2,3	2,3	2,3
Ouvriers/cadres supérieurs	4,4	5,5	2,8	3,5	2,6
Sans diplôme/diplôme > bac + 2	2,6	4,3	2,4	2,9	2,0

Source : Insee, enquêtes « Emploi », chômage au sens du BIT.

exemple). Mais le taux de chômage des jeunes actifs et ses fluctuations doivent être interprétés avec prudence, car son niveau élevé est largement lié à une scolarisation de plus en plus prolongée, qui induit une flexion des taux d'activité (46 % en 1982 pour les 15-24 ans et 28 % en 2004). Rappeler que seuls les jeunes actifs, donc ceux qui ne sont plus scolarisés à temps plein et de manière exclusive, sont exposés au chômage, c'est donc relativiser le poids du chômage parmi la population jeune dans son ensemble, et c'est aussi souligner que celles et ceux qui arrêtent le plus précocement leur scolarité sont, eux, particulièrement vulnérables au chômage.

Cette observation se retrouve dans la permanence des inégalités selon le niveau de diplôme. Les taux de chômage pour les niveaux de formation les plus faibles (inférieurs au CAP) ont augmenté beaucoup plus vite que la moyenne, passant de 8,4 % en 1982 à 15 % en 2004. Certes, le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté depuis les années 1990, après une période initiale de quasi-stabilité, mais le rapport entre les taux de chômage des extrêmes reste supérieur à 2.

Les taux de chômage des ouvriers et des employés sont durablement supérieurs à la moyenne. Mais le phénomène le plus significatif est sans doute le sous-chômage des cadres supérieurs (et, dans une moindre mesure, des professions intermédiaires), tant il est, et demeure, prononcé : leur taux de chômage reste toujours inférieur à la moitié du taux moyen. Certes, le chômage des cadres supérieurs et professions intermédiaires commence, comme pour les diplômés de l'enseignement supérieur, à augmenter dans les années 1990, de sorte que les écarts avec les ouvriers (ou les employés) se resserrent. Mais le rapport entre taux de chômage des cadres supérieurs et taux de chômage des ouvriers demeure supérieur à 2,5 (contre le double, il est vrai, dans les années 1980), ce qui indique que les inégalités relatives à la position professionnelle sont vives et plus accusées que celles relatives au niveau de diplôme, à l'âge ou au sexe.

Il reste que, depuis le début des années 1990, le chômage gagne de plus en plus des catégories qui en étaient encore relativement protégées (cadres et diplômés de l'enseignement supérieur). Mais, pour autant, les inégalités ne tendent pas à disparaître, d'autant que la prise en compte des qualités du chômage (ancienneté, exposition au chômage de longue durée, probabilité de retour à l'emploi) conduirait à accuser encore ces inégalités [Demazière, 1995].

### *Le chômage des immigrés*

On peut définir la population immigrée comme l'ensemble des personnes résidant en France nées à l'étranger et se déclarant de nationalité étrangère ou française par acquisition. Dans ce sens, le nombre d'actifs immigrés est voisin de deux millions (en 2004), dont 59 % sont des hommes. Par rapport à la population active dans son ensemble, ils sont surreprésentés parmi les ouvriers (près de 45 % des immigrés le sont contre un quart environ pour la population active globale). Et, si l'on rassemble les catégories socioprofessionnelles non qualifiées d'ouvriers et d'employés, on obtient des valeurs, donc un écart, comparables. Les immigrés occupent aussi plus souvent des emplois temporaires : leur part parmi les intérimaires est de 11,8 % et de 13 % parmi les titulaires de CDD, alors qu'ils pèsent pour 7,9 % des actifs occupés. Cette fragilité plus grande des emplois détenus et cette concentration dans le bas de l'échelle sociale sont associées à un risque de chômage plus élevé.

En 2004, le taux de chômage de la population immigrée s'établit à 17,4 %, soit 8 points de plus que celui de la population active non immigrée (cf. tableau 9). Cet écart est plus important encore chez les femmes (respectivement 20,1 % et 10,3 %) que chez les hommes, où il demeure néanmoins élevé (15,3 % contre 8,3 %).

Si le diplôme constitue un rempart contre le chômage, il protège assez peu les immigrés, puisque ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur ont un taux de chômage deux fois supérieur à celui de leurs homologues non immigrés. Pour ceux qui possèdent un diplôme de niveau bac + 2, soit la catégorie de diplômés la moins exposée au chômage, l'écart est presque de 1 à 3. Ces différences traduisent notamment des difficultés pour faire reconnaître sur le marché du travail les diplômes obtenus à

Tableau 9. Taux de chômage des immigrés selon le sexe et l'âge

	Ensemble	25-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
Hommes actifs immigrés	15,3	18,7	12,4	11,4
Hommes actifs non immigrés	8,3	8,2	5,4	6,0
Ensemble des hommes actifs	9,0	9,1	6,1	6,6
Femmes actives immigrées	20,1	24,3	18,5	13,6
Femmes actives non immigrées	10,3	10,8	7,6	7,0
Ensemble des femmes actives	11,0	11,8	8,6	7,6
Population active immigrée	17,4	21,0	15,2	12,3
Population active non immigrée	9,2	9,4	6,5	6,5
Population active totale	9,9	10,3	7,3	7,1

Source : Insee, enquête « Emploi », 2004 (résultats en moyenne annuelle).

l'étranger. Elles sont aussi l'indice de phénomènes de barrières à l'embauche et de discrimination qui, d'ailleurs, dépendent fortement des origines nationales [Richard, 2004]. Ainsi, les immigrés originaires de l'Union européenne (Europe des quinze avant le dernier élargissement) connaissent un niveau de chômage inférieur à la moyenne nationale (ils ont en moyenne des diplômes de niveau plus élevé). À l'opposé, le chômage touche très fortement les originaires du Maroc, d'Algérie et de l'Afrique hors Maghreb, pour lesquels ils avoisinent les 30 % pour les hommes et approchent les 40 % pour les femmes. Finalement, à âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle et diplôme égaux, les immigrés ont significativement plus de risque d'être au chômage que le reste de la population, et ce risque est plus fort chez les immigrés étrangers par rapport aux immigrés français.

### *Les fractures territoriales*

Une dimension souvent oubliée de la sélectivité du chômage est la dimension spatiale ou territoriale. En effet, le chômage n'est pas uniformément réparti sur le territoire français. Les disparités géographiques peuvent être mesurées à différentes échelles, correspondant à des territoires administratifs pour lesquels des statistiques sont produites (enquêtes « Emploi », recensement) : régions, départements, arrondissements, communes, voire quartiers (*cf.* encadré suivant).

## Chômage et échelles territoriales

Au niveau régional, les écarts à la moyenne sont déjà très importants, puisque les régions Bretagne, Rhône-Alpes et Alsace ont respectivement des taux de chômage de 8 %, 8,5 % et 8,7 % à la fin de l'année 2005, quand les chiffres correspondant pour les régions Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont respectivement de 13,6 %, 13,3 % et 11,7 %.

Les inégalités territoriales s'accroissent si l'on considère une échelle plus réduite, comme celle des zones d'emploi, qui correspondent à un découpage plus pertinent que la région pour apprécier les traits du marché du travail auquel les individus sont réellement confrontés, parce que ces zones (348) correspondent à des découpages du territoire

réalisés sur la base des mouvements domicile-travail, donc sur une base socio-économique plus qu'administrative. Ainsi, on peut noter en 1997 que, « entre la zone d'Altkirch en Alsace (taux de chômage de 4 %) et celle du Valenciennois (22 %) [...], il y a plus de différence qu'entre la France et ses voisins de l'Union européenne » [Hannoun, 1998].

Les facteurs de ces variations sont très divers et ne se réduisent pas aux propriétés des activités économiques et aux dynamiques productives : s'y ajoutent, dans des combinaisons variées, des caractéristiques démographiques (pyramide des âges de la population), des phénomènes migratoires (mobilité géographique, attraction de nouvelles populations), des pratiques sociales (comportements de poursuite d'études, niveau de l'activité féminine), des qualités des emplois (secteurs d'activité, qualifications), etc.

Même si l'on ne dispose pas de séries statistiques fines et longues, on peut affirmer que les inégalités territoriales face au chômage se sont creusées au cours des dernières décennies. Cela est particulièrement évident si l'on descend à un niveau territorial fin. À cet égard, la mise en œuvre de politiques territorialisées concentrées sur des quartiers (ou portions, ou regroupements de quartiers) caractérisés par un cumul de ségrégations sociales, urbaines, économiques permet d'éclairer avec une plus grande acuité les fractures territoriales en matière de chômage. D'autant que ces quartiers, qui ont reçu des appellations fluctuantes (quartiers prioritaires de la politique de la Ville, zones urbaines sensibles...), ont aussi pour caractéristiques d'être des territoires déchirés par des voies ferrées, des autoroutes, des canaux, qui les cantonnent dans des espaces à part, qui les délimitent et les disqualifient en tant que mauvais lieux.

Un traitement des données des recensements de 1990 et 1999 pour les quelque 750 zones urbaines sensibles (ZUS) permet de mesurer les spécificités de ces territoires infra-urbains fragiles et



Tableau 10. Indicateurs d'activité et de chômage dans les ZUS

	Zones urbaines sensibles		France
	1990	1999	1999
Population totale (en milliers)	4 730	4 462	58 520
% de moins de 20 ans	33,4	31,5	24,6
% d'étrangers	18,6	16,5	5,6
% de non-qualifiés (15 ans et plus)	39,3	33,1	20,0
Population active (en milliers)	2 114	1 932	26 542
Taux d'activité des 15-59 ans	69,5	68,1	73,1
Taux d'activité des 15-24 ans	43,7	32,8	29,8
Population active occupée (en milliers)	1 696	1 435	23 055
% d'actifs occupés dans la population	35,9	32,2	39,4
% de salariés en CDD, intérim, emplois aidés, stages	13,5	20,0	13,8
Nombre de chômeurs (en milliers)	400	491	3 401
Part des chômeurs dans la population active	18,9	25,4	12,8
Part des chômeurs chez les 15-24 ans	28,5	39,5	25,6
Part des chômeurs parmi les femmes	23,3	27,5	15,0
Part des chômeurs parmi les étrangers	26,2	35,3	24,1

Source : Insee, recensements de la population (le chômage est mesuré au sens du recensement) en France métropolitaine.

stigmatisés au regard du chômage et de l'activité [Le Toqueux et Moreau, 2002]. Pendant cette période intercensitaire, la population des ZUS a sensiblement diminué, mais le nombre de chômeurs a augmenté, de sorte que la part des chômeurs est passée de 18,9 % à 25,4 % (cf. tableau 10). Le niveau atteint en 1999 est le double de la moyenne nationale (12,8 %). De même, la part des non-qualifiés dans la population résidant en ZUS est de 33,1 % contre 20 % pour la France métropolitaine. De surcroît, ceux qui travaillent ont des emplois de moins bonne qualité, puisque 20 % de la population active occupée détient un contrat à durée déterminée, un contrat aidé, un statut de stagiaire ou une mission d'intérim, contre 13,8 % en moyenne nationale.

De plus, le taux d'activité de la population résidant dans les ZUS a baissé pendant la période quand il augmentait au niveau national, pour s'établir à un niveau inférieur de 5 points. Cette sous-activité est d'autant plus accusée pour la population adulte que les jeunes âgés de moins de 25 ans sont dans une situation

inverse : leur taux d'activité est supérieur dans les ZUS, ce qui indique qu'ils arrêtent leur scolarité plus tôt.

La part des chômeurs parmi les jeunes actifs résidant dans les ZUS a fortement augmenté pour atteindre près de 40 % en 1999, soit un niveau bien supérieur à la moyenne nationale (25,6 %). On retrouve des écarts du même ordre, supérieurs à 10 points, de la part des chômeurs chez les femmes actives (27,5 % contre 15 %) et chez les étrangers actifs (35,3 % contre 24,1 %).

## **Le chômage de longue durée**

Cette expression émerge à la fin des années 1960, à l'initiative de l'OCDE, qui attire alors l'attention sur l'allongement des temps passés en chômage. Une dizaine d'années plus tard, deux études de l'ANPE soulignent l'apparition de difficultés particulières chez les chômeurs à partir d'un seuil d'ancienneté d'une année : dégradation des conditions d'existence, abandon de la recherche d'emploi, spirale du découragement, troubles comportementaux et psychologiques, réticences des employeurs. Depuis lors, on désigne comme chômeurs de longue durée les individus qui sont au chômage depuis une année ou plus. Cet indicateur est en apparence très simple, mais il désigne un phénomène difficile à cerner et délimite une population très hétérogène.

### *L'allongement des durées de chômage*

L'ancienneté moyenne en chômage a plus que doublé entre le milieu des années 1970 et le début des années 2000, pour s'établir à près de treize mois environ selon l'indicateur DEFM, et seize mois environ selon l'indicateur BIT (*cf.* encadré suivant). L'écart entre ces deux mesures est sensible et il en va de même pour la proportion de chômeurs de longue durée parmi les chômeurs, en raison des modes de calcul : en mars 2004, elle s'établit à 29,6 % pour la DEFM de catégorie 1, et à 41,7 % pour l'indicateur BIT. Ces pourcentages représentent des effectifs respectifs de 780 000 et 1,158 million de chômeurs de longue durée, soit une différence d'évaluation de près de 378 000.

La progression du chômage de longue durée a été spectaculaire au cours des dernières décennies, et ce même si l'on retient l'indicateur le plus restrictif (DEFM1) : quand le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE est multiplié par 3,5,

## Les mesures du chômage de longue durée

Les mesures de l'ancienneté de chômage s'appuient sur des procédures codifiées, mais qui diffèrent sensiblement selon les sources utilisées : enquêtes « Emploi » de l'Insee ou données administratives de l'ANPE.

Dans l'enquête « Emploi », l'ancienneté de chômage est mesurée par l'ancienneté d'absence d'activité ou par l'ancienneté de recherche d'emploi. Pour les chômeurs ayant déjà travaillé, c'est la plus courte des deux périodes qui est prise en compte ; pour les autres, c'est l'ancienneté de recherche d'emploi.

De son côté, l'ANPE mesure l'ancienneté d'inscription dans la catégorie 1 des DEFM. Toute interruption

d'inscription, quel qu'en soit le motif (emploi de plus de huit jours, formation de plus de quarante heures, maladie de plus de quinze jours...), et donc quelle que soit la situation de l'individu, remet le compteur de l'ancienneté de chômage à zéro.

Dans le premier cas, c'est l'enquêté qui déclare son ancienneté de chômage, dans le second, elle est calculée en fonction de règles de gestion de la demande d'emploi, indépendamment de la perception que les individus ont de leur situation : ceux-ci peuvent continuer à se définir comme chômeur tout en étant en stage de formation ou en arrêt maladie, mais leur inscription est suspendue, et leur ancienneté de chômage effacée. On comprend dès lors que les évaluations du chômage de longue durée peuvent être aussi divergentes.

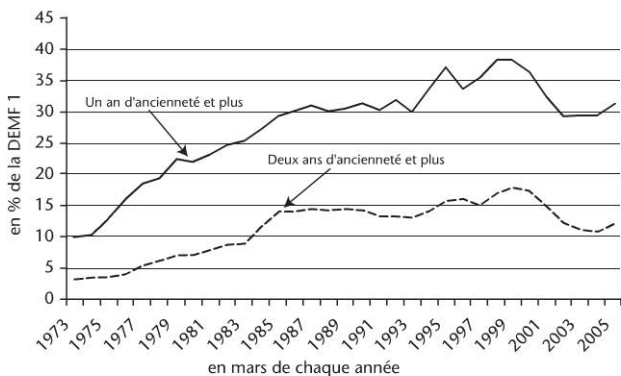
celui des chômeurs de longue durée est multiplié par 7,8, passant de moins de 100 000 en 1975 à 780 000 en 2005.

Depuis le milieu des années 1980, les chômeurs de longue durée représentent au moins 30 % des chômeurs inscrits à l'ANPE, avec des niveaux proches de 40 % à la fin des années 1990, quand le niveau de chômage était au plus haut (cf. graphique 3). De plus, les anciennetés de chômage se sont étirées au-delà de la limite des douze mois, puisque la part de chômeurs inscrits depuis deux ans ou plus à l'ANPE suit les mêmes tendances, en fluctuant autour de 15 % (avec un plancher de 11,2 % en 2004 et un plafond de 18,2 % en 1999). Cette résistance des formes les plus longues de chômage est d'autant plus remarquable que l'indicateur retenu est particulièrement vulnérable à toute interruption d'inscription, y compris pour de courtes périodes d'emploi ou de stage par exemple.

### *Une condition qui se diffuse*

Au début des années 1970, quand le niveau de chômage était encore bas, il existait pourtant un chômage résiduel, traduisant

Graphique 3. Évolution de la part des chômeurs de longue durée



des difficultés importantes d'accès à l'emploi. Mais il se concentrait sur la fraction de la main-d'œuvre la plus âgée ou confrontée à des problèmes de santé (maladies, handicaps, accidents du travail) [Michon, 1975]. Pourtant, la figure classique du chômeur de longue durée âgé et/ou frappé par la maladie n'a pas résisté à la crise de l'emploi.

Certes, les chômeurs âgés de 50 ans et plus sont les plus exposés, au point que près de 62 % d'entre eux sont concernés par cette forme de chômage (*cf.* tableau 11). Comparativement, seul un quart des chômeurs âgés de moins de 25 ans connaissent le chômage de longue durée, ce qui est le cas de 42 % des chômeurs d'âge intermédiaire. Mais, dans toutes les classes d'âge, la part du chômage de longue durée progresse nettement au cours des vingt dernières années ; en 2004, les deux tiers des chômeurs de longue durée ont entre 25 et 49 ans, un sur cinq a plus de 50 ans.

Cette progression du nombre des individus qui ne sont plus des entrants dans la vie active, en phase d'apprentissage et de socialisation, et qui ne sont pas encore des travailleurs âgés en fin de vie active transforme les significations sociales du chômage de longue durée. Car, pour leur cas, l'allongement des durées de chômage interroge avec une acuité particulière les relations entre le chômage et l'emploi : elles se distendent parce que

**Tableau 11. Poids du chômage de longue durée  
parmi les chômeurs**  
(en %)

	1984	1994	2004	2004 (en structure)
15-24 ans	17,6	20,5	24,1	12,9
25-49 ans	35,1	39,5	42,2	66,9
50 ans et plus	51,1	57,2	61,9	20,2
Hommes	32,7	36,4	41,5	48,5
Femmes	34,2	38,4	41,8	51,5
Total	33,4	37,5	41,7	100

Source : Insee, enquêtes « Emploi », chômeurs au sens du BIT.

le retour à l'emploi de ces travailleurs engagés dans la vie professionnelle est difficile ; elles se tendent parce que ni le retrait hors du marché du travail ni l'engagement durable dans des « petits boulots » ne constituent une alternative positive au chômage.

Cette déstabilisation des catégorisations du chômage a d'ailleurs provoqué une multiplication des termes et expressions pour désigner ces formes exacerbées de chômage : « chômeurs structurels », « chômeurs de très longue durée », « chômeurs passifs », « « chômeurs velléitaires », « chômeurs menacés d'exclusion », « chômeurs découragés », « chômeurs inemployables », et même « faux chômeurs » [Demazière, 2003]. Il ne faudrait pas en conclure que le chômage de longue durée conduit inexorablement à la relégation, l'exclusion, la désaffiliation, la marginalisation. Mais il demeure que, pour un nombre croissant de chômeurs, le lien avec l'emploi est tout à la fois incertain et indispensable, improbable et nécessaire, fragile et incontournable.

### *Le non-emploi de longue durée*

On a vu combien les définitions du chômage au principe de la production statistique privilégient des critères comme l'accomplissement d'actes effectifs de recherche d'emploi. Ce critère conduit à exclure un nombre important de personnes de la mesure du chômage de longue durée, car l'allongement des anciennetés de chômage s'accompagne fréquemment d'un fléchissement puis d'un abandon de la recherche d'emploi. Dès

lors, dans les enquêtes, les personnes qui ne cherchent plus d'emploi parce qu'elles sont convaincues que leurs chances d'en trouver sont nulles ne sont plus comptabilisées comme chômeurs, même si elles aspirent toujours à travailler.

Pour contourner ce problème dans la mesure du chômage de longue durée, on peut adopter une définition plus large, prenant en compte toutes les personnes qui n'ont pas travaillé depuis douze mois, qu'elles aient ou non recherché un emploi. On obtient alors une mesure du « non-emploi de longue durée » [OCDE, 2002]. Cet indicateur prend en compte des personnes classées inactives qui, pour certaines, n'ont aucunement l'intention de travailler. Pour contourner cette difficulté, il est possible de comparer les indicateurs de chômage de longue durée et de non-emploi de longue durée pour les hommes de tranches d'âge intermédiaires, caractérisées par des taux d'activité très élevés : on suppose qu'ils font partie, sauf circonstances particulières (invalidité, reprise d'études) concernant des effectifs marginaux, de la population active.

On observe alors, pour les hommes âgés de 25 à 54 ans, que le non-emploi de longue durée est nettement supérieur au chômage de longue durée : les taux respectifs sont de 7,8 % et 2,7 % pour la France. Les écarts entre ces deux indicateurs sont assez importants : ainsi, le volume de chômage de longue durée serait presque triplé si l'on prenait en compte les personnes sans emploi qui n'ont pas entrepris de démarches de recherche d'emploi, dans la plupart des cas parce qu'elles se sont découragées à la suite d'échecs répétés.

## **L'employabilité et la sortie du chômage**

La notion statistique d'employabilité et sa complémentaire, celle de vulnérabilité, permettent d'évaluer les flux de chômeurs sur le marché du travail. La vulnérabilité désigne la probabilité d'entrer en chômage au sein d'une population donnée et pendant une période donnée. Tandis que l'employabilité peut être définie comme la probabilité de sortie du chômage en accédant à un emploi, l'« espérance objective ou la probabilité plus ou moins élevée que peut avoir une personne à la recherche d'un emploi d'en trouver un » [Ledrut, 1966].

### *Perspective différentielle*

La notion d'employabilité est utilisée dans une perspective différentielle pour estimer des inégalités entre catégories de chômeurs face à l'accès à l'emploi. On dira par exemple que telle catégorie est moins employable que telle autre parce que la proportion des chômeurs de longue durée y est plus importante, ce qui signale des chances moyennes d'obtention d'un emploi plus faibles. Les enquêtes longitudinales consistant à suivre des cohortes de chômeurs permettent de construire d'autres indicateurs d'employabilité, notamment des vitesses de sortie du chômage ou d'accès à l'emploi. Ces méthodes soulignent invariablement la dépendance de l'employabilité des chômeurs à l'égard des variables clés de l'explication sociologique la plus classique : le sexe (désavantage des femmes), l'âge (position des individus dans le cycle de vie) et l'ancienneté de chômage (position sur le marché du travail). Mais, si les corrélations mesurées décrivent les rangs des catégories de chômeurs dans la « file d'attente », qui fonctionne comme une file inversée [Salais, 1980], elles ne rendent pas compte des processus sociaux sous-jacents, ne permettent pas de trancher entre les différentes explications ou interprétations possibles des écarts observés (*cf.* encadré page suivante).

On voit ainsi que, si définir l'employabilité par la proportion des chômeurs d'une catégorie qui accède à l'emploi permet d'en fournir une mesure statistique précise, c'est aussi la réduire à une quantité saisie *a posteriori*, comme le résultat de processus qui restent rétifs à l'analyse.

### *Force et faiblesse des variables classiques*

Une étude met particulièrement l'accent sur les limites des explications classiques des trajectoires des chômeurs et des raisonnements en termes de facteurs de risque du chômage. Elle se fonde sur l'exploitation des enquêtes « Emploi » de 1983 à 1989 comme quasi-panels : chaque individu étant interrogé trois années de suite puisque l'échantillon est renouvelé par tiers, cinq cohortes ont été reconstituées (1983-1985, 1984-1986, 1985-1987, 1986-1988, 1987-1989). Les situations des chômeurs à la première interrogation ont pu être examinées deux années plus tard [Tresmontant, 1991]. Les chômeurs sont répartis en

## Comment expliquer l'employabilité ?

Les probabilités qu'ont les chômeurs d'obtenir un emploi diminuent quand leur ancienneté en chômage augmente. De nombreuses hypothèses ont été avancées pour expliquer cette corrélation.

L'ancienneté de chômage est parfois considérée comme le résultat de calculs individuels, en particulier dans le cadre des théories du chômage volontaire. Certains chômeurs préféreraient demeurer sans emploi et percevoir leurs allocations de chômage ; plutôt que de prendre un emploi immédiatement, ils espèrent une meilleure opportunité d'emploi ou attendent une amélioration de la conjoncture qui diminuera l'intensité de la concurrence entre les demandeurs d'emploi.

L'ancienneté de chômage reflète une combinaison d'attributs individuels qui pèsent négativement sur l'accès à l'emploi : sexe, âge, niveau de formation, expérience professionnelle. Elle n'a pas d'effet propre, mais condense ces caractéristiques défavorables dans la concurrence pour les emplois.

L'ancienneté de chômage provoque mécaniquement un affaiblissement de la combativité des chômeurs et l'apparition de comportements qui déconnectent le chômeur du marché du travail : relâchement de la recherche d'emploi, pessimisme, découragement, etc.

La moindre employabilité des chômeurs les plus anciens traduit un phénomène de file d'attente tel que les

nouveaux arrivants s'insèrent devant les plus anciens dans la file. Les durées de chômage ne sont pas arbitrées par les individus, mais résultent de cette répartition des rangs dans la file, qui apparaît sauvage ou renversée, et du débit de sortie. La sortie de la file d'attente est régie par la règle simple : qui a attendu attendra. Aussi, même quand le débit augmente, les chômeurs aux anciennetés les plus longues ne sortent pas de la file, car ils occupent les places de queue.

L'ancienneté de chômage est le résultat de décalages persistants entre les caractéristiques des demandeurs d'emploi et celles des emplois disponibles. Dans le cadre des bassins d'emploi ou marchés locaux du travail, ces décalages peuvent être très importants, par exemple quand les emplois d'un secteur d'activité en crise disparaissent, entraînant la diminution rapide, voire immédiate, de l'employabilité des occupants des emplois disparus.

L'ancienneté de chômage est un signe connoté négativement par les employeurs potentiels. Ceux-ci l'interprètent, même dans un contexte de chômage massif, comme l'indice d'une moindre performance. La stigmatisation des chômeurs de longue durée est ainsi un processus qui s'auto-entretient et éloigne toujours plus de l'emploi ceux qui sont porteurs du signal négatif.

La diversité des hypothèses explicatives montre bien le décalage entre la robustesse des observations empiriques et les incertitudes persistantes pesant sur les significations théoriques de ces constats.



Tableau 12. Variations de l'emploi et du chômage deux ans après (en %)

	En emploi (maximum)	En emploi (minimum)	En chômage (maximum)	En chômage (minimum)
Hommes	68	19	41	14
Femmes	55	7	44	21
Moins de 50 ans	68	29	41	20
50 ans et plus	48	7	44	14
Moins d'un an de chômage	68	24	40	20
Un à trois ans	66	15	44	22
Trois ans et plus	66	13	42	25
Passivité	48	7	38	14
Diplômé (CAP ou plus)	68	9	44	20
Non-diplômé	64	7	42	14

Source : Insee, enquêtes « Emploi », 1983-1989.

trente-deux classes qui combinent les variables de sexe, d'âge, de diplôme, d'ancienneté de chômage et de comportement de recherche d'emploi. On mesure les situations occupées (emploi, chômage, retraite, inactivité) pour chacune de ces catégories. La combinaison la plus favorable réunit les traits suivants : sexe masculin, jeune, diplômé et en chômage depuis peu de temps (68 % de retour à l'emploi), et la plus défavorable concerne les chômeurs âgés, non diplômés, de sexe féminin et passifs dans leur recherche d'emploi (7 % de retour à l'emploi). Les chances d'obtenir un emploi ne sont donc jamais nulles, même quand les facteurs de risque sont cumulés (cf. tableau 12).

Cette analyse souligne que ces facteurs de risque ne suffisent pas à expliquer les trajectoires observées, d'autant qu'aucun des facteurs défavorables n'exclut des pourcentages significatifs de retour à l'emploi : la fourchette de variation est de 48 % à 7 % pour les chômeurs âgés ou ceux qui ne recherchent pas d'emploi, selon les autres caractéristiques associées ; de 64 % à 7 % pour les non-diplômés ; de 55 % à 7 % pour les femmes. Inversement, aucun facteur favorable n'exclut des pourcentages significatifs de maintien dans le chômage : les fluctuations sont de 41 % à 14 % pour les hommes selon les autres variables associées ; de 41 % à 20 % pour les chômeurs de moins de 50 ans ; de 44 % à 20 % pour les diplômés, de 40 % à 20 %

pour les chômeurs de courte durée. Ainsi, l'influence des facteurs, favorables ou défavorables, est peu marquée quand ils sont pris isolément, mais croît s'ils sont combinés entre eux.

Être porteur d'un trait négatif n'est pas en soi déterminant, et même l'accumulation de traits défavorables ne condamne pas à la relégation. Ces conclusions légitiment d'autres approches intégrant un éventail plus large de facteurs, notamment les comportements et arbitrages des chômeurs. Dans son acception classique, on voit bien que le « concept [d'employabilité] objective et donc tend à figer les situations qui sont clairement relationnelles et évolutives » [Gazier, 1990]. Mais la difficulté consiste alors à prendre en compte dans la mesure statistique les contextes dans lesquels les chômeurs sont plongés, les coordonnées des situations qu'ils vivent et les rapports qu'ils entretiennent avec ces éléments.

### *La recherche d'emploi*

Dans cette perspective, l'examen du rôle de la recherche d'emploi dans la sortie du chômage apparaît incontournable, même si cette question est finalement peu traitée, ce qui n'est pas sans lien avec les difficultés méthodologiques pour décrire avec précision les comportements de recherche d'emploi. Alors que la recherche d'emploi représente une attente normative intrinsèque au statut de chômeur, et plus encore le principal point d'appui au contrôle administratif en direction des chômeurs, elle est toujours renseignée à partir des déclarations individuelles. Plus fondamentalement, les enquêtes montrent des décalages entre les moyens de recherche d'emploi et les moyens de retour à l'emploi : les réponses relatives aux premiers se concentrent sur les moyens les plus institutionnels, officiels et codifiés, tandis que les seconds font une part plus grande aux moyens plus informels (réseaux divers, relations éloignées, contacts non dédiés à la recherche d'emploi) [Demazière, 2001]. Cela signifie que l'on peut trouver un emploi sans en chercher, plus exactement que l'on peut identifier, dans les enquêtes, des individus qui déclarent ne pas en avoir recherché et qui pourtant en ont trouvé parce qu'ils l'ont obtenu par des mécanismes qu'ils n'ont pas catégorisés comme de la recherche d'emploi.

Compte tenu des incertitudes pesant sur la saisie de la recherche d'emploi, il est délicat de mesurer avec précision son

influence sur les sorties du chômage. Cette perspective a toutefois été testée dans le cadre de l'enquête « Suivi des chômeurs » de l'Insee. Les comportements de recherche d'emploi sont décomposés en deux dimensions essentielles : la « capacité à cibler sa recherche ou distance à l'emploi » et la « disponibilité » [Huyghues-Despointes, 1991]. La première dimension désigne les capacités à réaliser des démarches de recherche d'emploi, la précision des choix professionnels et l'expérience antérieure. La seconde recouvre les capacités à faire preuve de mobilités, géographique (disposition à l'égard d'un éventuel déménagement, jugement sur la distance domicile-travail...) et professionnelle (exigences par rapport à l'emploi en termes de stabilité, de type d'entreprise...). Les comportements de recherche d'emploi, ainsi décrits en début de période, apparaissent comme des « clés pour trouver un emploi », car ils sont corrélés avec les itinéraires suivis par les chômeurs pendant les deux années d'observation. Ainsi, les chômeurs les plus disponibles ont suivi les itinéraires de réinsertion directe ou par le biais de stages quand leur distance à l'emploi était importante. Inversement, une faible disponibilité est associée au retrait du marché du travail ou au confinement dans le chômage non indemnisé quand elle est combinée avec une grande distance à l'emploi. Enfin, les chômeurs qui « s'enlisent dans le chômage indemnisé » ne se distinguent pas des autres par leurs comportements de recherche d'emploi.

Mais ces comportements étant corrélés avec l'âge, le sexe, le niveau de diplôme ou l'ancienneté de chômage, il faut examiner si les trajectoires des chômeurs dépendent plus de leur recherche d'emploi que de ces facteurs de risque traditionnels. Une autre exploitation de la même enquête approfondit ce point en se fondant sur onze « variables de comportement » (diversité des modes de recherche d'emploi, niveau de salaire attendu, ciblage de la profession recherchée, du secteur recherché, etc.), et douze « variables contextuelles » (âge, sexe, CSP, taille de la commune de résidence, ancienneté d'inscription à l'ANPE, etc.) [Rouault-Galdo, 1991]. Le recours à un modèle de type Logit permet de mesurer l'impact de chacune des variables, toutes choses égales par ailleurs, sur les probabilités, pour un chômeur, d'accéder à l'emploi ou de demeurer en chômage. L'âge apparaît comme l'élément le plus déterminant : les probabilités de connaître le chômage prolongé ou l'inactivité durable augmentent fortement

au-delà du seuil de 45 ans. Les facteurs de deuxième niveau qui pèsent sur les risques de chômage prolongé sont la situation dans le ménage, le niveau de diplôme et l'ancienneté d'inscription à l'ANPE. Les facteurs de risque de troisième rang sont la nationalité, la catégorie socioprofessionnelle, les circonstances d'entrée en chômage, la situation au regard de l'indemnisation, la taille de la commune de résidence. L'effet de la recherche d'emploi est également de troisième ordre et ne concerne que quatre variables : suivi d'une formation, nombre de moyens de recherche d'emploi, état de santé et niveau de salaire attendu. Le débat sur l'influence de la recherche d'emploi reste donc ouvert, notamment parce qu'il est difficile de mesurer avec précision les comportements.

### *Contexte global et conjoncture économique*

L'employabilité des chômeurs est certes liée à leurs parcours professionnels, à leurs capitaux, à leurs réactions au chômage, à leurs réseaux relationnels, bref à un ensemble complexe de variables entremêlées liées aux biographies individuelles. Mais elle dépend aussi de mécanismes d'un autre ordre, contextuel : environnement économique, transformations du marché du travail, phénomènes de sélectivité. Elle fluctue alors avec les changements de ce contexte : implantation de nouvelles entreprises, fonctionnement des institutions d'intermédiation, logiques de gestion de la main-d'œuvre, etc. La prise en compte de ces effets de contexte demeure néanmoins embryonnaire et tâtonnante, car il est difficile de saisir empiriquement cette composante exogène de l'employabilité.

Une traduction possible est la conjoncture macroéconomique : on peut en effet considérer que les fluctuations de l'emploi (et du chômage) global ont des conséquences sur l'employabilité des chômeurs, sans que ceux-ci y soient pour rien. Une exploitation de la série des enquêtes « Emploi » entre 1983 et 1989 propose d'évaluer ces effets. Elle montre que l'augmentation importante du volume de chômage entre 1983 et 1988, et de l'emploi entre 1987 et 1989, a eu peu d'effet sur les probabilités d'accès à l'emploi des chômeurs [Tresmontant, 1991]. En effet, au cours des années 1980, les taux de reprise d'emploi et leur hiérarchie selon l'ancienneté de chômage sont restés stables (*cf.* tableau 13).

Tableau 13. Part des chômeurs en emploi deux ans après l'enquête, en fonction de leur ancienneté de chômage (en %)

	Total	Moins d'un an d'ancienneté	Un à trois ans d'ancienneté	Trois ans et plus d'ancienneté
1983-1985	46	55	36	34
1984-1986	50	56	45	36
1985-1987	47	54	43	31
1986-1988	50	55	50	35
1987-1989	50	56	45	36

Source : Insee, enquêtes « Emploi », 1983-1989.

Ce résultat témoigne des difficultés de traduction des contextes structurels en indicateurs empiriques. De plus, ces contextes ne se réduisent pas à une vague conjoncture ; ils signifient que le marché du travail est segmenté spatialement, que les politiques publiques nationales ne sont pas mises en œuvre uniformément sur le territoire, que les entreprises développent des stratégies diversifiées de gestion et sélection de main-d'œuvre. Mais la traduction de ces éléments en indicateurs codifiés, exportables dans les enquêtes statistiques, n'a pas vraiment commencé. Ce sont surtout des approches localisées et monographiques qui ouvrent la voie à une prise en compte de la complexité des contextes structurels.

### *Contexte local et stratégies d'acteurs*

Une focale plus resserrée sur un espace plus limité permet de mieux expliciter les logiques des acteurs qui s'entrecroisent sur un territoire, les systèmes d'organisation socio-économique et les réseaux de relations sociales correspondants. L'apport de la dimension locale réside en ce qu'elle procure une meilleure intelligibilité de la lecture et de l'interprétation des trajectoires, en les confrontant à des conjonctures et des configurations concrètes d'acteurs qui contribuent directement à les produire. Mais s'il y a convergence de vues pour admettre l'existence d'un « effet localité » [Benoit-Guilbot, 1991], son analyse demeure problématique, et plus encore la mesure de ses effets sur l'employabilité des chômeurs qui vivent dans le territoire considéré.

Une monographie approfondie centrée sur les trajectoires professionnelles des salariés licenciés après le dépôt de bilan de Creusot-Loire montre précisément que l'employabilité et les possibilités de reclassement sont marquées par l'histoire professionnelle qui a lié les travailleurs et la grande entreprise [Outin, 1990]. Les trois types de trajectoires identifiés (retour à l'emploi, précarité du reclassement ou exclusion de l'emploi) sont liés aux carrières professionnelles suivies au sein de la grande entreprise, au vécu de la rupture et du licenciement, aux perceptions individuelles des écarts et du passage entre un marché interne protecteur et les règles d'un marché externe du travail marqué par une diversification des statuts d'emploi. Les changements brutaux des règles qui organisent le marché du travail, liés à la mobilité obligée des individus de l'entreprise protectrice vers le marché externe, font émerger des exigences nouvelles pour les individus. L'acquisition de nouveaux comportements et la construction de l'employabilité n'opèrent pas de façon spontanée, mais sont liées aux interactions entre ces stratégies de segmentation et les carrières des individus. L'employabilité articule deux dimensions. Elle met en jeu les qualifications des individus qui cherchent un nouvel emploi et a trait également aux inflexions locales des processus collectifs de gestion de main-d'œuvre, antérieurs, accompagnant et postérieurs à la fermeture de l'entreprise : « Le passage d'un espace de qualification à un autre espace de qualification permet d'éclairer le processus social par lequel se construit l'employabilité » [Outin, 1990].

L'explication des processus de différenciation des devenir des chômeurs suppose d'articuler ceux-ci avec les marchés du travail, les structures familiales, les réseaux sociaux, les logiques des professionnels de l'emploi et des employeurs auxquels ils sont confrontés, comme elle implique de rendre compte des rationalités plurielles des chômeurs, de leurs stratégies, des interprétations qu'ils font de leurs expériences. Cette orientation dessine un programme de travail qui enracinerait l'étude des parcours d'activité dans les contextes et univers de vie des personnes concernées. La prise en compte des mesures publiques ciblées sur les chômeurs participe de cette visée de connaissance.

## IV / Traiter les chômeurs

**L**e périmètre des actions publiques de lutte contre le chômage est délicat à tracer, puisqu'on peut y inclure toutes celles qui ont des effets sur l'emploi, et plus ou moins directement sur le chômage (mesures fiscales et système de prestations sociales destinés à développer l'emploi ou à infléchir les comportements d'activité, politiques de régulation macroéconomique par exemple), ou encore toutes les mesures qui sont justifiées par l'objectif de création d'emploi et de lutte contre le chômage. Un tel critère d'intentionnalité est problématique car il rend l'analyse trop dépendante des justifications proprement politiques des actions prises en compte. Aussi, l'analyse sera centrée sur les politiques et institutions ciblées sur les chômeurs.

### **Lutter contre le chômage**

La lutte contre le chômage est marquée par un foisonnement de mesures, à durée de vie courte. Et elle est aussi traversée par de vifs débats, en particulier sur l'affectation des dépenses publiques vers des mesures dites actives et passives.

#### *Le périmètre des dépenses publiques*

La dépense publique pour l'emploi permet de mesurer les efforts financiers consacrés au traitement du chômage. La progression du chômage, depuis le milieu des années 1970, s'est accompagnée d'une augmentation rapide des moyens destinés à l'enrayer : en 1973, 1,6 milliard d'euros était consacré à l'emploi,

Tableau 14. Évolution de la dépense publique pour l'emploi

En milliards d'euros	1973	1980	1990	2000	2003
Indemnisation du chômage	0,3	4,0	13,3	20,7	29,2
Incitation au retrait d'activité	0,2	1,7	5,7	3,9	2,2
Formation professionnelle	0,9	3,0	10,3	12,7	12,9
Promotion et création d'emplois	0,1	1,0	3,1	9,5	9,2
Autres	0,1	0,2	0,9	4,3	4,6
Total de la dépense pour l'emploi	1,6	9,9	33,4	51,0	58,0
En % du PIB	0,9	2,3	3,3	3,5	3,7
Baisses générales de cotisations sociales				11,7	16,0
En % du PIB				0,8	1,0

Source : Dares, comptes de l'emploi.

soit 0,9 % du produit intérieur brut, contre 58 milliards (en euros courants) en 2003, représentant 3,7 % du PIB (*cf.* tableau 14).

Plus de la moitié de cette somme correspond à l'indemnisation du chômage. Les dépenses des dispositifs ciblés constituent un ensemble très important également : elles comprennent les aides à l'emploi marchand et non marchand, le financement de stages de formation en faveur des demandeurs d'emploi, et des dépenses de cessation anticipée d'activité préretraite. Le reste (rubrique « Autres ») correspond pour l'essentiel aux frais consacrés aux moyens administratifs et institutionnels tels que le fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi. À cette dépense publique pour l'emploi s'ajoutent des allègements de cotisations sociales dont les bénéficiaires sont les entreprises, soit 16 milliards d'euros en 2003.

### *L'activation des dépenses passives*

On distingue de manière classique des mesures passives destinées à gérer les excédents de main-d'œuvre et correspondant aux dépenses d'indemnisation et aux dispositifs visant à limiter le nombre de candidats à l'emploi, et des mesures actives destinées à agir sur le niveau d'emploi et à améliorer le reclassement des chômeurs (efforts de placement, subventions à l'embauche, emplois publics, programmes de formation de chômeurs). Dans les années récentes, la notion d'activation des dépenses passives a été popularisée comme une évidence de bon



sens : ne vaut-il pas mieux aider un chômeur à obtenir un emploi plutôt que lui fournir simplement une allocation ?

Toutefois, deux conceptions contrastées de l'activation peuvent être distinguées. Le premier régime d'activation est centré sur le rapport des individus au travail : appuyé sur l'idée que le versement de revenus de remplacement est un facteur de désincitation au travail, il consiste pour l'essentiel à réduire les niveaux et durées d'indemnisation, à en durcir les critères d'éligibilité et à multiplier les clauses d'exclusion de manière à remettre plus rapidement les chômeurs au travail. Le second régime d'activation est centré sur l'accompagnement des individus vers l'emploi : l'indemnisation est conçue comme une condition au processus d'accès à l'emploi, qu'il s'agit de soutenir par des dispositions parallèles telles que les aides à la recherche d'emploi, la formation, les possibilités de cumul d'une allocation chômage et d'une activité rémunérée, etc.

Ces deux logiques sont mobilisées simultanément, mais dans des proportions variables dans les pays européens, ce qui conduit à récuser les oppositions antagoniques qui en sont faites et qui conçoivent l'activation comme un transfert des dépenses indemnitaires vers des dépenses dites actives [Barbier, 2002]. D'ailleurs, dans les pays où le volume de celles-ci est le plus élevé, le volume des dépenses dites passives est aussi plus important (Pays-Bas, Danemark). À l'opposé, des pays comme le Royaume-Uni se caractérisent par une conversion de faibles dépenses indemnitaires en dépenses actives, elles aussi de faible volume. Aussi, « le maintien d'un haut niveau d'indemnisation peut être interprété comme une des conditions d'une stratégie d'activation effective » [Lefresne, 2005].

### *Trois ou quatre logiques ?*

Depuis le début des années 1980, trois leviers principaux ont été utilisés de manière combinée, même si l'accent est porté sur tel ou tel selon les périodes.

La première logique vise à peser sur l'offre de travail et les pratiques de sélectivité à l'embauche, en instaurant une discrimination positive à l'égard de certaines catégories de main-d'œuvre. La distribution de primes à l'embauche, l'allègement des charges sociales, la prise en charge des coûts de formation, l'instauration de rémunérations inférieures au SMIC pour des

jeunes salariés bénéficiant de formation en alternance sont les leviers destinés à orienter les conduites de recrutement des employeurs du secteur marchand. Ces mesures, délimitant l'emploi aidé marchand, sont en évolution constante, mais elles ont en commun de fournir une aide financière à l'employeur qui embauche un chômeur correspondant à la cible.

La deuxième modalité d'intervention regroupe des formules de soutien à des activités intermédiaires dans le secteur non marchand, de l'économie sociale, des collectivités territoriales ou des établissements publics. Elle prend la forme d'aides à l'embauche (avec des taux de réduction du coût du travail pouvant atteindre 90 %) et, beaucoup plus marginalement, de soutien à des employeurs sociaux (entreprises d'insertion, associations intermédiaires). Ces mesures sont ciblées sur les populations définies comme les plus en difficulté et considérées comme les moins employables. La mise en situation de travail est destinée à enclencher un processus d'insertion sociale et professionnelle, devant mener à terme à un emploi de droit commun. Alors que ces mesures de soutien au secteur non marchand associaient développement d'activités nouvelles et aide à l'insertion, ces deux objectifs ont été largement dissociés avec le lancement du programme dit des « emplois jeunes », destiné explicitement au développement de nouveaux services répondant à des besoins non satisfaits mais ciblé sur une population moins éloignée de l'emploi [Bouygard et Gélot, 2002].

La troisième logique vise à peser sur les caractéristiques des chômeurs et à améliorer leurs capacités d'accès à l'emploi. Les mesures concernées sont des stages de formation, dont les orientations, les contenus, les visées, mais aussi les durées et les déroulements sont très divers, d'autant qu'ils sont financés par l'État, les Conseils régionaux ou l'Unedic. La formation postscolaire, d'abord apparue comme une opportunité de rattrapage de l'échec scolaire pour les jeunes, a été étendue en direction des chômeurs de longue durée avec l'objectif de compenser la faiblesse ou l'obsolescence de leur qualification.

Enfin, une quatrième logique d'intervention se dessine, consistant à distribuer des incitations individuelles à la prise d'emploi en direction de bénéficiaires de minima sociaux ou des plus pauvres. La prise d'emploi est rendue plus attractive par des mécanismes variés d'intéressement : cumul de revenus d'activité et de certaines prestations sociales, dispositif fiscal de la prime

pour l'emploi. Mais l'impact quantitatif de ces mesures, récentes, reste très limité.

### *Un poids important*

L'ensemble de ces mesures a, au total, un impact quantitatif significatif : les trois catégories de mesures (emploi aidé marchand ou non marchand et stage de formation) ont réuni en 2003 1,8 million de personnes (stock annuel moyen). Le nombre de bénéficiaires a augmenté fortement au cours des trois dernières décennies, passant de 430 000 en 1980 à 1,2 million en 1990 et 2,4 en 2000 (cf. graphique 4). Rapportée à l'évolution du chômage, cette croissance est spectaculaire, puisque le rapport entre le nombre de bénéficiaires des dispositifs ciblés et le nombre de chômeurs (au sens du BIT) est passé à ces trois dates de 29 % à 55 % puis à 95 %.

Dès 1980, l'emploi marchand concerne les effectifs les plus élevés, oscillant autour des deux tiers de l'effectif total. Le poids relatif des stages de formation décline régulièrement, passant de plus d'un quart dans la première moitié de la période à moins de 15 % ensuite. Quant à la part des emplois aidés non marchands, elle fluctue avec une faible amplitude autour de 20 %.

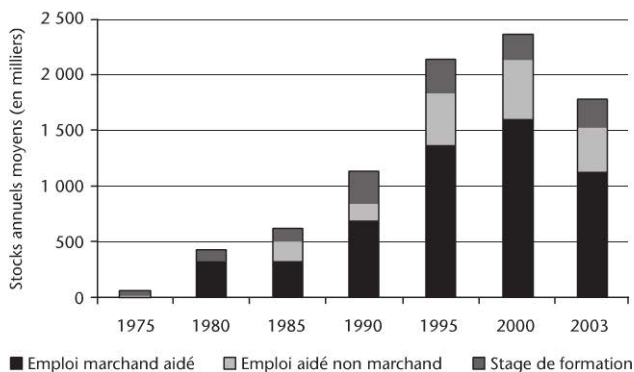
## **Effets et efficacité des mesures**

Les premières évaluations des effets de ces mesures débutent dès la fin des années 1970. Malgré cette ancienneté, aucune procédure générale ou régulière n'a été dégagée, qui aurait établi des formes communes de questionnement, d'observation, de traitement des informations. L'interrogation centrale porte pourtant sur leurs capacités à redistribuer les chances d'accès à l'emploi et les rangs dans la file d'attente du chômage.

### *Peser sur les décisions d'embauche ?*

Une première question importante pour l'évaluation de l'efficacité des mesures concerne leurs effets sur les décisions de recrutement : les aides à l'embauche dans le secteur marchand pèsent-elles sur l'embauche, soit en favorisant des créations nettes d'emplois, soit en modifiant les critères de recrutement ?

Graphique 4. Les chômeurs dans les dispositifs ciblés



L'appréciation de cet impact sur la création d'emplois est l'objet de controverses, mais il est, en toute hypothèse, modeste. En revanche, les conséquences sur les critères de recrutement semblent nettement plus significatives, du moins telles que mesurées par des enquêtes déclaratives auprès des employeurs.

Quatre effets différents peuvent être distingués et appréciés : l'effet emploi brut, signifiant qu'en l'absence d'aide publique l'embauche n'aurait pas eu lieu ; l'effet d'anticipation, signifiant que la décision d'embauche a été avancée du fait de l'aide publique ; l'effet profil, signifiant que l'embauche aurait eu lieu mais que l'aide publique a influé sur les caractéristiques de la personne recrutée ; l'effet d'aubaine, signifiant que l'aide publique n'a eu aucune sorte d'influence.

Ces effets se déclinent différemment selon les mesures (*cf.* tableau 15). L'effet emploi brut est plus important pour les contrats d'apprentissage et de qualification, qui correspondent aussi aux abaissements les plus forts du coût du travail. Pour les contrats initiative emploi (CIE), l'effet profil est particulièrement net, mais c'est aussi une mesure dans laquelle les avantages financier sont concentrés sur les demandeurs d'emploi dont la durée de chômage est la plus longue et où le recrutement est soumis à un accord préalable de l'ANPE.

Tableau 15. Les effets des aides sur les décisions d'embauche (en %)

	Contrat d'apprentissage	Contrat de qualification	Contrat initiative emploi
Effet emploi brut	39	30	18
Effet d'anticipation	20	25	17
Effet profil	26	26	46
Effet d'aubaine	15	19	19

Chiffres fournis en pourcentage des embauches, selon les déclarations des entreprises.

Source : Dares, enquête 2000.

Ces effets ne sont pas tous vertueux, ou du moins visés par les aides à l'embauche. Ainsi, l'effet d'aubaine qui, selon les employeurs, concerne 15 % à 19 % des embauches, signifie que la subvention publique n'a servi à rien puisque le recrutement aurait été effectué même en son absence. D'autres effets des mesures sur les comportements des employeurs doivent être signalés, qui sont négatifs : effet de substitution, quand des catégories de main-d'œuvre non ciblées par l'aide publique pâtitent de la concurrence des bénéficiaires ; effet de cannibalisme, quand l'augmentation de la compétitivité des entreprises bénéficiaires des subventions à l'emploi provoque des suppressions d'emplois chez leurs concurrentes ; effet de stigmatisation, quand le ciblage de la subvention sur une catégorie de main-d'œuvre provoque ou renforce le jugement défavorable des employeurs sur cette catégorie, etc. [Gautié, 1993]. La mesure de ces effets est délicate — parce qu'ils ne portent pas sur les bénéficiaires des dispositifs, mais sur d'autres catégories de main-d'œuvre, en emploi ailleurs ou en chômage —, mais ils n'en existent pas moins.

### *Accéder à l'emploi de droit commun ?*

D'autres questions se posent, notamment autour du devenir des bénéficiaires : que deviennent-ils après leur passage en mesures, et celles-ci ont-elles des conséquences sur leurs parcours ? Ces interrogations peuvent être formulées pour toutes les mesures, puisque celles-ci ne correspondent jamais, par définition, à des contrats de travail de droit commun, mais sont censées conduire à une insertion professionnelle dans un emploi non aidé.

**Tableau 16. Le devenir des bénéficiaires après la sortie des mesures**

	CIE	CQ	CA	CES	SIFE
Emploi non aidé	71	84	76	34	47
Emploi aidé	1	3	8	25	9
Formation	1	3	3	5	4
Chômage	19	8	11	29	32
Inactivité	8	2	2	7	8
Total	100	100	100	100	100

Situations en mars 2002, vingt-sept mois après la sortie des mesures.

Source : Dares, enquête « Panel de bénéficiaires de politiques d'emploi ».

La mesure de cet effet insertion ou réinsertion s'appuie sur des enquêtes longitudinales de suivi des bénéficiaires, permettant de renseigner leur parcours. Depuis le début des années 1990, des panels de bénéficiaires des mesures ont été constitués et permettent de décrire les parcours suivis après la sortie des dispositifs [Aucouturier, 1994]. Le recours à une méthodologie commune permet de comparer le devenir des sortants des différents dispositifs. Ainsi, une enquête réalisée en mars 2002 permet de renseigner les situations individuelles vingt-sept mois après la sortie (en décembre 1999) pour des contrats aidés du secteur marchand (CIE : contrats initiative emploi ; CQ : contrats de qualification ; CA : contrats d'apprentissage réservés aux jeunes), le principal contrat aidé du secteur non marchand (CES : contrat emploi solidarité) et le principal programme de formation (SIFE : stage d'insertion et de formation à l'emploi) (cf. tableau 16).

Le devenir des populations sortant de chaque dispositif est très contrasté. Les taux d'emploi non aidé sont les plus élevés pour les mesures du secteur marchand : si celles qui s'adressent aux jeunes donnent les meilleurs résultats (84 % pour les CQ et 76 % pour les CA), les sortants de CIE sont dans une situation proche (71 %), alors que les sortants des autres mesures sont bien moins nombreux à avoir un emploi (47 % pour les sortants de stages SIFE et 34 % pour les sortants de CES). La prise en compte de l'emploi aidé ne modifie guère cette hiérarchie : les écarts entre les deux groupes de mesures restent significatifs même s'ils se réduisent, mais le CES obtient de meilleurs résultats que le SIFE (59 % en incluant l'emploi aidé contre 56 %), du fait notamment

de la transformation de certains CES en contrats emploi consolidé (CEC) d'une durée de cinq ans.

Le poids du chômage plus de deux ans après la sortie des mesures est tout aussi différencié : il est le plus faible pour les mesures du secteur marchand qui s'adressent aux jeunes (8 % pour les CQ et 11 % pour les CA), il est le plus élevé pour les autres mesures (32 % pour les SIFE et 29 % pour les CES), et les CIE, contrats aidés marchands pour les adultes, occupent encore une place intermédiaire (19 %).

Ce type d'évaluation débouche finalement sur une espèce de tautologie : les mesures les plus proches de l'emploi classique (CIE, CQ, CA) ont de meilleurs résultats apparents que celles qui en sont éloignées (SIFE, CES). Ce résultat est constant depuis la mise en œuvre de ces évaluations longitudinales. Mais il faut examiner dans quelle mesure les résultats observés peuvent être imputés au passage par les aides publiques.

#### *Peut-on identifier des effets nets ?*

Les taux d'emploi à la sortie des mesures informent sur l'efficacité de celles-ci à la condition d'imputer le statut observé à l'enquête au passage par la mesure. Or ce raisonnement est entaché d'une incertitude : l'observation d'une corrélation statistique entre deux événements ordonnés dans le temps vaut-elle constat de causalité ? Une méthode éprouvée est couramment mise en place pour contrôler l'imputabilité : elle repose sur la comparaison de la situation, toutes choses égales par ailleurs, de bénéficiaires de mesures publiques et de non-bénéficiaires ayant des caractéristiques identiques, conformément aux protocoles expérimentaux avec groupe de contrôle (ici, panel témoin). Cette procédure vise à identifier un effet différentiel : les bénéficiaires sont-ils plus ou moins en emploi que les non-bénéficiaires ?

Les chômeurs passés par les mesures accèdent plus souvent à l'emploi que leurs homologues qui n'en ont pas bénéficié : les écarts sont de 17 points pour les CIE, 11 pour les CES, 6 pour les SIFE (cf. tableau 17). Mais cet effet des mesures publiques se différencie nettement si l'on prend en compte les seuls emplois non aidés. Avec cet indicateur, les sortants de CIE conservent un meilleur taux de reclassement (l'écart monte même à 23 points), comme les sortants de SIFE (avec un écart très faible de 3 points),

Tableau 17. Devenir des sortants de mesures et panels témoins (en %)

	Emploi non aidé	Emploi total	Chômage	Inactivité
Panel CIE	71	72	19	8
Panel témoin	48	55	35	9
Panel CES	34	59	29	7
Panel témoin	42	48	37	13
Panel SIFE	47	56	32	8
Panel témoin	44	50	36	11

Situations en mars 2002, vingt-sept mois après la sortie des mesures (la formation, qui est marginale, n'est pas prise en compte ici).

Source : Dares, enquête « Panel de bénéficiaires de politiques d'emploi ».

mais les sortants de CES s'en sortent moins bien car ils sont peu nombreux à occuper un emploi non aidé (l'écart s'inverse à moins 8).

Le passage en mesures constitue une protection contre le chômage, même si cette protection est faible, notamment pour les sortants de SIFE (écart de 4 points). Mais cette protection est d'autant plus significative que les non-bénéficiaires de mesures sont systématiquement plus nombreux en inactivité, tout particulièrement pour les dispositifs non marchands ou de formation. Ceux-ci jouent donc aussi un rôle de maintien sur le marché du travail pour les chômeurs qui n'ont pas d'emploi à l'enquête. L'effet des mesures semble double : il favorise l'accès à l'emploi (à l'emploi aidé dans certains cas) et il préserve du retrait en inactivité.

Toutefois, cette méthode de mesure des effets nets ne garantit pas l'élimination de biais de sélection, liés à des variables cachées, par exemple le fait que les participants à un programme soient plus entreprenants que les membres de la population témoin, ou l'inverse. Les difficultés de prise en compte des différences entre les individus utilisateurs et non utilisateurs d'une mesure doivent donc rendre prudent sur l'appréciation de l'efficacité des passages en mesures pour accéder à l'emploi.

#### *Et en dehors du retour à l'emploi ?*

Le paradigme commun à ces évaluations est que le passage par une mesure de la politique publique de l'emploi doit en principe



donner aux bénéficiaires les moyens de retrouver, à la sortie, un emploi. Mais le raisonnement est fragile, d'abord parce que l'évaluation des effets nets est problématique. S'ajoute une autre difficulté de méthode liée à la période d'observation par rapport à la sortie des mesures : une période trop courte ne renseigne pas sur le caractère durable ou non des situations observées, et une prise en compte de périodes plus longues rend aléatoire l'identification d'effets propres des mesures car le parcours ultérieur influence l'état observé à l'enquête.

Un autre obstacle, théorique, ne doit pas être négligé : dans ces approches évaluatives, le passage par une mesure est assimilé à un investissement fait par le bénéficiaire, dont la rentabilité doit être appréciée à l'aune de l'évolution de sa situation ultérieure. Or plusieurs observations fragilisent ce schéma. Tout d'abord, une part croissante des mesures ressemblent de plus en plus à des formes ordinaires d'emploi, même si on continue à les considérer comme des formes atypiques. Car les incitations à l'embauche par abaissement du coût du travail, si elles ont des conséquences tangibles pour l'employeur, sont souvent neutres pour le salarié (qui n'est le bénéficiaire que de manière indirecte) : son contrat de travail, sa rémunération, son poste ne se distinguent guère des emplois non aidés. Dans ce cas le passage en mesure recouvre l'accès à l'emploi.

Ensuite, un autre phénomène doit être noté, concernant cette fois les mesures du secteur non marchand, ou les stages de formation, qui affecte fortement leurs significations pour les bénéficiaires. Nombre de ceux-ci n'intègrent pas ces dispositifs dans une perspective de retour rapide à l'emploi : ils estiment (à juste titre, compte tenu des éléments fournis précédemment) leurs chances faibles, ils cherchent à améliorer leur situation immédiate sur les plans matériel (revenus), social (reconnaissance), personnel (mieux-être). Ce point de vue, plus ou moins légitime et avouable, est d'ailleurs repris par les argumentations justifiant ces dispositifs : il s'agirait de permettre aux personnes de sortir de leur isolement, de résoudre des problèmes personnels, de restaurer une identité dégradée. Dès lors, les critères pertinents de l'évaluation pourraient emprunter aux analyses des effets des programmes d'action sociale, et le champ de l'évaluation des mesures pour les chômeurs s'ouvrir et s'élargir.

## Le suivi et l'accompagnement des chômeurs

Ces observations confirment que les liens entre le chômage et l'emploi se distendent et se complexifient : l'accès des chômeurs à l'emploi est devenu plus difficile et plus indirect — au moins pour une fraction significative d'entre eux — et cette incertitude marquant leur cheminement pèse aussi sur l'action publique. Si elle a conduit à l'essor de mesures censées faciliter les transitions professionnelles, elle a aussi entraîné le développement d'une individualisation investie dans un suivi et un accompagnement de plus en plus serrés des chômeurs.

### *L'individualisation*

Dans un contexte de progression de formes exacerbées de chômage sont lancées de manière régulière des campagnes d'entretiens individuels ciblées sur les chômeurs les plus éloignés de l'emploi. Confiées à l'ANPE, elles sont destinées à leur proposer des solutions adaptées au diagnostic dressé pendant l'entretien. Ainsi, l'accompagnement individualisé devient, dans les années 1990, un instrument privilégié de la lutte contre le chômage de longue durée, selon une procédure enchaînant convocation, entretien approfondi, diagnostic des obstacles à l'emploi et établissement d'un programme personnalisé. Cette activité du service public de l'emploi est directement exposée à la sélectivité produite par les logiques de recrutement des entreprises puisqu'elle est ciblée sur les chômeurs qui ont connu des échecs répétés, qui sont victimes de la concurrence pour les emplois vacants, qui sont réputés les moins employables. Cette logique a contribué à légitimer l'idée qu'il existe des traits objectifs ou indépassables d'inemployabilité [Elbaum, 1994].

Elle a été infléchie par la généralisation progressive du suivi individualisé des chômeurs dès leur inscription à l'ANPE, sous l'impulsion initiale de la stratégie européenne pour l'emploi qui engage les États membres à « offrir un nouveau départ » à tout demandeur d'emploi. La première traduction en France est le lancement en 1998 du « service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi » mis en œuvre par l'ANPE. Cette inflexion a été justifiée par la nécessité de déplacer l'action institutionnelle d'une logique curative, apparue progressivement peu efficace en termes de réinsertion professionnelle des chômeurs, vers une

logique préventive, destinée à éviter par une action en amont les processus de marginalisation progressive [Dares, 2003].

En 2001, une nouvelle convention Unedic, qui instaure le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), confie à l'ANPE la mise en œuvre d'un programme d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAP-ND) qui généralise la logique préventive : il vise d'emblée toutes les personnes inscrites à l'ANPE en intervenant dès l'inscription. Un entretien initial doit permettre de définir un projet d'action personnalisé (PAP), actualisé tous les six mois si le chômage se prolonge. Quatre niveaux de services sont définis, correspondants à un éventail de prestations plus ou moins intenses et coûteuses, depuis le « libre accès aux services de l'ANPE » jusqu'à l'« appui social » [Tuchszirer, 2002]. Le déclenchement des prestations et le contenu du PAP sont déterminés par l'appréciation du conseiller professionnel à la suite de l'entretien. En ce sens, l'individualisation ouvre un espace pour les activités de jugement des agents de l'ANPE.

### *Produire du diagnostic*

De nombreuses recherches portant sur les interactions face à face entre conseillers professionnels et chômeurs ont montré que la construction des jugements s'appuie invariablement sur des critères subjectifs, alimentés par le comportement, le discours et l'échange lui-même [Gélot et Nivolle, 2000]. Classiquement, l'interaction engage des procédés interprétatifs qui rejettent au second plan les propriétés sociales enregistrées dans les dossiers (âge, sexe, formation...), pour s'appuyer sur des traits saillants, qui sont informés par le déroulement de l'interaction. Ce sont ces processus inférentiels que l'on retrouve au guichet de l'ANPE. Ils se manifestent dans la production de catégories comme « motivé », « autonome », ou encore « dynamique », « actif », « passif » ou « projet » [Benarrosh, 2000].

Le caractère permanent de la production et de l'utilisation de ce type de catégories subjectives s'explique par leurs propriétés. Tout d'abord, elles fournissent à la fois des explications à la situation à traiter et des moyens d'action : l'autonomie et la motivation sont considérées comme des conditions pour sortir du chômage et, par conséquent, leur défaut ou leur absence peuvent expliquer le maintien en chômage et les échecs dans la recherche d'emploi, et leur apprentissage ou leur maîtrise peuvent dessiner un champ

d'intervention pour le professionnel. Ensuite, ces catégories sont un vecteur de prise de distance avec la sélectivité à l'œuvre sur le marché de l'emploi, avec les critères d'employabilité lisibles dans les statistiques des mouvements de main-d'œuvre, avec les principes de sélection les plus explicites régissant les recrutements.

Le fonctionnement du marché, c'est-à-dire les règles distribuant les embauches, peut alors être dénoncé au nom de principes de justice qui, à l'inverse, permettent de défendre les critères subjectifs qui, eux, traduiraient plus fidèlement les comportements individuels. Quand les uns apparaissent aveugles et bureaucratiques, les autres sont définis comme personnalisés et méritocratiques. Le diagnostic est d'autant plus fondé et légitime qu'il s'organise autour de propriétés identifiées par un travail d'écoute, perçues par une évaluation, attribuées par une estimation, produites par un jugement. Et le fait que cette construction soit effectuée par un professionnel fonde la validité de l'interprétation en écartant ou minorant, du point de vue indigène, les risques d'erreur et d'arbitraire.

Ces catégories pratiques et opératoires (motivation, autonomie, etc.) constituent pour les professionnels de l'emploi une résistance contre l'incertitude croissante de leur travail, une défense contre le flottement du sens de leur intervention, une réplique contre les paradoxes marquant leurs situations professionnelles. Elles manifestent en effet une tentative pour échapper à deux risques auxquels les exposent le gonflement de leurs tâches d'accueil et de conseil des chômeurs, la pression des flux et la standardisation de l'offre de services : une dérive vers des actions impersonnelles, bureaucratiques, mécaniques, et une dégradation vers de l'action sociale, assistancielle, déconnectée de l'emploi [Delfini, 2000]. Elles permettent de préserver sens et cohérence à leur activité et de conquérir un espace d'expertise.

### *Des significations ambiguës*

Mais cette individualisation apparaît ambiguë, d'abord parce que le suivi des chômeurs s'articule au mouvement d'activation des politiques de l'emploi et, en conséquence, est traversé par la même tension entre le soutien des chômeurs les plus vulnérables et la lutte contre la désincitation au travail imputée aux allocations de remplacement. Si l'objectif explicite est de mobiliser des ressources pour faciliter l'accès à l'emploi de ces chômeurs, la

finalité parallèle est de s'assurer que leur recherche d'emploi est conforme aux obligations légales et ajustée aux opportunités effectives d'emploi. D'ailleurs, les programmes de convocation systématique des chômeurs par l'ANPE — et, à cet égard, le PAP-ND n'a pas fait exception — s'accompagnent invariablement d'une progression des radiations, pour absence au rendez-vous ou suite à l'entretien. Ainsi, l'action de proximité auprès des chômeurs comporte toujours une part de renforcement du contrôle (et de sanction éventuelle) des activités de recherche d'emploi.

Une autre source d'ambiguïté réside dans l'érection du contrat comme principe de régulation de la relation avec les chômeurs. Car tout entretien d'inscription se conclut désormais par la rédaction d'un contrat engageant, en principe, l'institution et le chômeur dans un plan d'action commun, et actualisé lors des interactions suivantes (contrat PAP). Toutefois, cet engagement réciproque n'est qu'une figure dégradée de la forme contractuelle, car l'objet du contrat, les engagements de chaque partie, les règles et sanctions prévues ne sont pas explicités. Plus, le non-respect des termes du contrat par l'administration n'est pas sanctionné car celle-ci n'est pas soumise au même titre qu'une personne civile à des obligations contractuellement définies [Weller, 1998].

Enfin, la lisibilité des effets de ces instruments est encore brouillée par les inflexions de la conjoncture économique. Car ils ont été conçus dans un contexte de baisse rapide du chômage et de reprise des recrutements. Mais le retournement conjoncturel, sensible dès 2002, freine les sorties du chômage et rend plus flou le sens accordé à la contractualisation. Et ce d'autant plus que les charges financières s'alourdissent brutalement, car le suivi et l'accompagnement individualisés ont été associés, dans la convention Unedic, à une réforme de l'indemnisation du chômage censée compenser le caractère directif du PARE.

## **L'indemnisation des chômeurs**

Au milieu de l'année 2005, 2,5 millions de chômeurs sont indemnisés par l'Unedic, tandis que plus de 1,6 million de chômeurs ne perçoit aucune allocation au titre du chômage, soit près de 40 % des chômeurs indemnisables.

*Deux régimes et trois cercles d'indemnisation*

L'Unedic, régime privé d'assurance contre le chômage, financé par des cotisations patronales et salariales, a été créé en 1958. Dès la montée du chômage, ce régime a été confronté à des difficultés, voire des crises financières récurrentes, et a fait l'objet de réformes et de modifications régulières, destinées à y remédier. Ces réformes ont provoqué, depuis le début des années 1980, une dégradation des conditions d'indemnisation, soit par diminution des montants des allocations distribuées, soit par raccourcissement des durées couvertes, soit par restriction des conditions d'accès, à tel point que l'on a pu parler, à propos de l'époque antérieure, de l'« âge d'or du régime d'indemnisation » [Bouillaguet et Outin, 1985].

C'est que la réforme de 1984 a mis fin au système d'indemnisation unique en instaurant deux régimes substitutifs, tous deux gérés par l'Unedic : l'un, dit d'assurance, est financé par les cotisations des employeurs et des salariés, et son accès est réglé par des durées de cotisation en tant que salariés, l'autre, dit de solidarité, est financé par l'État et concerne les entrants sur le marché du travail, qui n'ont pas cotisé ou pas suffisamment pour obtenir des droits, ou les chômeurs qui ont épuisé leurs droits.

Le régime d'assurance est réformé régulièrement, à l'issue de négociations entre les partenaires sociaux. Il a été réorganisé par la convention de janvier 2001 « relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage » qui met en œuvre le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). Aussi, les conditions et modalités d'indemnisation des chômeurs sont très instables dans le temps, qu'il s'agisse du type d'allocation, du montant de revenus versés, de la durée de couverture [Daniel et Tuchsirer, 1999]. Les règles sont particulièrement complexes, même si, dans le régime d'assurance, l'allocation d'aide au retour à l'emploi concerne plus de 90 % des chômeurs indemnisés, tandis que l'allocation de solidarité spécifique concerne plus de 80 % des chômeurs indemnisés dans le cadre du régime de solidarité.

La mise en place du revenu minimum d'insertion en 1989 instaure en quelque sorte une troisième modalité d'indemnisation, car si l'enregistrement comme demandeur d'emploi n'est pas une condition pour percevoir le RMI (celui-ci est un revenu différentiel dont le montant dépend des ressources du ménage), ce dispositif accueille des chômeurs qui ne perçoivent pas, ou

plus, de revenu de l'Unedic. Ce transfert est difficile à évaluer avec précision, mais chaque augmentation du nombre de chômeurs non indemnisés s'accompagne d'une augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI.

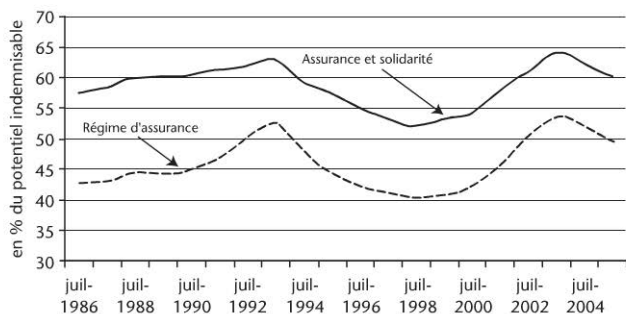
La protection sociale des chômeurs s'organise donc en « cercles successifs du régime conventionnel d'assurance, du régime étatique de solidarité, et de l'aide sociale légale » [Guitton, 1992]. La coexistence de ces trois systèmes complique les tentatives pour mesurer les ressources des chômeurs. Les données fournies par l'Unedic permettent toutefois d'évaluer la couverture indemnitaire des chômeurs ainsi que le niveau de cette couverture.

### *Une couverture partielle*

La protection des chômeurs offerte par le régime d'assurance chômage est très fluctuante, puisque la part des chômeurs indemnisés par rapport à ceux qui pourraient potentiellement l'être varie de 40 % à 53 % selon les années (cf. graphique 5). Le taux de couverture de l'indemnisation, calculé par rapport aux chômeurs potentiellement indemnisables (c'est-à-dire les demandeurs d'emploi des catégories 1 à 3 et 6 à 8, et les personnes dispensées de recherche d'emploi), a connu d'importantes variations à l'intérieur de cet intervalle. Ces oscillations sont difficiles à interpréter, car elles traduisent des phénomènes variés : réformes de l'indemnisation, évolutions des caractéristiques des chômeurs, modifications des flux d'entrée en chômage, des flux de sortie du chômage, etc. Pendant la période, le taux de couverture du régime de solidarité (lisible par le différentiel entre les deux courbes du graphique) connaît une tendance à la diminution, puisqu'il passe de 15 % en 1986 à 10,5 % en 2005.

La couverture indemnitaire varie avec les caractéristiques des chômeurs. Ainsi, les plus jeunes sont les moins couverts parce que l'accès au régime d'assurance est conditionné par les durées antérieures de cotisation, donc d'activité professionnelle : près de 54 % des chômeurs âgés de moins de 25 ans ne sont pas indemnisés. Inversement, les chômeurs âgés de 50 ans et plus sont mieux pris en charge (18,7 % de non-indemnisés), non seulement parce qu'ils ont un passé professionnel plus important mais aussi parce qu'ils bénéficient de durées

Graphique 5. Évolution du taux de couverture par l'indemnisation



d'indemnisation plus longues à durées de cotisation identiques. Dans la tranche d'âge intermédiaire, 43 % des chômeurs ne reçoivent aucune allocation. La part des chômeurs non indemnisés est plus élevée chez les femmes (43,7 %) que chez les hommes (36,5 %).

#### *Taux de remplacement et montant des allocations*

À la fin de l'année 2003, le montant moyen de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (régime d'assurance) s'élevait à 943 euros nets par mois [Clément et Monneraye, 2005]. Ce montant a nettement progressé depuis 2001 (*cf.* tableau 18), ce qui est dû pour une large part aux effets de la suppression de la dégressivité (remplacement de l'AUD par l'ARE), mais aussi à l'évolution du salaire journalier de référence qui sert de base au calcul de l'indemnisation et à l'augmentation de la part des chômeurs âgés aux salaires de référence plus élevés dans la population indemnisée.

Le niveau moyen de l'allocation de solidarité spécifique (régime de solidarité) est nettement plus bas (443 euros) et son évolution plus lente. Les taux de remplacement par rapport au salaire moyen de référence des allocataires sont de ce fait très inégaux : 72 % pour l'ARE, en augmentation depuis la suppression de la dégressivité, contre 43 % pour l'ASS, en stagnation. Quant au montant des allocations versées, il est très variable,



Tableau 18. Montant des allocations et taux de remplacement

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Aide au retour à l'emploi (ARE du régime d'assurance)</b>						
Allocation moyenne nette	702	725	764	825	895	943
Taux de remplacement	68	68	68	70	72	72
<b>Allocation de solidarité spécifique (ASS du régime de solidarité)</b>						
Allocation moyenne	384	405	417	431	443	443
Taux de remplacement	43	44	45	45	45	43

Le montant des allocations mensuelles est donné en euros.

Le taux de remplacement est le rapport entre l'allocation moyenne nette et le salaire moyen net de référence de l'allocataire.

Source : Unedic, Insee, Dares. Calculs au 31 décembre de chaque année.

puisque 7,1 % des chômeurs indemnisables perçoivent entre 1 500 et 5 232 euros par mois, quand 36,4 % n'ont aucune allocation (cf. tableau 19). Mais, globalement, le montant des prestations versées est faible : près de 55 % des chômeurs reçoivent moins de 750 euros par mois, et près de 85 % moins de 1 050 euros. Et il n'est pas surprenant que le chômage soit un des facteurs importants de pauvreté même si, parmi les actifs pauvres, les personnes qui ont eu un emploi continu toute l'année sont presque aussi nombreuses que celles qui sont passées par le chômage [Lagarenne et Legendre, 2000].

Tableau 19. Le montant des allocations perçues par les chômeurs

Montant mensuel	au 31 décembre 2003	% cumulés
Aucune allocation	36,4	36,4
Moins de 450 euros	7,6	44,0
De 450 à 749 euros	10,6	54,6
De 750 à 1 049 euros	30,2	84,8
De 1 050 à 1 499 euros	8,1	92,9
De 1 500 à 5 232 euros	7,1	100,0

Source : Unedic.

## V / Comprendre les chômeurs

**D**ans une société où l'exercice d'une activité professionnelle et l'occupation d'un emploi sont des normes de référence, le chômage apparaît comme une condition anormale, dévalorisée et dévalorisante. Toutefois, constater l'infériorité de la condition de chômeur n'épuise pas la compréhension des manières dont elle est vécue et supportée. Des recherches ont progressivement mis en évidence l'extrême variété des manières de vivre le chômage, de concevoir les façons d'en sortir et d'anticiper l'avenir. Elles renseignent les interactions et situations vécues par les chômeurs et montrent la grande diversité des significations investies dans la privation d'emploi.

### **Une épreuve et ses interprétations**

Les enquêtes sociologiques destinées à décrypter l'expérience du chômage dépeignent celui-ci comme l'envers de l'emploi : quand l'emploi procure valeur, reconnaissance, dignité, identité, le chômage apparaît, en creux, comme sans valeur, négation de toute reconnaissance, frappant d'indignité, destructeur de l'identité. Le chômage est alors constitué comme une épreuve, que les individus subissent et intériorisent, mais dont le sens peut aussi être réinterprété, infléchi, voire retourné.

*Le chômage détruit les liens sociaux*

La première enquête sociologique sur l'expérience du chômage a été réalisée à la fin des années 1920 dans une petite

ville autrichienne, Mariantal [Lazarsfeld *et al.*, 1932]. Ce bourg a prospéré autour d'une usine textile, qui a connu des difficultés dans les années 1920 avant de fermer ses portes et de précipiter vers le chômage une partie importante de la population résidente. L'objectif de la recherche est de combler le « vide [...] entre les statistiques officielles et les impressions aléatoires du reportage social », afin de décrire les effets du chômage et de comprendre les réactions de la population. Des méthodes variées sont combinées pour atteindre ce but : collecte de documents personnels, reconstitution des budgets des familles, participation à diverses activités collectives, enregistrement des emplois du temps, entretiens biographiques.

En confrontant leurs matériaux et en croisant leurs sources, les chercheurs distinguent des manières différentes de faire face au chômage, qu'ils appellent « familles stables », « familles résignées », « familles désespérées » et « familles effondrées ou apathiques ». Mais la classification est unidimensionnelle dans la mesure où chaque classe est située dans un ordre hiérarchique : « Nous avons distingué divers types d'attitudes : une attitude plus active, plus confiante que la catégorie plus représentative des résignés, et deux autres, plus abattues et désespérées. Mais nous avons finalement supposé qu'il ne s'agissait sans doute que de stades successifs d'un déclin psychique, parallèle à la réduction des ressources et des réserves » [*ibid.*, p. 129]. Ce déclin psychique signale aussi un affaiblissement de la communauté villageoise et un relâchement des liens sociaux.

En effet, la vie sociale et les activités collectives se réduisent progressivement, qu'il s'agisse de la participation à des organisations politiques ou militantes, des loisirs, de la fréquentation des cafés et autres lieux de rencontre. Le chômage conduit au repli sur soi, à la perte de l'esprit d'initiative, à l'abandon des engagements envers autrui, à l'affaiblissement des coopérations, au relâchement de la solidarité : il mène à l'apathie. Et, dans nombre de cas, les chômeurs ne parviennent même pas à raconter ce qu'ils font dans leurs journées, ils ne savent plus dire ce qu'ils font, ils ne peuvent plus dire comment leur vie quotidienne est organisée, ils n'arrivent plus à lui donner un contenu, une orientation, une signification.

Pire, les enquêteurs relèvent des signes alarmants de dégénération des relations sociales ; les pratiques de débrouillardise sont dénoncées auprès des autorités, ce qui peut entraîner un arrêt du

versement des allocations pour des motifs tels que : « Un ouvrier a aidé à abattre des arbres en échange d'une certaine quantité de bois de chauffage ; une femme a livré du lait dont elle a pu conserver une partie pour ses enfants ; un homme a gagné de l'argent en jouant de l'harmonica » [*ibid.*, p. 45]. Ainsi, au contrôle administratif pratiqué par les autorités qui décident de l'attribution des allocations de chômage, s'ajoute le cortège des dénonciations d'activités procurant des revenus supplémentaires.

Cette société villageoise durablement marquée par le chômage devient ainsi une « communauté lasse », une « communauté exténuée ». D'autres recherches portant sur les effets du chômage dans les années 1930 soulignent que le chômage conduit inmanquablement à l'enfermement des individus dans leur propre vacuité et la destructuration des collectivités humaines [Jahoda, 1979]. Elles insistent sur la communauté d'expérience partagée par les chômeurs et concluent à la difficulté de donner du sens à une condition qui fonctionne comme un rouleau compresseur des significations subjectives.

### *Une humiliation sociale*

Dans la continuité de ces travaux pionniers, la première recherche française d'envergure s'appuyant sur des entretiens approfondis de chômeurs aboutit à définir le chômage comme une « chute de statut », vécue comme une véritable « déchéance sociale » et frappée du sceau de l'« humiliation » [Ledrut, 1966]. L'humiliation du chômeur a deux composantes. D'une part, une « gêne » sociale, c'est-à-dire le sentiment d'être mal considéré, d'occuper une position de quémendeur, de subir un traitement qu'on ne mérite pas, d'être mêlé à des ivrognes ou des paresseux. D'autre part, une « honte » sociale, c'est-à-dire l'impression que l'on est à part des autres, le sentiment que l'on est coupable de ce qui arrive. Si le sentiment d'humiliation ou d'abaissement social est d'intensité variable, il est « typique » de la situation de chômage (*cf.* encadré suivant).

Le chômage ne se réduit donc pas à la privation d'emploi ou à une « infériorité économique », il se définit sociologiquement comme l'« infériorité sociale » liée à la dévalorisation de la position de chômeur, et l'« impuissance sociale » des chômeurs eux-mêmes, confrontés au sentiment d'humiliation, rejetés dans

## Chômage et dévalorisation de soi

« Ce sentiment de perte, cette conscience d'être dans une situation dévalorisante apparaissent avec une netteté et une vigueur extrêmes dans les attitudes et les réactions d'un grand nombre de chômeurs. Elles ont pu être observées au cours d'entretiens de type clinique. Un sujet par exemple revient sans cesse sur le thème de l'être diminué. Il ne fait qu'exprimer vivement une tendance très répandue. Dès le début de son chômage, ce chômeur a éprouvé cet abaissement. En allant au bureau de placement, il a eu un choc désagréable : "Quand on nous causait, on

se sentait diminué." Il ne voit plus ses amis comme avant, "parce que, quand on est chômeur, on se sent diminué". Il souffre de ne rien faire, "parce qu'il n'est pas comme les autres". Ce qui lui est le plus pénible dans la situation où il se trouve, c'est de "se sentir inférieur à tout le monde". Il a honte de dire qu'il est en chômage parce qu'il se sent "diminué". Ce terme revient sans arrêt et a dans cet entretien le rôle d'un véritable leitmotiv. Il est éclairé parfaitement par les allusions du chômeur à son état inférieur et au fait qu'il n'est pas comme les autres. Le sujet est un homme de 51 ans très énergique et peu enclin à l'humiliation spontanée » [Ledrut, 1966, p. 445].

l'isolement et réduits à la paralysie collective. Cette accumulation définit la « faiblesse sociale » des chômeurs, qui a tendance à fonctionner comme un cercle vicieux [Ledrut, 1961].

### *Trois manières d'affronter le chômage*

L'adoption d'une posture plus compréhensive, articulée à la réalisation d'entretiens biographiques approfondis, conduit, à la fin des années 1970, à une meilleure prise en compte des manières dont les chômeurs expriment leurs points de vue et mettent en mots leurs expériences. Pionnière de ce déplacement est la recherche consacrée à l'« épreuve du chômage » [Schnapper, 1981]. La notion d'épreuve articule deux significations. Elle indique d'abord, dans le prolongement des recherches précédentes, que le chômage soustrait les sujets à la vie sociale ordinaire et normale. Ainsi, les chômeurs ne participent plus à la temporalité dominante, qui alterne travail et non-travail, ils sont confrontés à la désorganisation de leurs habitudes, ils sont menacés par la déstabilisation de leur identité personnelle, ils sont conduits à s'interroger sur leur valeur, ils sont envahis par l'inquiétude face à un avenir incertain. Elle signale aussi que cette commune condition suscite des réactions hétérogènes de la

part de chômeurs qui disposent de marges variables d'interprétation. Sans occulter le poids des contraintes institutionnelles qui pèsent sur eux (le pointage à l'ANPE et le contrôle de la recherche d'emploi, mais aussi la centralité de la valeur travail ou encore le regard dévalorisant des autres...), la recherche explore les « possibilités que gardent les individus de "jouer" avec le système et de mobiliser leurs ressources sociales afin d'en réinterpréter le sens » [Schnapper, 1999, p. 13].

L'analyse des entretiens permet ainsi de dégager trois manières typiques de vivre le chômage, trois formes d'expérience du chômage. Dans la forme du « chômage total », le chômage signifie la perte du statut social procuré par l'emploi précédent, le repli sur soi, la rupture des solidarités antérieures. Les sentiments qui sont exprimés de façon récurrente par les chômeurs qui se rattachent à ce type sont la déchéance, l'humiliation, l'ennui généralisé, le vide de l'existence, la peur de l'avenir. La figure du chômage total dessine ainsi un monde frappé par la marginalisation sociale et la désocialisation (cf. encadré suivant).

Le « chômage inversé » s'enracine ainsi dans un système de valeurs où le travail salarié et contraint a une place seconde par rapport aux occupations qui procurent à l'individu plaisir et réalisation de soi. L'aversion à l'égard du travail régulier, routinier, exécuté sous la dépendance d'une hiérarchie est au principe d'une inversion du sens du chômage. S'investir dans des activités pour soi, s'engager dans des passions délaissées jusque-là, se livrer à des pratiques artistiques, adopter un rythme de vie d'étudiant constituent autant de variantes de l'investissement du temps dégagé par le chômage.

Dans l'expérience du « chômage différé », la recherche d'emploi constitue une occupation à temps plein, un substitut à l'activité exercée dans le cadre de l'emploi. Les modalités d'occupation du temps du chômage sont nombreuses : démarches de recherche d'emploi, participation à des stages pour perfectionner ses compétences, engagement dans des activités pour accroître ses connaissances du marché du travail, etc. Mais toutes visent à augmenter ses atouts pour l'obtention d'un emploi. Ces activités permettent de résister à la dévalorisation sociale et de maintenir, en dépit de la privation d'emploi, un statut d'actif.

### Trois manières de dire l'expérience du chômage

Chacune des trois manières typiques d'affronter l'épreuve du chômage a été dégagée en prenant en compte les manières de parler de cette condition et les mots utilisés pour donner du sens à sa situation [Schnapper, 1981, 1994].

Ainsi, le *chômage total* est exprimé dans des termes tels que : « tombeau » [Schnapper, 1994, p. 100], « malheur » (p. 101), « se sentir dévalorisés, fautifs » (p. 102), « choc, coup de massue, dépression nerveuse » (p. 103), « toujours peur d'être pris pour un fainéant » (p. 108), « Je souffre beaucoup » (p. 113), « J'avais même honte d'aller pointer » (p. 114), « ça a été affreux » (p. 125), « Je m'ennuie, ça, c'est sûr » (p. 130), « Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? » (p. 132), « ça me décourage, ça me décourage » (p. 132), « C'est long, c'est long, c'est long » (p. 133), « Les trois quarts du temps, on se fait chier » (p. 134), « C'est comme si on ne vivait pas, dans le fond » (p. 134), « On tourne un peu à vide » (p. 138), « Je ne sors presque plus maintenant » (p. 145), « ça m'a renfermé » (p. 146), « Je ne vois plus personne » (p. 146), « Le chômage, c'est quelque chose de mortel hein, mortel » (p. 148), « On n'est plus le chef de famille » (p. 152).

Le *chômage inversé* se dessine autour d'autres expressions, telles que : « Je suis plutôt une chômeuse épanouie » (p. 163), « Je profite au maximum » (p. 164), « Pour moi, le chômage, ce sont les vacances » (p. 164), « Je n'ai pas le temps de m'ennuyer » (p. 165), « Les journées semblent terriblement courtes » (p. 166), « Je vois pas mal de gens » (p. 167), « J'ai jamais eu envie de travailler 40 heures par semaine » (p. 169), « Je ne prends pas n'importe quoi » (p. 170), « Je travaille par nécessité » (p. 172), « J'ai plus d'amis qu'avant » (p. 174), « Je n'ai pas de honte, dans le sens inutilité sociale » (p. 175), « Je ne me considère pas en fait comme chômeuse » (p. 177), « Moins je travaille, mieux je me porte » (p. 178), « J'ai besoin de créer » (p. 179), « Alors, le chômage, c'est paradisiaque » (p. 183), « C'est une chose que, moi, je trouve être positive » (p. 183).

Le type du *chômage différé* renvoie à des expressions comme : « On est débordé encore plus que si l'on travaille réellement » (p. 192), « La recherche d'emploi [...], ça fait à peu près 20 heures sur 24 » (p. 194), « Je cherche... j'ai beaucoup de moyens pour chercher » (p. 194), « Mettre à profit ce temps mort pour acquérir d'autres connaissances » (p. 197), « Toujours cette arrière-pensée, enfin disons, de trouver du travail » (p. 198), « On ne fait qu'un seul projet, c'est de trouver du travail » (p. 205), « Donc je n'aurais jamais pu faire le stage que j'ai fait » (p. 206), « Cela permet de voir, de faire une inquisition en soi-même que l'on n'a pas toujours le temps de faire » (p. 218), « La préoccupation, c'est bien entendu de voir aussi les amis qui peuvent vous renseigner » (p. 223), « Maintenant, je vis beaucoup mieux mon chômage parce que je crois que c'est une situation très dangereuse, et il vaut mieux se reprendre que de s'enfoncer » (p. 230), « Je trouve que je suis au moins aussi opérationnel qu'avant, du fait des stages que j'ai suivis et de... » (p. 231), « J'ai suivi pendant dix-huit mois des stages divers et variés, avec des formations pratiques en entreprises » (p. 232).

*Intériorisation passive et interprétation active*

Ces manières typiques de définir le chômage font apparaître des marges d'interprétation très variables. Les uns subissent l'épreuve du chômage, intériorisent passivement leur condition, se voient imposer la « vérité brute de la position de non-emploi » [Schnapper, 1999, p. 88], sont comme écrasés par un destin qui les conduit à la déréliction. D'autres échappent au chômage total, réinterprètent activement leur condition et parviennent à en modifier voire à en retourner le sens. Quels sont alors les mécanismes qui distribuent les individus dans les termes de cette alternative ?

Trois dimensions constitutives de l'expérience du chômage sont identifiées. L'aptitude à adopter des activités de substitution et l'investissement dans un statut alternatif à celui de chômeur (retraité, étudiant, artiste...) représentent le cœur de la première dimension : le chômage sera vécu d'autant plus positivement que l'individu peut mettre en place des activités définies sur le mode de la vocation. La deuxième dimension est l'intensité et la forme de la sociabilité : plus le chômeur est intégré à des réseaux sociaux indépendants de son activité professionnelle, moins le chômage sera douloureux et éprouvant. Enfin, l'intégration familiale constitue un soutien à la crise de statut qu'est le chômage, tandis que les difficultés familiales aggravent cette crise de statut.

Ces dimensions désignent différentes ressources, financières, culturelles, relationnelles, sociales, symboliques dont les chômeurs disposent... en quantité variable selon leur position sociale et leur trajectoire biographique. Du fait des inégalités de distribution de ces ressources, chaque type de chômage apparaît comme l'expérience privilégiée de certaines catégories sociales. Le chômage total est massivement vécu par les « travailleurs manuels » : leur attachement au travail les expose à une grave crise de statut et les empêche d'adopter un statut de substitution ou de développer des réseaux relationnels indépendants de leur travail. En revanche, les « jeunes travailleurs non manuels », massivement des femmes, parviennent à inverser l'expérience du chômage, en s'investissant dans des activités liées au statut d'étudiant, ou de création artistique, et en développant des relations sociales indépendantes de l'activité professionnelle. Enfin, ce sont surtout des « cadres ou des jeunes



contremaîtres ou techniciens en mobilité ascendante » qui vivent la condition de chômeur de manière différée, en multipliant les activités de formation, de recherche d'emploi et de loisirs, et en luttant ainsi contre la déprofessionnalisation et la désocialisation.

Toutefois, au sein de chacun de ces groupes, « l'âge, le niveau culturel, le rapport entre les besoins financiers et le revenu familial aggravent la crise de statut ou, éventuellement, rendent positive l'épreuve du chômage » [Schnapper, 1981, p. 253]. On ne peut pas parler d'un vécu du chômage par les femmes, par les ouvriers, par les jeunes, par les ruraux, par les célibataires, etc. L'expérience du chômage dépend de la combinaison complexe de variables hétérogènes : la position dans le cycle de vie, la position dans la structure sociale, la position dans une trajectoire sociale, les anticipations subjectives d'avenir, les réseaux relationnels, les statuts sociaux objectivement possibles. Le chômage n'est pas un événement qui aplanirait les différences sociales et les socialisations antérieures.

La pluralité des expériences du chômage, la diversité des manières de vivre cette condition, la multiplicité des significations subjectives de la privation d'emploi sont désormais bien établies. Cette hétérogénéité n'est pas indépendante des parcours antérieurs des chômeurs et de leurs caractéristiques sociales. Mais elle ne s'y réduit pas et elle est aussi éclairée par une autre perspective d'analyse, qui met l'accent sur les multiples situations traversées et relations nouées par les chômeurs pour tenter de sortir de leur condition et pour réduire l'incertitude qui y est associée.

### **Incertitude et insécurité du chômage**

L'épreuve du chômage n'est pas seulement une déstabilisation provoquée par un événement imprévu ou douloureux, ni son cortège de conséquences négatives. Elle est aussi une série d'obstacles érigés sur les parcours individuels, entravant leur déroulement, les détournant de leur trajectoire, et qu'il faut surmonter, dépasser, contourner. En ce sens, le chômage est une confrontation à l'incertitude et une mise en action pour la chasser. Il s'agit d'un processus complexe, composé d'initiatives prises par le chômeur, de rencontres avec autrui, d'exposition de

soi, de confrontations à des jugements, c'est-à-dire toute une série d'épreuves, plus ou moins mineures et anodines en apparence, pendant lesquelles se jouent et se rejouent l'employabilité, l'avenir, le sort du chômeur.

### *Épreuves de justification*

Si tel est le cas, c'est d'abord parce que le chômage est bien plus une situation problématique qu'un statut social. Car il présente des différences sensibles par rapport à l'inactivité et à l'emploi qui peuvent être considérés comme des statuts sociaux [Schnapper, 1989] : il est par définition transitoire et ne doit pas se prolonger ; il est marqué par la privation et se définit en creux ; il est frappé d'infériorité et il appelle réparation ; il est atteint de dévalorisation, il est tiré vers un changement de situation. Ainsi, être au chômage, c'est *ipso facto* être tourné vers la sortie, être sommé d'en sortir. Devenir chômeur, c'est vouloir y échapper et c'est devoir y échapper.

Une conséquence majeure de ce caractère problématique de la condition de chômeur est que celle-ci implique l'engagement des individus concernés dans des activités spécifiques, destinées à y échapper, à en sortir, c'est-à-dire à inventer un avenir, à se projeter dans une autre situation, dans l'emploi. En cela, la recherche d'emploi est une composante centrale de la condition de chômeur, car elle est un moyen incontournable pour obtenir un emploi et échapper au chômage. Elle est également au cœur des contraintes de justification pesant sur les chômeurs. Elle fait partie des systèmes d'échanges noués avec les chômeurs, comme contrepartie aux prestations distribuées, comme obligation incontournable.

Cette centralité de la recherche d'emploi n'est pas exempte de paradoxe, puisque chacun sait bien — et d'abord les chômeurs eux-mêmes — qu'il ne suffit pas de chercher pour trouver. Pour le montrer, on peut convoquer nombre d'enquêtes statistiques mettant en rapport l'intensité de la recherche d'emploi et les vitesses de sortie du chômage, ou encore de multiples entretiens réalisés avec des chômeurs dont la durée de chômage s'allonge alors qu'ils racontent les nombreuses démarches effectuées pour en sortir au plus tôt, ou encore des livres écrits par des chômeurs qui témoignent des obstacles

rencontrés et des échecs répétés dans leurs tentatives pour décrocher un emploi.

En ce sens, la recherche d'emploi ne fonctionne pas uniquement comme un élément d'un investissement rationnel dans une stratégie de sortie du chômage. Elle fonctionne aussi comme un symbole magique destiné à réduire l'insécurité qui marque le chômage. Être en recherche, c'est manifester tout simplement que l'on n'est pas enfermé dans le chômage, c'est indiquer que le chômage reste une situation transitoire, c'est conjurer cette insécurité. Elle fonctionne aussi comme un signe d'appartenance à la société, une marque d'intégration, un vecteur d'allégeance. Et, dans les interactions avec autrui, le chômeur doit afficher et justifier son engagement sous peine d'être critiqué, désapprouvé, voire rejeté.

Cet enjeu prend des formes différentes selon que le chômeur entre en relation avec des agents d'institutions (telle l'ANPE), des offreurs d'emploi, des familiers ou encore des pairs, mais il demeure permanent, tel un fardeau dont le chômeur ne peut se défaire sous peine de s'exposer à la condamnation morale ou la répression administrative. Or, si l'activité de recherche d'emploi est le pivot de la condition de chômeur, elle correspond aussi à une temporalité faible.

### *Le temps faible de la recherche d'emploi*

Le temps des chômeurs est articulé autour des obligations du statut, mais il ne saurait s'y réduire, tout comme le temps des travailleurs ne se réduit pas au temps de travail. D'un côté, le chômage, c'est d'abord un temps prescrit : le temps de la recherche d'emploi, conçu comme un temps pivot qui donne la priorité à des anticipations d'avenir auxquelles est subordonnée l'organisation temporelle quotidienne. D'un autre côté, le chômage, c'est aussi le temps des activités effectivement menées, qui donnent un sens à une situation problématique et rythment l'organisation temporelle quotidienne en rejetant au second plan les projections d'avenir.

Les enquêtes par entretiens biographiques auprès de chômeurs font apparaître le caractère général des tensions entre ces composantes temporelles de l'expérience du chômage [Demazière, 2006]. Ces tensions sont d'autant plus vives qu'il existe une pluralité de conceptions de la bonne combinaison : aussi,

chaque chômeur est, de manière typique, contraint de construire un agencement temporel qui soit à la fois légitime pour les institutions porteuses de prescriptions temporelles normatives et acceptable pour son entourage et de son propre point de vue.

Ces tensions peuvent se transformer facilement en contradictions, pour deux ensembles de raisons. Les premières concernent les propriétés du temps de référence qu'est celui de la recherche d'emploi. Ce temps de référence n'est pas codifié, autonomisé, comptabilisé et il est entièrement placé sous la responsabilité du chômeur. Il apparaît ainsi sans limite, ce qui le différencie du temps de travail, toujours borné, même de manière fluctuante. Cela ouvre des possibilités d'évaluation normative extrêmement floues (qu'est-ce qui permet de dire que l'on a fait — ou pas — son travail de chômeur ?).

Le second ensemble de raisons concerne les autres temps sociaux qui, s'ils sont assis sur des activités considérées comme incompatibles avec la recherche d'emploi, peuvent menacer le statut de chômeur et annoncer des glissements statutaires. Ainsi, l'articulation du temps de chômage et du temps domestique met en évidence la faiblesse du premier, notamment pour certaines femmes privées d'emploi qui, racontant leurs expériences de recherche d'emploi, ne peuvent taire leur position dans la sphère familiale. C'est qu'elles se trouvent dans l'obligation de concilier la recherche d'emploi, impliquant une mobilisation pour (re)construire une position professionnelle, et le travail domestique, impliquant une mobilisation pour entretenir la famille. Les tensions qui en émergent sont variables.

Mais le chômage rend plus problématique l'articulation du travail professionnel et du travail domestique, car les contraintes résultant de la recherche d'emploi sont moins impératives que celles qui proviennent de l'occupation d'un emploi — les activités et rendez-vous peuvent être reportés, décalés, remis à plus tard — et le travail domestique risque de prendre une place croissante dans les activités quotidiennes. Le chômage ne correspond pas à un relâchement des difficultés pour concilier la double assignation, qui pèse sur les femmes, au travail salarié et au travail domestique. Paradoxalement, la moindre pression du temps pivot renforce ces difficultés, de sorte que « la division sexuelle du chômage prolonge et accentue la division sexuelle du travail » [Rogerat et Sénotier, 1996]. Le temps domestique peut ainsi entrer en concurrence avec le temps de la

recherche d'emploi dans la catégorisation des situations individuelles, accroissant par conséquent les incertitudes sur les frontières entre chômage, inactivité et activité, et exposant au risque de requalification, c'est-à-dire de disqualification.

Le temps de la recherche d'emploi est donc doublement vulnérable : aux arbitrages et investissements faits par les chômeurs, et aux interprétations et jugements produits par leurs interlocuteurs. Sur le premier plan, cette vulnérabilité concerne potentiellement tous les chômeurs qui sont engagés dans des activités sociales ayant une certaine intensité et susceptibles de concurrencer la recherche d'emploi : depuis les formes les plus exacerbées de sociabilité juvénile jusqu'aux engagements bénévoles ou militants. Sur le second plan, elle concerne potentiellement tous les chômeurs confrontés à des entretiens avec des représentants d'institutions qui leur demandent de justifier leurs activités de recherche d'emploi, c'est-à-dire de prouver qu'elles constituent bien ce qui est le plus important pour eux et occupent leur temps en conséquence.

### *L'épreuve du guichet pour les chômeurs de longue durée*

Ainsi les relations entre les chômeurs et les professionnels des institutions chargées de les administrer représentent une épreuve particulière. En effet, cette épreuve est souvent provoquée et programmée sur le principe de la convocation, comporte une part variable de contrôle de conformité par rapport à des obligations, est un moment de mise en présence voire d'affrontement des manières dont les chômeurs vivent leur situation avec les manières dont ils sont censés la vivre d'un point de vue normatif. Les recherches portant sur ces contacts mixtes montrent que ces interactions ne sont jamais réductibles à un simple étiquetage imposé à des chômeurs assujettis et passifs. Au contraire, elles mettent en présence des revendications défendues par les personnes convoquées et des attributions portées par les professionnels. Certes, les premières sont sommées de s'expliquer sur leur situation et leurs conduites, mais elles tentent d'échapper aux tenailles de la justification en défendant leurs propres manières de définir leur situation et en déplaçant ainsi le cadre de l'interaction.

Ces décalages, confrontations de points de vue et ajustements entre protagonistes sont bien mis en évidence chaque fois que

les situations à traiter posent des problèmes à l'action institutionnelle : chômeurs de longue durée face aux agents de l'ANPE [Demazière, 1992], allocataires du RMI face aux travailleurs de l'insertion [Paugam, 1991 ; Astier, 1997], jeunes chômeurs en difficulté face aux conseillers d'insertion [Jellab, 1997]. Car, dans chacun de ces cas, la rencontre est marquée par l'incertitude qui caractérise la situation à traiter. Le cas des chômeurs de longue durée le montre de manière éclairante.

En effet, le chômage de longue durée ne peut pas être défini comme une période transitoire qui se clôturera à court terme par l'obtention d'un emploi, et l'allongement de la privation d'emploi ne peut pas être considéré comme un problème technique de déficit d'employabilité qui pourrait être comblé par l'orientation vers les prestations d'aide à l'emploi (un stage de formation, un bilan professionnel..., à défaut d'une offre d'emploi). L'incertitude porte donc sur la définition de l'objet de l'interaction, sur la qualification de ceux qui, dans la langue administrative, sont définis comme des chômeurs de longue durée : que faire avec eux et, surtout, sont-ils vraiment des chômeurs, comment se reconnaissent-ils eux-mêmes... ?

L'épreuve du guichet est alors envahie par une activité partagée de mise en mots de la situation, du statut, de l'identité de la personne en chômage de longue durée. En effet, les deux bornes qui encadrent la codification du chômage ne sont plus tenues pour pertinentes. Celle de demandeur d'emploi n'est pas acceptable pour le professionnel confronté à un interlocuteur qui est chômeur de longue durée, c'est-à-dire inférieur et éloigné de l'emploi ; elle ne l'est pas plus d'ailleurs pour celui-ci qui souvent s'est découragé et ne peut pas vraiment justifier d'une grande activité de recherche d'emploi. Celle d'exclu ou d'inemployable n'est pas supportable pour le chômeur qui ne peut se reconnaître dans une désignation si dévalorisante ; elle ne l'est pas plus d'ailleurs pour le professionnel qui s'appuie sur une éthique professionnelle largement partagée pour refuser d'endosser les habits du juge.

En l'absence de recours à des procédures de test ou d'évaluation, l'activité langagière devient alors une composante centrale de l'interaction. Les acteurs s'y engagent continûment pour construire, contester ou valider les significations d'indices fragiles ou contestables : informations enregistrées dans le dossier individuel du chômeur, notes prises par des collègues lors

d'entretiens précédents, apparence physique du chômeur, attitudes dans le face-à-face, mais aussi objets apportés par le chômeur tels qu'un dossier de recherche d'emploi, une liste de cachets d'entreprise, des attestations diverses. Les protagonistes s'appuient donc sur des données fuyantes, livrent leurs interprétations, résistent, négocient, tâtonnent, bricolent pour faire émerger une description rendant compte de la situation du chômeur.

Cette réponse langagière est d'abord une manière d'entériner que la sortie du chômage et le passage à l'emploi sont inaccessibles, inenvisageables, du moins à court terme. Les contacts mixtes avec les institutions, comme l'ANPE, sont donc des épreuves de parole, qui contribuent à assigner une place et une identité aux chômeurs, tout particulièrement les chômeurs de longue durée. Ces identifications sont diverses et hétérogènes (cf. encadré suivant), mais elles ont en commun d'aménager des situations d'attente qui entretiennent l'incertitude inhérente à la condition de chômeur, qui repoussent le basculement vers un statut plus dégradé, qui retardent le dénouement.

Chaque identification est une manière de résoudre les contradictions entre ce que les chômeurs sont censés être du point de vue des normes officielles (des demandeurs d'emploi actifs voire employables) et ce qu'ils sont du point de vue des protagonistes. Chaque compromis est une manière spécifique de concilier le contradictoire et de tenir ensemble ce qui est incompatible. Elle signifie que l'on est chômeur et non chômeur à la fois : que l'on est chômeur sans correspondre à la définition institutionnelle, qu'on ne l'est pas sans pouvoir entrer en correspondance avec une catégorie statutaire alternative. Chaque arrangement définit une attente qui fige la situation du chômeur et qui, dans le même temps, n'offre aucune alternative immédiate. C'est toute l'ambiguïté de l'attente : qu'elle s'accompagne de conseils, d'encouragements ou de l'envoi vers des prestataires extérieurs, elle met en suspens, dans une catégorie à part, ni chômeur tout à fait, ni non-chômeur, parfois nommée par les agents de l'ANPE les « simplement inscrits ».

Les significations de l'expérience du chômage ne sont donc pas réductibles au seul vécu subjectif de cette condition, elles se jouent aussi sur des scènes institutionnalisées. Le cas, particulier mais emblématique, des chômeurs âgés le montre également.

## Chômeurs de longue durée et agents de l'ANPE

L'observation *in situ* d'entretiens programmés entre des chômeurs ayant des anciennetés de chômage supérieures à trois ans et des agents de l'ANPE, et la conduite d'entretiens croisés avec ces protagonistes ont débouché sur le repérage de quatre manières typiques de (re)définir la situation des chômeurs, sur quatre formes d'identification qui sont autant de variations autour d'une attente marquée par l'incertitude de l'avenir [Demazière, 1992].

Le premier type correspond à une « exclusion certaine » : les chômeurs sont définis et se définissent par des traits stigmatisants et indépassables, mais qui ne leur permettent pas d'obtenir le bénéfice de statuts de substitution tels que retraité, invalide, handicapé. Hors de ces alternatives improbables, ils sont condamnés au chômage durable et définitif, à une exclusion certaine.

Le deuxième type correspond à une « réinsertion possible » : les chômeurs sont définis et se

définissent par des attributs témoignant à la fois de leur engagement dans la recherche d'emploi et de certaines insuffisances d'employabilité. Malgré l'insuccès récurrent de leurs démarches, les perspectives de réinsertion professionnelle n'apparaissent pas impossibles, au moins à moyen terme.

Le troisième type correspond à une « transition durable » : les chômeurs sont définis et se définissent par la répétition d'échecs et de désillusions dans leur quête d'emploi et par l'accumulation de difficultés qui dégradent leur situation. Faute de trouver des solutions à ces problèmes, les perspectives d'avenir sont maintenues dans l'incertitude d'une transition durable.

Le quatrième type correspond à une « transgression tolérée » : les chômeurs sont définis et se définissent par leur participation, d'ampleur variable, à des activités de travail illégal, interdites et incompatibles avec le statut de chômeur. En l'absence de perspectives d'accès à un emploi déclaré, ces activités sont considérées comme un signe d'autonomie et de débrouillardise, et sont tolérées bien que transgressives.

### *Les risques de stigmatisation des chômeurs âgés*

Plus encore que l'ancienneté de chômage, l'âge des chômeurs est une catégorie structurante des politiques publiques à visée contre-sélective : depuis la fin des années 1980, les « chômeurs âgés de plus de 50 ans » sont devenus une cible prioritaire de nombre de mesures [Garraud, 2000]. Cette visée gestionnaire a été largement mise en échec, tant les taux de reclassement de cette catégorie de chômeurs sont demeurés bas [Dares, 1996]. En revanche, un effet massif de cette catégorie est d'ouvrir et d'affecter l'éventail des interprétations possibles de l'épreuve du chômage.



Car la catégorie « chômeur âgé » n'est pas seulement une catégorie gestionnaire, mobilisée pour promouvoir des dispositifs publics, opératoire pour l'action administrative, justifiée par le soutien accordé aux moins-employables. Elle fournit des ressources, cognitives et pratiques, nouvelles aux acteurs pour interpréter et définir des situations. Il devient possible de considérer l'âge comme une qualité pertinente des chômeurs, une qualité mobilisable pour donner du sens à leur situation. Ici encore, les chômeurs ne sont pas seuls concernés et engagés dans ces processus interprétatifs : ceux-ci sont tout autant relationnels que réflexifs et impliquent des participants à la gestion du chômage, des interlocuteurs dans la relation d'emploi, ou encore des proches et des familiers.

Ainsi, l'âge des chômeurs, encodé par la catégorie gestionnaire, devient un repère permettant à divers acteurs de guider leurs conduites : recruteurs qui trient les *curriculum vitae*, qui sélectionnent des candidats, qui évaluent les atouts des postulants ; chômeurs qui interprètent leurs expériences de recherche d'emploi, qui construisent des systèmes de croyances professionnelles, qui définissent leurs perspectives d'avenir, etc. Mais, quand l'âge des chômeurs est ainsi réapproprié, il subit deux transformations qui en modifient les significations [Demazière, 2002].

Tout d'abord, être âgé est généralement affecté d'une connotation négative, convergente avec le ciblage administratif, mais sans participer à la logique volontariste d'inversion du sens du signal. Être âgé, avoir un âge, c'est être « trop vieux », trop vieux pour être recruté, trop vieux pour s'en sortir, trop vieux pour être chômeur. Et, en ce sens, l'âge des chômeurs est un stigmate, qui à ce titre fait l'objet de multiples stratégies pour le mettre à distance ou au contraire l'enrôler dans la définition de situation.

La seconde caractéristique de cette catégorie « trop vieux », qui précisément autorise ces stratégies, est qu'elle n'est pas bornée par des limites claires et précises, comme l'est la catégorie gestionnaire « chômeurs de plus de 50 ans ». Le tracé des frontières entre âgé et non-âgé est déplacé continuellement, et dans des directions opposées : certains chômeurs refusent d'être considérés comme trop vieux alors qu'ils ont passé depuis longtemps la borne inférieure des 50 ans, tandis que d'autres qui ont dix ou quinze ans de moins expliquent leurs difficultés à trouver un

emploi par le fait qu'ils sont trop vieux. Réciproquement, pour les interlocuteurs potentiels des chômeurs, tels que les recruteurs, la disqualification au nom de l'âge n'est pas fixée par un âge universel, mais fluctue en fonction des caractéristiques de l'emploi à pourvoir, de la pyramide des âges de l'entreprise, de systèmes de croyances de toutes sortes de paramètres.

L'âge, sous la forme « trop vieux », est devenu une dimension pertinente de l'expérience du chômage. Comment savoir si un chômeur (ce peut être soi-même) est « trop vieux » ? Il n'existe pas de règle de référence pour trancher. C'est l'expérience qui permet de répondre, et donc l'exposition à des situations où la catégorisation en termes d'âge est mobilisable. La catégorie d'âge n'existe pas en dehors d'un travail interprétatif, d'une accumulation d'interprétations plus ou moins convergentes ou dissemblables. En l'absence de règle établie, stabilisée, formulée et partagée permettant de trancher dans le flou, cette catégorisation est incertaine, discutable, polémique, interactive.

Elle en est d'autant plus menaçante qu'elle fonctionne de manière implicite, et même indicible. Qui peut dire que tel chômeur est (trop) « vieux » ? En général, personne ne le dit, du moins ne le dit à l'intéressé, et c'est dans les entretiens biographiques faits par le sociologue que l'on trouve des formulations explicites de cette catégorisation, plutôt que dans les échanges que les chômeurs vivent avec des partenaires de la relation d'emploi, porteurs de jugements d'employabilité. Il y a en effet un paradoxe à ces jugements d'employabilité, au moins pour ce qui concerne l'association du chômage et de l'âge : c'est qu'ils ne sont pas argumentés, soit parce qu'ils sont totalement muets (par exemple, quand une candidature n'attire pas de réponse en retour), soit parce qu'ils sont euphémisés (par exemple, quand on dit que vous ne faites pas l'affaire parce qu'on prépare l'avenir à long terme), soit parce qu'ils sont fondés sur d'autres principes de justification (par exemple, la non-sélection est expliquée par l'ancienneté de la qualification).

La catégorisation d'âge est souterraine car peu légitime. Pourtant, elle contribue à donner sens au chômage, car un chômeur « trop vieux », considéré comme tel et/ou se considérant comme tel, n'a pas le même avenir qu'un chômeur pour lequel l'âge n'est pas une propriété pertinente. Cela montre bien que le sens de l'épreuve du chômage ne peut être saisi exclusivement comme une manière personnelle de vivre cette condition, mais

doit aussi être rapporté à des interactions, rencontres, épreuves qui en construisent et en infléchissent les significations. La participation à des collectifs de chômeurs est une autre illustration de la dimension relationnelle du vécu du chômage.

### **Lutter collectivement ?**

L'expérience du chômage est de plus en plus largement partagée mais, pour autant, elle est rarement vécue comme une expérience collective. Et il est justifié d'affirmer que, des conditions nécessaires à l'organisation d'une véritable force de transformation sociale, « les surnuméraires n'en présentent aucune. Ils sont atomisés, ne peuvent entretenir d'autre espérance que d'être un peu moins mal placés dans la société actuelle, et ils sont socialement inutiles » [Castel, 1995, p. 441]. Néanmoins, les chômeurs ne sont pas voués à l'apathie ni condamnés au silence.

#### *La tyrannie de la sortie*

De nombreux obstacles entravant la mobilisation collective des chômeurs ont été pointés. L'accent est souvent mis sur les dimensions subjectives et personnelles de l'expérience du chômage : la honte, la culpabilité, le repli sur soi tendent à isoler le chômeur de ses pairs, comme le montrent amplement les recherches consacrées aux manières de vivre le chômage. D'autres freins méritent d'être explicités plus avant, qui concernent les manières dont le chômage est codifié, considéré, encadré [Demazière et Pignoni, 1998].

Le chômage n'est pas seulement une condition infériorisée, c'est aussi un état transitoire, dont les chômeurs doivent sortir le plus rapidement possible. C'est un passage temporaire et provisoire entre statuts (d'un emploi vers un autre, de la scolarité vers l'emploi...). Sortir de la condition de chômeur et obtenir un emploi sont les perspectives qui donnent sens à l'expérience du chômage. Or la dimension temporelle de l'expérience du chômage est un puissant facteur qui introduit de la diversité parmi les chômeurs : certains découvrent le chômage tandis que d'autres s'y trouvent depuis longtemps ; certains anticipent une prochaine sortie par le haut, en accédant à l'emploi, d'autres cherchent à échapper à une sortie par le bas, en évitant

l'assistance sociale. L'hétérogénéité sociale des chômeurs ne concerne pas seulement leur situation présente, mais plus encore leurs perspectives d'avenir.

Aussi, les chômeurs sont structurellement placés dans des rapports de concurrence, puisque chacun ambitionne d'être recruté, lui plutôt que tout autre. Même si tout chômeur ne peut pas briguer tous les emplois et si la concurrence n'est pas généralisée, il reste qu'un recrutement consiste bien à sélectionner un candidat parmi un ensemble de postulants. De fait, les chômeurs sont constitués comme des rivaux, opposés les uns aux autres par la loi de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

Ceci fait d'autant plus obstacle à l'émergence d'un intérêt commun que la signification de l'engagement dans une action collective de défense des chômeurs apparaît alors comme problématique : « Une organisation de chômeurs signifierait que l'on accepte de se reconnaître et d'être reconnu comme tel, alors que c'est avant tout ce que l'on veut masquer. Se grouper, au fond, ce serait vouloir rester chômeurs » [Galland et Louis, 1981, p. 182]. Ainsi, s'engager dans une action collective des chômeurs, s'identifier à une action de défense des chômeurs et de revendications en leur nom signifieraient aussi renoncer à en sortir, figer sa propre identité.

Enfin, l'engagement militant n'est pas une activité légitime pour un chômeur, parce qu'il entre en contradiction avec les obligations du statut. C'est que les chômeurs sont catégorisés, sur le registre juridique, comme des demandeurs d'emploi : être chômeur, ce n'est pas seulement être privé d'emploi, c'est être engagé dans une recherche d'emploi et pouvoir/devoir en justifier. De l'intensité de la recherche d'emploi dépend la légitimité de la prétention à un emploi, et, au-delà, à la qualité de chômeur. Et le contentieux n'admet « l'exercice d'une activité bénévole non lucrative que si elle n'obère pas le temps de recherche d'emploi, c'est-à-dire si elle est épisodique et irrégulière » [Willmann, 1998, p. 448].

Ce raisonnement suppose que l'engagement dans une action collective signifie le renoncement à sortir du chômage. Or les difficultés à sortir du chômage se sont considérablement accrues, au moins pour une fraction des chômeurs, pour lesquels la privation d'emploi devient une condition durable, aux issues incertaines, voire permanente. Dès lors, la question n'est plus de renoncer à en sortir, elle est de pouvoir en sortir, de pouvoir

décrocher un emploi. Car, si la condition de chômeur est prise dans un rapport social qui dicte une contenance à l'existence, les expériences vécues par nombre de chômeurs sont décalées par rapport à ce programme institutionnel. Et c'est dans ces décalages que se nouent des mobilisations collectives.

### *Les ressorts de la participation*

La mobilisation collective de chômeurs est discontinue et fragile. Elle s'appuie sur des associations et des collectifs locaux, multiformes et parfois éphémères, et sur diverses coordinations et réseaux nationaux apparus au cours des années 1980 (*cf.* encadré suivant). Dans la perspective de comprendre les chômeurs, comment peut-on analyser les processus d'engagement et de participation des chômeurs — de certains chômeurs — à ces actions collectives ?

Si les mobilisations de chômeurs sont restées marginales d'un point de vue quantitatif, il faut identifier ce qui différencie les chômeurs qui s'y sont engagés de ceux qui sont restés à l'écart, et comprendre les circonstances de leur participation à des actions collectives. Les chômeurs mobilisés sont faiblement dotés en ressources relationnelles ou en capitaux économiques, ce qui ne les différencie guère de l'ensemble de chômeurs. En revanche, ils se distinguent par la détention de ressources spécifiques, « aptes à compenser les handicaps collectifs pour l'action dont le groupe des sans-emploi semble porteur » [Maurer, 2001, p. 14]. Trois types de ressources, correspondant à des processus différenciés d'engagement, peuvent être distingués. D'abord, des ressources politiques, issues d'expériences militantes antérieures, permettent à certains de considérer le chômage comme une injustice collective dont la responsabilité est renvoyée aux responsables gouvernementaux. Ces chômeurs, familiarisés pour la plupart au militantisme, s'engagent au nom de la solidarité et ont des objectifs de conscientisation politique. Le deuxième type de ressources compensatoires puise dans les carences relationnelles et l'isolement social, qui conduisent certains chômeurs à l'action collective parce qu'ils y nouent des liens amicaux, y trouvent un espace de réaffirmation identitaire, y vivent une parenthèse dans la spirale de la marginalisation. Enfin, la colère est une troisième ressource, expressive, qui amène à l'action collective des chômeurs confrontés à des

## Les actions collectives de chômeurs

Les chômeurs entrent sur la scène publique en participant à plusieurs « marches de la faim » dans différents pays d'Europe au cours des années 1880. Durant la période des années 1930, les chômeurs se mobilisent de nouveau, sous l'impulsion du mouvement syndical (CGT et CGTU). Le mouvement s'essouffle après la victoire du Front populaire, soutenu par les syndicats qui structuraient les comités de chômeurs, et ne débouche pas sur l'organisation d'un mouvement autonome des chômeurs [Pignoni, 1994].

Dans les années 1970, à la faveur de vagues de licenciements collectifs ou de fermetures d'entreprises, la CGT crée des comités de chômeurs dans lesquels s'engagent notamment les anciens militants licenciés. Cette structuration ne favorise pas la participation des licenciés de petites entreprises, des jeunes entrants dans la vie active, des femmes, des titulaires d'emplois précaires. Avec la progression du chômage au cours des années 1980 s'ouvre une nouvelle période, marquée par la création d'organisations de

chômeurs sans lien avec les syndicats de salariés. Un Syndicat national des chômeurs est ainsi créé en 1982 par Maurice Pagat, puis diverses coordinations nationales d'associations ou collectifs locaux : le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) en 1984, l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (APEIS) en 1987, Agir ensemble contre le chômage (AC!) en 1993. Toutefois, tous les collectifs et groupes de chômeurs ne sont pas affiliés, d'une manière ou d'une autre, à ces mouvements. Cette mobilisation et cette structuration des chômeurs demeurent relativement peu visibles, peu reconnues, peu médiatisées. Fait rupture dans cette discrétion ce que l'on a appelé le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998, quand une campagne de revendication d'une « prime de Noël » a débouché sur une vague d'occupation de locaux des Assedic et sur une série de manifestations unitaires et importantes. L'écho médiatique de ces mobilisations a été sans précédent dans la période récente, et les autorités gouvernementales ont été contraintes de prendre en considération ce mouvement [Demazière et Pignoni, 1998].

impasses matérielles, et dont le désarroi trouve à s'y transformer en révolte.

Les enjeux de la participation aux actions collectives sont donc multiples : manifester sa solidarité pour les plus « politisés », renouer des relations sociales pour les plus « isolés », investir un espace d'expression publique pour les plus « révoltés ». Ces trois catégories de chômeurs mobilisés et engagés dans des collectifs organisés possèdent des traits, au demeurant hétérogènes, qui les différencient des chômeurs non mobilisés. Ainsi, nombre de ces derniers sont dépourvus de toute expérience politique et militante, adhèrent à une conception

individualiste et concurrentielle du marché du travail et considèrent la protestation collective comme un appel à l'assistanat (ils ne sont pas politisés). D'autres entretiennent des réseaux relationnels diversifiés, poursuivent des stratégies de débrouillardise qui amortissent les conséquences du chômage et considèrent les participants à l'action collective comme des désespérés ou des agitateurs. D'autres encore se caractérisent par un fatalisme à l'égard de leur condition, vivent le chômage comme un drame irrémédiable contre lequel toute lutte est vaine et ont le sentiment d'être dépossédés de tout droit à la parole et de toute place dans la société (ils ne sont pas révoltés).

### *La fragilité des engagements*

Toutefois l'engagement dans l'action collective ne s'explique pas seulement par les expériences et dispositions individuelles ; il faut que celles-ci rencontrent un cadre de réalisation propice, un contexte favorable à leur investissement dans une action protestataire. Or nombre de chômeurs engagés avaient au préalable une insertion dans des groupes organisés, fréquentaient des espaces de convivialité, participaient à des réseaux d'entraide, exerçaient de petites responsabilités, ou plus simplement avaient bénéficié d'aides d'urgence. Dès lors, l'engagement dans l'action protestataire apparaît comme une composante non prévue de l'inscription pour d'autres motifs dans des collectifs organisés. Ce processus souligne, par un autre biais, la continuité entre les deux principaux registres du travail de mobilisation réalisé dans les collectifs : améliorer immédiatement ou dans l'urgence les conditions de vie des chômeurs, et défendre des revendications plus globales sur l'arène publique ou politique.

Ce processus indique aussi la fragilité des engagements des chômeurs, dont la participation se distribue en cercles concentriques, depuis ceux qui sont engagés durablement, ont un rôle organisateur significatif, investissent des savoir-faire militants accumulés ailleurs, jusqu'à ceux qui rejoignent les collectifs pour de courtes périodes ou s'investissent ponctuellement dans certaines actions ou manifestations. Dans tous les collectifs d'engagement, la participation est protéiforme et modulée. Mais, dans le cas des collectifs de chômeurs, elle se heurte à une difficulté supplémentaire, liée aux spécificités de la condition de chômage. En effet, les chômeurs mobilisés sont tiraillés, à des

degrés divers, entre les actions militantes et les actions de recherche d'emploi, entre participation et retrait, entre fidélité dans leurs engagements et préparation de leur propre avenir [Cohen, 2003]. À cet égard, la participation à une action collective ne fonctionne pas mécaniquement comme un renversement de la honte ou de l'humiliation fréquemment associées à la condition de chômeur. Car, si l'inscription dans de nouvelles relations sociales et dans des actions coordonnées est un vecteur de reconnaissance sociale et de réaffirmation de soi, elle ne fournit pas un statut — et encore moins un revenu — de remplacement, même provisoire, tant la catégorie de chômeur militant demeure paradoxale et illégitime.

Inversement, en dépit de leur fragilité, les tentatives de mobilisation collective et d'expression publique témoignent de transformations de l'expérience de chômeur : si elle reste une condition sociale dévalorisée, elle n'est plus systématiquement vécue et perçue comme honteuse, et peut, dans certains cas, constituer la base d'une identité collective.



## Conclusion

Les chômeurs ont fait l'objet d'études, analyses et investigation nombreuses de la part de chercheurs en sciences sociales. Ceux-ci ont adopté des approches variées, qui ont été regroupées ici autour de cinq points de vue : inventer, mesurer, décrire, traiter, comprendre.

Ces focales très diverses débouchent sur un constat commun et paradoxal : à mesure que la connaissance s'accumule, le phénomène étudié apparaît plus flou, ses contours plus incertains, ses caractéristiques plus composites. Les chômeurs ne forment pas un groupe homogène et spécifique, et, à ce titre, il est difficile d'en donner une analyse robuste et précise. Mais ce n'est pas cela qui est en cause. C'est plutôt que la signification associée au terme « chômeurs » devient plus problématique, que l'incertitude règne sur ce que l'on peut, légitimement, appeler les chômeurs, qu'à mesure que la connaissance progresse, on sait de moins en moins où commencent et s'arrêtent les frontières du chômage et des chômeurs.

Car ces recherches convergent pour montrer que ce que vivent — et ce que sont — les chômeurs ne s'épuise pas dans le modèle normatif de la privation d'emploi involontaire, transitoire et réglée par la recherche d'emploi. Elles établissent que l'accès à l'emploi est difficile, que les aides publiques se révèlent peu efficaces, que la sélectivité devient plus imprévisible, que la description statistique se complexifie, que les activités des chômeurs se diversifient, que les expériences vécues s'autonomisent, etc. Le cadre normatif permettant de penser le chômage se délite parce qu'il est issu d'une période de plein emploi, d'une société salariale où le chômage n'était qu'un résidu. Le chômage ne se réduit

plus à une privation temporaire d'emploi prenant son sens comme anticipation de l'emploi futur, il n'est pas une lutte de tous les instants pour l'obtention du bien de plus en plus rare qu'est l'emploi.

Les recherches sociologiques explorent les conséquences de ce qui est maintenant généralement admis : le chômage est une construction sociale, résultant de la codification de certaines situations hétérogènes en un statut (chômeur), et impliquant la reconnaissance sociale d'une légitimité à occuper un emploi. Elles font alors resurgir des questions qui semblaient résolues : qu'est-ce qu'être chômeur, comment définir les chômeurs, quelles sont les limites de la catégorie ?

Elles montrent que, moins que jamais, le chômage n'a la stabilité et la netteté des concepts analytiques, des agrégats statistiques, des statuts juridiques : il est une convention sociale. Et le considérer comme tel, c'est analyser les processus de codification et de catégorisation dont font l'objet ceux qui sont étiquetés comme chômeurs (et ceux auxquels cette dénomination est refusée). C'est considérer ces processus comme composites et non homogènes, inachevés et non clôturés, polémiques et non convergents. C'est alors que l'on éclaire les tensions entre la permanence de la catégorie de chômage et l'émergence de catégories périphériques qui se multiplient à l'époque contemporaine (non-emploi, pauvreté assistée, inactivité forcée, invalidité, sous-emploi...). C'est alors que l'on dévoile que le chômage est une catégorie problématique, tiraillée entre un noyau dur et stable et des contours de plus en plus flous et épais.

## Liste des sigles et abréviations utilisés

AC !	Actifs chômeurs, ensemble contre le chômage.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
APEIS	Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires.
ARE	Allocation de retour à l'emploi.
ASS	Allocation de solidarité spécifique.
Assedic	Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
AUD	Allocation unique dégressive.
Bac	Baccalauréat.
BIT	Bureau international du travail.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPC	Brevet d'études de premier cycle du second degré.
CA	Contrat d'apprentissage.
CAP	Certificat d'aptitudes professionnelles.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Contrat à durée indéterminée.
CEC	Contrat emploi consolidé.
CEP	Certificat d'études primaires.
CES	Contrat emploi solidarité.
CGT	Confédération générale du travail.
CIE	Contrat initiative emploi.
CQ	Contrat de qualification.
CSP	Catégories socioprofessionnelles.
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.
DEFM	Demandes d'emploi en fin de mois.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
MNCP	Mouvement national des chômeurs et précaires.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
PAP	Projet d'action personnalisé.

PARE	Plan d'aide au retour à l'emploi.
PIB	Produit intérieur brut.
RMI	Revenu minimum d'insertion.
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance.
SIFE	Stages d'insertion et de formation à l'emploi.
Unedic	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
ZUS	Zones urbaines sensibles.

## Repères bibliographiques

- ASTIER I. (1997), *Revenu minimum et souci d'insertion*, Desclée de Brouwer, Paris, 276 p.
- AUCOUTURIER A.-L. (1994), *Panels et évaluation des politiques de l'emploi*, La Documentation française, Paris, 136 p.
- BARBIER J.-C. (1993), « Chômage : éclatement des représentations et indicateurs de mesure », *Droit social*, p. 109-121.
- (2002), « Peut-on parler d'activation de la protection sociale en Europe ? » *Revue française de sociologie*, vol. 43, n° 2, p. 307-332.
- BENARROSH Y. (2000), « Tri des chômeurs : le nécessaire consensus des acteurs de l'emploi », *Travail et Emploi*, n° 81, p. 9-26.
- BENOIT-GUILBOT O. (1991), « Les acteurs locaux du développement économique local : y a-t-il un "effet localité" ? » *Sociologie du travail*, n° 4, p. 399-409.
- BESSON J.-L., COMTE M. et ROUSSET P. (1981), *Compter les chômeurs...*, PUL, Lyon, 401 p.
- BLANCHET D. et MARCHAND O. (2003), « Mesurer l'emploi et le chômage : nouvelle enquête, débats anciens », *Économie et Statistique*, n° 362, p. 33-40.
- BOUILLAGUET P. et OUTIN J.-L. (1985), « 1979-1982 : l'âge d'or de l'indemnisation du chômage ? » *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n° 5, p. 29-41.
- BOUYGARD F. et GÉLOT D. (dir.) (2002), *Nouveaux services — emplois jeunes. Regards à mi-parcours*, La Documentation française, Paris, 267 p.
- CASTEL R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 490 p.
- CASTEL R., FITOUSSI J.-P., FREYSSINET J. et GUAINO H. (1997), *Chômage : le cas français*, La Documentation française, Paris, 179 p.
- CERC-ASSOCIATION (1997) « Chiffrer le chômage », *Dossier du CERC-Association*, n° 1, 68 p.
- CÉZARD M. (1986), « Le chômage et son halo », *Économie et Statistique*, n° 193-194, p. 77-82.
- CÉZARD M., MERON M., ROTH N. et TORELLI C. (1991), « Le halo

- autour du chômage », *Économie et Statistique*, n° 249, p. 15-23.
- CHARDON O. et GOUX D. (2003), « La nouvelle définition européenne du chômage BIT », *Économie et Statistique*, n° 362, p. 67-83.
- CLÉMENT M. et MONNERAYE O. (2005), « En 2003, l'indemnisation des chômeurs progresse, le chômage non indemnisé aussi », *Premières Synthèses*, vol. 10, n° 2, 7 p.
- COHEN V. (2003), *Chômage et mobilisation collective. Processus de formation et tentatives d'affirmation d'une force protestataire*, thèse de doctorat de sociologie, université Paris-X, 427 p.
- DANIEL C. et TUCHSZIRER C. (1999), *L'État face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Flammarion, Paris, 394 p.
- DARES (1996), *40 ans de politique de l'emploi*, La Documentation française, Paris, 367 p.
- (2003), « Le PAP après six mois de chômage : quel nouveau départ pour les demandeurs d'emploi ? » *Premières Synthèses, Premières Informations*, vol. 45, n° 2, 8 p.
- DELFINI C. (2000), *La Relation de service : le cas de l'ANPE*, Clersé, université de Lille-I, 37 p.
- DEMAZIÈRE D. (1992), *Le Chômage en crise ?* PUL, Lille, 380 p.
- (1995), *Le Chômage de longue durée*, PUF, Paris, 125 p.
- (2000), « Les actions collectives de chômeurs : une réinvention du chômage ? » *Projet*, n° 262, p. 27-36.
- (2001), « Dire la recherche d'emploi. Confrontations de questionnaires fermés et d'entretiens-récits », *UTINAM*, n° 4, p. 123-147.
- (2002), « Chômeurs âgés et chômeurs trop vieux. Articulation des catégories gestionnaires et interprétatives », *Sociétés contemporaines*, n° 48, p. 109-130.
- (2003), *Le Chômage. Comment peut-on être chômeur ?* Belin, Paris, 299 p.
- (2006), « Le chômage comme épreuve temporelle », in THOEMMES J. et TERSSAC G. DE (dir.), *Les Temporalités sociales : repères méthodologiques*, Octarès, Toulouse, p. 127-141.
- DEMAZIÈRE D. et PIGNONI M.-T. (1998), *Chômeurs : du silence à la révolte. Sociologie d'une action collective*, Hachette Littératures, Paris, 261 p.
- DEMAZIÈRE D. et KURUMI S. (2006), « Aims and methods of international comparison », *ISS Research Series*, vol. 19, p. 6-16.
- DESROSIÈRES A. (1993), *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris, 364 p.
- (2003), « Comment fabriquer un espace de commune mesure ? Harmonisation des statistiques et réalisme de leurs usages », in LALLEMENT M. et SPURK J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Éditions, Paris, p. 151-166.
- DIVAY S. (1999), *L'Aide à la recherche d'emploi. Des conseils pour sauver la face*, L'Harmattan, Paris, 256 p.

- DUBOIS P. et LUCAS M. (1991), *Rapport sur les statistiques mensuelles du chômage*, ronéo, 85 p.
- ELBAUM M. (1994), « Pour une autre politique de traitement du chômage », *Esprit*, n° 8-9, p. 27-43.
- ELOY J.-Y. et VANDERPOTTE G. (1973), « Ambiguïtés des définitions du chômage », *Sociologie du travail*, n° 3, p. 293-306.
- FREYSSINET J. (1998), *Le Chômage*, La Découverte, « Repères », Paris, 125 p.
- GALLAND O. et LOUIS M.-V. (1981), « Chômage et action collective », *Sociologie du travail*, n° 2, p. 173-191.
- GARRAUD P. (2000), *Le Chômage et l'action publique. Le bricolage « institutionnalisé »*, L'Harmattan, Paris, 256 p.
- GAUTIÉ J. (1993), *Les Politiques de l'emploi. Les marges étroites de la lutte contre le chômage*, Vuibert, Paris, 208 p.
- GAZIER B. (1990), « L'employabilité : brève radiographie d'un concept en mutation », *Sociologie du travail*, n° 4, p. 575-584.
- GÉLOT D. et NIVOLLE P. (dir.) (2000), *Les Intermédiaires des politiques publiques de l'emploi*, La Documentation française, Paris, 201 p.
- GONZALEZ-DEMICHEL C. et NAUZE-FICHET E. (2003), « Les contours de la population active : aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », *Économie et Statistique*, n° 362, p. 85-103.
- GOUX D. (2003), « Une histoire de l'enquête "Emploi" », *Économie et Statistique*, n° 362, p. 41-57.
- GUITTON C. (1992), « Chômagés, indemnisation, insertion : la nouvelle géométrie de la protection sociale », in BOUILLAGUET P. et GUITTON C. (dir.), *Le Chômage de longue durée. Comprendre, agir, évaluer*, Syros, Paris, p. 431-446.
- HANNOUN M. (1998), « Le chômage par zones d'emploi », *Insee Première*, n° 577, 4 p.
- HASSOUN M. et REY F. (dir.) (1996), *ANPE, Assedic, missions locales... Les coulisses de l'emploi*, Arléa-Corlet, Paris, 273 p.
- HEGEWISCH A. (1998), « À mi-chemin entre l'Amérique et l'Europe, les femmes et le chômage en Grande-Bretagne », in MARUANI M., *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, La Découverte-Mage, Paris, p. 234-247.
- HUYGHUES-DESPOINTES H. (1991), « Être disponible et savoir cibler sa recherche : deux clés pour trouver un emploi », *Économie et Statistique*, n° 249, p. 67-74.
- JAHODA M. (1979) « The impact of unemployment in the 1930s and the 1970s », *Bulletin of the British Psychological Society*, vol. 32, p. 309-314.
- JEAN S. (2000), « Emploi : les enseignements de l'expérience néerlandaise », *Économie et Statistique*, n° 332-333, p. 133-157.
- JELLAB A. (1997), « La mission locale face aux jeunes. Quelle socialisation pour quelle

- insertion ? » *Cahiers internationaux de sociologie*, CII, p. 85-106.
- LACHAISE G. (1996), *Crise de l'emploi et fractures politiques*, Presses de Sciences-Po, Paris, 340 p.
- LAGARENNE C. et LEGENDRE N. (2000), « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et Statistique*, n° 335, p. 3-25.
- LAZARSFELD P., JAHODA M. et ZEISEL H. (1932), *Les Chômeurs de Marienthal*, trad. fr. 1981, Minuit, Paris, 145 p.
- LECERF E. (1992), *La Famine des temps modernes. Essai sur le chômeur*, L'Harmattan, Paris, 223 p.
- LEDROUT R. (1961), « Les chômeurs : faiblesse sociale et sentiment de faiblesse », *Revue française de sociologie*, n° 2, p. 177-195.
- (1966), *Sociologie du chômage*, PUF, Paris, 547 p.
- LEFRESNE F. (2005), « Les politiques d'emploi et la transformation des normes : une comparaison européenne », *Sociologie du travail*, n° 4 p. 405-420.
- LE TOQUEUX J.-L. et MOREAU J. (2002), « Les zones urbaines sensibles. Forte progression du chômage entre 1990 et 1999 », *Insee Première*, n° 835, 4 p.
- LUCIANI J. (dir.) (1992), *Histoire de l'Office du travail. 1890-1914*, Syros-Alternatives, Paris, 431 p.
- MALINVAUD E. (1986), *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*, La Documentation française, Paris, 108 p.
- MANSFIELD M., SALAIS R. et WHITESIDE N. (1994), *Aux sources du chômage, 1880-1914. Une comparaison interdisciplinaire entre la France et la Grande-Bretagne*, Belin, Paris, 479 p.
- MARCHAND O. (1991), « Statistiques du chômage : les écarts se creusent depuis cinq ans », *Économie et Statistique*, n° 249, p. 7-14.
- MARCHAND O. et THÉLOT C. (1983), « Le nombre des chômeurs », *Économie et Statistique*, n° 160, p. 29-45.
- MARPSAT M. (1984), « Chômage et profession dans les années 1930 », *Économie et Statistique*, n° 170, p. 53-69.
- MARUANI M. (2002), *Les Mécomptes du chômage*, Bayard, Paris, 159 p.
- MARUANI M. et REYNAUD E. (2004), *Sociologie de l'emploi*, La Découverte, « Repères », Paris, 126 p.
- MAURER S. (2001), *Les Chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998)*, L'Harmattan, Paris, 153 p.
- MERLE V. (1987), « Transformation du marché du travail et transformation de l'intervention publique », *Les Temps modernes*, n° 496-497, p. 233-253.
- MICHON F. (1975), *Chômeurs et Chômage*, PUF, Paris, 376 p.
- MULLER M. (1991), *Le Pointage ou le placement. Histoire de l'ANPE*, L'Harmattan, Paris, 186 p.
- NOHARA H. (1999) « L'analyse sociétale des rapports entre activités féminine et masculine », *Revue française de sociologie*, vol. XL, n° 3, p. 531-558.
- OCDE (2002), *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris, 283 p.
- OUTIN J.-L. (1990), « Trajectoires professionnelles et mobilité de la main-d'œuvre : la construction sociale de l'employabilité »,



- Sociologie du travail*, n° 4, p. 469-489.
- PAUGAM S. (1991), *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris, 257 p.
- PIGNONI M.-T. (1994), « Silence, on chôme », *Informations sociales*, n° 37, p. 17-26.
- RICHARD J.-L. (2004), *Partir ou rester? Destinées des jeunes issus de l'immigration*, PUF, Paris, 239 p.
- ROGERAT C. et SÉNOTIER D. (1996), « De l'usage du temps de chômage », in HIRATA H. et SÉNOTIER D. (dir.), *Femmes et partage du travail*, Syros, Paris, p. 73-86.
- ROUAULT-GALDO D. (1991), « Sortir du chômage : un parcours à handicaps », *Économie et Statistique*, n° 249, p. 53-65.
- SALAS R. (1980), « Le chômage, un phénomène de file d'attente », *Économie et Statistique*, n° 123, p. 17-29.
- SALAS R., BAVEREZ N. et REYNAUD B. (1986), *L'Invention du chômage. Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, PUF, Paris, 267 p.
- SCHNAPPER D. (1981), *L'Épreuve du chômage*, Gallimard, Paris, nouvelle édition 1994, 273 p.
- (1989), « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue française de sociologie*, vol. XXX, n° 1, p. 3-29.
- (1994), *La Compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, PUF, Paris, 125 p. ; nouvelles éditions 1999 et 2005.
- SUPIOT A. (1994), *Critique du droit du travail*, PUF, Paris, 248 p.
- TOPALOV C. (1987), « Invention du chômage et politiques sociales au début du siècle », *Les Temps modernes*, n° 496-497, p. 53-92.
- (1994), *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Albin Michel, Paris, 626 p.
- (1999), « Une révolution dans les représentations du travail. L'émergence de la catégorie statistique de "population active" au XIX<sup>e</sup> siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », *Revue française de sociologie*, vol. XL, n° 3, p. 445-473.
- TRESMONTANT R. (1991), « Chômage : les chances d'en sortir », *Économie et Statistique*, n° 241, p. 41-51.
- TUCHSZIRER C. (2002), « Réforme de l'assurance chômage, du PAP au PAP/ND », *La Revue de l'IRE*, n° 38, p. 51-76.
- WELLER J.-M. (1998), « La modernisation des services publics par l'usager. Une revue de littérature (1986-1996) », *Sociologie du travail*, n° 3, p. 365-392.
- WILLMANN C. (1998), *L'Identité juridique du chômeur*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 533 p.
- ZIMMERMANN B. (2001), *La Constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Éditions de la MSH, Paris, 278 p.



# Table des matières

<b>Introduction</b>	3
<b>I Inventer les chômeurs</b>	
<hr/>	
Du sans-travail au chômeur	5
Chômer ne signifie pas être chômeur, 6	
L'émergence du travail salarié, 7	
Des pauvres involontaires aux chômeurs, 9	
Le chômage, réservé au salarié stabilisé, 10	
Le chômeur des années 1930, 11	
La codification du statut de demandeur d'emploi	12
La mission publique de placement, 13	
Centralité de la recherche d'emploi, 14	
Un critère opératoire ? 15	
Une insécurité juridique récurrente, 16	
L'éclatement de la catégorie de chômage	18
Le chômage, une notion périmée ? 18	
Des significations contradictoires, 19	
Des chômeurs loin de l'emploi, 20	
Des chômeurs proches de l'inactivité, 21	
Des chômeurs insaisissables, 22	
<b>II Compter les chômeurs</b>	
<hr/>	
Le problème des statistiques du chômage	24
Le nombre des chômeurs, un objet de polémiques, 24	
Les trois méthodes de mesure, 26	
Les critères et leurs interprétations, 28	
□ Encadré : <i>Les catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois</i> , 30	
Les chômages et leurs franges	31
Des estimations de plus en plus divergentes, 31	

Les marges du chômage de l'ANPE, 32	
Chômeurs BIT et inscrits à l'ANPE, 34	
□ Encadré : <i>Les chômeurs déclarés classés comme inactifs</i> , 35	
L'appréciation du volume de chômage	35
Un chômage massif et persistant, 36	
La diffusion du chômage, 38	
Les disparités entre pays, 39	
Limites de l'harmonisation internationale, 40	
Le chômage, phénomène institutionnel, 42	

### III Décrire les chômeurs

---

Les inégalités face au chômage	46
Un risque discriminant, 47	
Le chômage des immigrés, 50	
Les fractures territoriales, 51	
□ Encadré : <i>Chômage et échelles territoriales</i> , 52	
Le chômage de longue durée	54
L'allongement des durées de chômage, 54	
□ Encadré : <i>Les mesures du chômage de longue durée</i> , 55	
Une condition qui se diffuse, 55	
Le non-emploi de longue durée, 57	
L'employabilité et la sortie du chômage	58
Perspective différentielle, 59	
Force et faiblesse des variables classiques, 59	
□ Encadré : <i>Comment expliquer l'employabilité ?</i> 60	
La recherche d'emploi, 62	
Contexte global et conjoncture économique, 64	
Contexte local et stratégies d'acteurs, 65	

### IV Traiter les chômeurs

---

Lutter contre le chômage	67
Le périmètre des dépenses publiques, 67	
L'activation des dépenses passives, 68	
Trois ou quatre logiques ? 69	
Un poids important, 71	
Effets et efficacité des mesures	71
Peser sur les décisions d'embauche ? 71	
Accéder à l'emploi de droit commun ? 73	
Peut-on identifier des effets nets ? 75	
Et en dehors du retour à l'emploi ? 76	
Le suivi et l'accompagnement des chômeurs	78
L'individualisation, 78	
Produire du diagnostic, 79	
Des significations ambiguës, 80	

L'indemnisation des chômeurs	81
Deux régimes et trois cercles d'indemnisation, 82	
Une couverture partielle, 83	
Taux de remplacement et montant des allocations, 84	

## **V Comprendre les chômeurs**

---

Une épreuve et ses interprétations	86
Le chômage détruit les liens sociaux, 86	
Une humiliation sociale, 88	
□ Encadré : <i>Chômage et dévalorisation de soi</i> , 89	
Trois manières d'affronter le chômage, 89	
□ Encadré : <i>Trois manières de dire l'expérience du chômage</i> , 91	
Intériorisation passive et interprétation active, 92	
Incertitude et insécurité du chômage	93
Épreuves de justification, 94	
Le temps faible de la recherche d'emploi, 95	
L'épreuve du guichet pour les chômeurs de longue durée, 97	
□ Encadré : <i>Chômeurs de longue durée et agents de l'ANPE</i> , 100	
Les risques de stigmatisation des chômeurs âgés, 100	
Lutter collectivement ?	103
La tyrannie de la sortie, 103	
Les ressorts de la participation, 105	
□ Encadré : <i>Les actions collectives de chômeurs</i> , 106	
La fragilité des engagements, 107	

<b>Conclusion</b>	109
-------------------	-----

<b>Liste des sigles et abréviations utilisés</b>	111
--	-----

<b>Repères bibliographiques</b>	113
---------------------------------	-----



## Collection

# R E P È R E S

dirigée par

JEAN-PAUL PIRIOU (de 1987 à 2004), puis par PASCAL COMBEMALE,

avec STÉPHANE BEAUD, ANDRÉ CARTAPANIS, BERNARD COLASSE, FRANÇOISE DREYFUS, YANNICK L'HORTY, PHILIPPE LORINO, DOMINIQUE MERLLIÉ, CHRISTOPHE PROCHASSON, MICHEL RAINELLI et YVES WINKIN.

### ÉCONOMIE

- Allocation universelle (L')**, n° 412, Philippe Van Parijs et Yannick Vanderboght.
- Balance des paiements (La)**, n° 359, Marc Raffinot et Baptiste Venet.
- Bourse (La)**, n° 317, Daniel Goyeau et Amine Tarazi.
- Budget de l'État (Le)**, n° 33, Maurice Baslé.
- Calcul économique (Le)**, n° 89, Bernard Walliser.
- Capitalisme financier (Le)**, n° 356, Laurent Batsch.
- Capitalisme historique (Le)**, n° 29, Immanuel Wallerstein.
- Chômage (Le)**, n° 22, Jacques Freyssinet.
- Commerce international (Le)**, n° 65, Michel Rainelli.
- Comptabilité nationale (La)**, n° 57, Jean-Paul Piriou.
- Concurrence imparfaite (La)**, n° 146, Jean Gabszewicz.
- Consommation des Français (La)** :  
1. n° 279 ;  
2. n° 280, Nicolas Herpin et Daniel Verger.
- Coût du travail et emploi**, n° 241, Jérôme Gautié.
- Croissance et richesse des nations**, n° 419, Pascal Petit.
- Démographie (La)**, n° 105, Jacques Vallin.
- Développement soutenable (Le)**, n° 425, Franck-Dominique Vivien.
- Développement économique de l'Asie orientale (Le)**, n° 172, Eric Bouteiller et Michel Fouquin.
- Dilemme du prisonnier (Le)**, n° 451, Nicolas Eber.
- Économie des changements climatiques**, n° 414, Sylvie Faucheux et Haïtham Joumni.
- Économie bancaire**, n° 268, Laurence Scialom.
- Économie britannique depuis 1945 (L')**, n° 111, Véronique Riches.
- Économie chinoise (L')**, n° 378, Françoise Lemoine.
- Économie de l'Afrique (L')**, n° 117, Philippe Hugon.
- Économie de l'éducation**, n° 409, Marc Gurgand.
- Économie de l'environnement**, n° 252, Pierre Bontems et Gilles Rotillon.
- Économie de l'euro**, n° 336, Agnès Benassy-Quéré et Benoît Coeuré.
- Économie française 2006 (L')**, n° 427, OFCE.
- Économie de l'innovation**, n° 259, Dominique Guellec.
- Économie de la connaissance (L')**, n° 302, Dominique Foray.
- Économie de la culture (L')**, n° 192, Françoise Benhamou.
- Économie de la distribution**, n° 372, Marie-Laure Allain et Claire Chambolle.
- Économie de la drogue**, n° 213, Pierre Kopp.
- Économie de la firme**, n° 361, Bernard Baudry.
- Économie de la propriété intellectuelle**, n° 375, François Lévêque et Yann Ménière.
- Économie de la qualité**, n° 390, Bénédicte Coestier et Stéphan Marette.
- Économie de la réglementation (L')**, n° 238, François Lévêque.
- Économie de la RFA (L')**, n° 77, Magali Demotes-Mainard.
- Économie de la Russie (L')**, n° 436, François Benaroya.
- Économie de l'Inde (L')**, n° 443, Jean-Joseph Boillot.
- Économie des États-Unis (L')**, n° 341, Hélène Baudchon et Monique Fouet.
- Économie des fusions et acquisitions**, n° 362, Nathalie Coutinet et Dominique Sagot-Duvaurox.
- Économie des inégalités (L')**, n° 216, Thomas Piketty.
- Économie des logiciels**, n° 381, François Horn.
- Économie des organisations (L')**, n° 86, Claude Menard.
- Économie des relations interentreprises (L')**, n° 165, Bernard Baudry.
- Économie des réseaux**, n° 293, Nicolas Curien.
- Économie des ressources humaines**, n° 271, François Stankiewicz.
- Économie des ressources naturelles**, n° 406, Gilles Rotillon.
- Économie du droit**, n° 261, Thierry Kirat.
- Économie du Japon (L')**, n° 235, Evelyne Dourille-Feer.
- Économie du risque pays**, n° 421, Nicolas Meunier et Tania Sollogoub.
- Économie du sport (L')**, n° 309, Jean-François Bourg et Jean-Jacques Gouguet.
- Économie et écologie**, n° 158, Franck-Dominique Vivien.
- Économie expérimentale (L')**, n° 423, Nicolas Eber et Marc Willinger.
- Économie informelle dans le tiers monde**, n° 155, Bruno Lautier.
- Économie marxiste du capitalisme**, n° 349, Gérard Duménil et Dominique Lévy.
- Économie mondiale 2006 (L')**, n° 426, CEPPII.
- Économie politique de l'entreprise**, n° 392, François Eymard-Duverney.
- Économie postkeynésienne**, n° 384, Marc Lavoie.
- Emploi en France (L')**, n° 68, Dominique Gambier et Michel Vernières.
- Éthique économique et sociale**, n° 300, Christian Arnsperger et Philippe Van Parijs.
- France face à la mondialisation (La)**, n° 248, Anton Brender.
- France face aux marchés financiers (La)**, n° 385, Anton Brender.
- Grandes économies européennes (Les)**, n° 256, Jacques Mazier.
- Histoire de l'Europe monétaire**, n° 250, Jean-Pierre Patat.
- Incertitude dans les théories économiques (L')**, n° 379, Nathalie Moreau et Dorothee Rivaud-Danset.
- Industrie française (L')**, n° 85, Michel Husson et Norbert Holcblat.
- Inflation et désinflation**, n° 48, Pierre Bezbakh.
- Introduction aux théories économiques**, n° 262, Françoise Dubœuf.
- Introduction à Keynes**, n° 258, Pascal Combemale.
- Introduction à la macroéconomie**, n° 344, Anne Epaulard et Aude Pommeret.
- Introduction à la microéconomie**, n° 106, Gilles Rotillon.
- Introduction à l'économie de Marx**, n° 114, Pierre Salama et Tran Hai Hac.

**Investisseurs institutionnels (Les)**, n° 388, Aurélie Boubel et Fabrice Pansard.

**FMI (Le)**, n° 133, Patrick Lenain.

**Lexique de sciences économiques et sociales**, n° 202, Jean-Paul Piriou.

**Libéralisme de Hayek (Le)**, n° 310, Gilles Dostaler.

**Macroéconomie. Investissement (L')**, n° 278, Patrick Villieu.

**Macroéconomie. Consommation et épargne**, n° 215, Patrick Villieu.

**Macroéconomie financière :**  
1. Finance, croissance et cycles, n° 307 ;

2. Crises financières et régulation monétaire, n° 308, Michel Aglietta.

**Marchés du travail en Europe (Les)**, n° 291, IRES.

**Marchés financiers internationaux (Les)**, n° 396, André Cartapanis.

**Mathématiques des modèles dynamiques**, n° 325, Sophie Jallais.

**Microéconomie des marchés du travail**, n° 354, Pierre Cahuc, André Zylberberg.

**Modèles productifs (Les)**, n° 298, Robert Boyer et Michel Freyssenet.

**Mondialisation des entreprises (La)**, n° 413, El Mouhoub Mouhoud.

**Mondialisation et l'emploi (La)**, n° 343, Jean-Marie Cardebat.

**Monnaie et ses mécanismes (La)**, n° 295, Dominique Plihon.

**Multinationales globales (Les)**, n° 187, Wladimir Andreff.

**Mutations de l'emploi en France (Les)**, n° 432, IRES.

**Notion de risque en économie (La)**, n° 444, Pierre-Charles Pradier.

**Nouvelle histoire économique de la France contemporaine :**  
1. L'économie préindustrielle (1750-1840), n° 125, Jean-Pierre Daviet.

2. L'industrialisation (1830-1914), n° 78, Patrick Verley.

3. L'économie libérale à l'épreuve (1914-1948), n° 232, Alain Leménorel.

4. L'économie ouverte (1948-1990), n° 79, André Gueslin.

**Nouvelle économie (La)**, n° 303, Patrick Artus.

**Nouvelle économie chinoise (La)**, n° 144, Françoise Lemoine.

**Nouvelle microéconomie (La)**, n° 126, Pierre Cahuc.

**Nouvelle théorie du commerce international (La)**, n° 211, Michel Rainelli.

**Nouvelles politiques de l'emploi (Les)**, n° 454, Yannick L'Horty.

**Nouvelles théories de la croissance (Les)**, n° 161,

Dominique Guellec et Pierre Kalle.

**Nouvelles théories du marché du travail (Les)**, n° 107, Anne Perrot.

**Nouveau capitalisme (Le)**, n° 370, Dominique Plihon.

**Nouveaux indicateurs de richesse (Les)**, n° 404, Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice.

**Organisation mondiale du commerce (L')**, n° 193, Michel Rainelli.

**Paradis fiscaux (Les)**, n° 448, Christian Chavagneux et Ronen Palan.

**Partenariats public-privé (Les)**, n° 441, F. Marty, S. Trosa et A. Voisin.

**Politique de la concurrence (La)**, n° 339, Emmanuel Combe.

**Politiques de l'emploi et du marché du travail (Les)**, n° 373, DARES.

**Population française (La)**, n° 75, Jacques Vallin.

**Population mondiale (La)**, n° 45, Jacques Vallin.

**Produits financiers dérivés**, n° 422, Yves Jégourel.

**Protection sociale (La)**, n° 72, Numa Murard.

**Protectionnisme (Le)**, n° 322, Bernard Guillochon.

**Qualité de l'emploi (La)**, n° 456, CEE.

**Quel avenir pour nos retraites ?** n° 289, Gaël Dupont et Henri Sterdyniak.

**Régionalisation de l'économie mondiale (La)**, n° 288, Jean-Marc Siroën.

**Revenu minimum garanti (Le)**, n° 98, Chantal Euzéby.

**Revenus en France (Les)**, n° 69, Yves Chassard et Pierre Concialdi.

**Socio-économie des services**, n° 369, Jean Gadrey.

**Système monétaire international (Le)**, n° 97, Michel Lelart.

**Taux de change (Les)**, n° 103, Dominique Plihon.

**Taux d'intérêt (Les)**, n° 251, A. Bénassy-Quéré, L. Boone et V. Coudert.

**Taxe Tobin (La)**, n° 337, Yves Jégourel.

**Théorie de la régulation (La)**, n° 395, Robert Boyer.

**Théorie économique néoclassique (La) :**

1. Microéconomie, n° 275,  
2. Macroéconomie, n° 276, Bernard Guerrien.

**Théories de la monnaie (Les)**, n° 226, Anne Lavigne et Jean-Paul Plihon.

**Théories des crises économiques (Les)**, n° 56, Bernard Rosier et Pierre Dockès.

**Théories du salaire (Les)**, n° 138, Bénédicte Reynaud.

**Théories économiques du développement (Les)**, n° 108, Elsa Assidon.

**Travail des enfants dans le monde (Le)**, n° 265, Bénédicte Manier.

**Travail et emploi en Europe**, n° 417, John Morley, Terry Ward et Andrew Watt.

**Urbanisation du monde (L')**, n° 447, Jacques Véron.

**Méthodes en sociologie (Les) :**  
l'observation, n° 234, Henri Peretz.

**Métiers de l'hôpital (Les)**, n° 218, Christian Chevandier.

**Mobilité sociale (La)**, n° 99, Dominique Merllié et Jean Prévot.

**Modernisation des entreprises (La)**, n° 152, Danièle Linhart.

**Multiculturalisme (La)**, n° 401, Milena Doytcheva.

**Notion de culture dans les sciences sociales (La)**, n° 205, Denys Cuche.

**Nouveau système français de protection sociale (Le)**, n° 382, Jean-Claude Barbier et Bruno Théret.

**Personnes âgées (Les)**, n° 224, Pascal Pochet.

**Santé des Français (La)**, n° 330, Haut comité de la santé publique.

## SOCIOLOGIE

**Capital social (Le)**, n° 458, Sophie Ponthieux.

**Catégories socioprofessionnelles (Les)**, n° 62, Alain Desrosières et Laurent Thévenot.

**Conditions de travail (Les)**, n° 301, Michel Gollac et Serge Volkoff.

**Critique de l'organisation du travail**, n° 270, Thomas Coutrot.

**Culture matérielle (La)**, n° 431, Marie-Pierre Julien et Céline Rosselin.

**Démocratisation de l'enseignement (La)**, n° 345, Pierre Merle.

**Économie sociale (L')**, n° 148, Claude Vienney.

**Ergonomie (L')**, n° 43, Françoise Darses et Maurice de Montmollin.

**Étudiants (Les)**, n° 195, Olivier Galland et Marco Oberti.

**Féminin, masculin**, n° 389, Michèle Ferrand.

**Formation professionnelle continue (La)**, n° 28, Claude Dubar.

**Histoire de la sociologie :**

1. Avant 1918, n° 109,  
2. Depuis 1918, n° 110,

Charles-Henry Cuin et François Gresle.

**Histoire du féminisme**, n° 338, Michèle Riot-Sarcey.

**Histoire du travail des femmes**, n° 284, Françoise Battagliola.

**Insécurité en France (L')**, n° 353, Philippe Robert.

**Jeunes (Les)**, n° 27, Olivier Galland.

**Jeunes et l'emploi (Les)**, n° 365, Florence Lefresne.

**Max Weber**, n° 452, Catherine Colliot-Thélène.

**Méthode en sociologie (La)**, n° 194, Jean-Claude Combessie.

**Méthodes de l'intervention psychosociologique (Les)**, n° 347, Gérard Mendel et Jean-Luc Prades.



**Sciences de l'éducation (Les)**, n° 129, Eric Plaisance et Gérard Vergnaud.  
**Société du risque (La)**, n° 321, Patrick Peretti Watel.  
**Sociologie de Durkheim (La)**, n° 154, Philippe Steiner.  
**Sociologie de Erving Goffman (La)**, n° 416, Jean Nizet et Natalie Rigaux.  
**Sociologie de Georg Simmel (La)**, n° 311, Frédéric Vandenberghe.  
**Sociologie de l'architecture**, n° 314, Florent Champy.  
**Sociologie de l'art**, n° 328, Nathalie Heinrich.  
**Sociologie de l'éducation**, n° 169, Marlaine Cacouault et Françoise Euvrard.  
**Sociologie de l'emploi**, n° 132, Margaret Maruani et Emmanuèle Reynaud.  
**Sociologie de l'immigration**, n° 364, Andrea Rea et Maryse Tripier.  
**Sociologie de l'organisation sportive**, n° 281, William Gasparini.  
**Sociologie de la bourgeoisie**, n° 294, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot.  
**Sociologie de la consommation**, n° 319, Nicolas Herpin.  
**Sociologie de la lecture**, n° 376, Chantal Horellou-Lafarge et Monique Segré.  
**Sociologie de la négociation**, n° 350, Reynald Bourque et Christian Thuderoz.

## SCIENCES POLITIQUES-DROIT

**Aménagement du territoire (L')**, n° 176, Nicole de Montricher.  
**Collectivités locales (Les)**, n° 242, Jacques Hardy.  
**Constitutions françaises (Les)**, n° 184, Olivier Le Cour Grandmaison.  
**Construction européenne (La)**, n° 326, Guillaume Courty et Guillaume Devin.  
**Décentralisation (La)**, n° 44, Xavier Greffe.  
**DOM-TOM (Les)**, n° 151, Gérard Belorgey et Geneviève Bertrand.  
**Droits de l'homme (Les)**, n° 333, Danièle Lochak.  
**Droit du travail (Le)**, n° 230, Michèle Bonnechère.  
**Droit international humanitaire (Le)**, n° 196, Patricia Buirette.  
**Droit pénal**, n° 225, Cécile Barberger.  
**Économie politique internationale**, n° 367, Christian Chavagneux.  
**Évaluation des politiques publiques (L')**, n° 329, Bernard Perret.  
**Femmes dans la vie politique (Les)**, n° 455, Catherine Achin et Sandrine Lévêque.

## HISTOIRE

**Affaire Dreyfus (L')**, n° 141, Vincent Duclert.  
**Archives (Les)**, n° 324, Sophie Cœuré et Vincent Duclert.

**Sociologie de la prison**, n° 318, Philippe Combessie.  
**Sociologie de la ville**, n° 331, Yankel Fijalkow.  
**Sociologie de Marx (La)**, n° 173, Jean-Pierre Durand.  
**Sociologie de Norbert Elias (La)**, n° 233, Nathalie Heinrich.  
**Sociologie de Paris**, n° 400, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot.  
**Sociologie des cadres**, n° 290, Paul Bouffartigue et Charles Gadea.  
**Sociologie des changements sociaux (La)**, n° 440, Alexis Trémoulinas.  
**Sociologie des chômeurs**, n° 173, Didier Demazière.  
**Sociologie des comportements sexuels**, n° 221, Maryse Jaspard.  
**Sociologie des employés**, n° 142, Alain Chenu.  
**Sociologie des entreprises**, n° 210, Christian Thuderoz.  
**Sociologie des mouvements sociaux**, n° 207, Erik Neveu.  
**Sociologie des organisations**, n° 249, Lusin Bagla.  
**Sociologie des pratiques culturelles**, n° 418, Philippe Coulangeon.  
**Sociologie des publics**, n° 366, Jean-Pierre Esquenazi.  
**Sociologie des relations professionnelles**, n° 186, Michel Lallemand.  
**Sociologie des réseaux sociaux**, n° 398, Pierre Mercklé.

**Fonction publique (La)**, n° 189, Luc Rouban.  
**Gouvernance de la mondialisation (La)**, n° 403, Jean-Christophe Graz.  
**Groupes d'intérêt (Les)**, n° 453, Guillaume Courty.  
**Histoire de l'administration**, n° 177, Yves Thomas.  
**Histoire des idées politiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle**, n° 243, Jérôme Grondeux.  
**Histoire des idées socialistes**, n° 223, Noëlline Castagnez.  
**Histoire du Parti communiste français**, n° 269, Yves Santamaria.  
**Introduction à la philosophie politique**, n° 197, Christian Ruby.  
**Introduction au droit**, n° 156, Michèle Bonnechère.  
**Islam (L')**, n° 82, Anne-Marie Delcambre.  
**Justice en France (La)**, n° 116, Dominique Vernier.  
**Nouvelle Constitution européenne (La)**, n° 380, Jacques Ziller.  
**ONG (Les)**, n° 386, Philippe Ryfman.

**Catholiques en France depuis 1815 (Les)**, n° 219, Denis Pelletier.

**Sociologie des syndicats**, n° 304, Dominique Andolfatto et Dominique Labbé.  
**Sociologie du crime (La)**, n° 435, Philippe Robert.  
**Sociologie du droit**, n° 282, Evelyne Séverin.  
**Sociologie du sida**, n° 355, Claude Thiaudière.  
**Sociologie du sport**, n° 164, Jacques Defrance.  
**Sociologie du travail (La)**, n° 257, Sabine Erbès-Seguin.  
**Sociologie économique (La)**, n° 274, Philippe Steiner.  
**Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss**, n° 360, Camille Tarot.  
**Sondages d'opinion (Les)**, n° 38, Hélène Meynaud et Denis Duclos.  
**Syndicalisme enseignant (Le)**, n° 212, Bertrand Geay.  
**Système éducatif (Le)**, n° 131, Maria Vasconcellos.  
**Théories sociologiques de la famille (Les)**, n° 236, Catherine Cicchelli-Pugeault et Vincenzo Cicchelli.  
**Travail et emploi des femmes**, n° 287, Margaret Maruani.  
**Travailleurs sociaux (Les)**, n° 23, Jacques Ion et Bertrand Ravon.  
**Urbanisme (L')**, n° 96, Jean-François Tribillon.  
**Violences contre les femmes (Les)**, n° 424, Maryse Jaspard.

**ONU (L')**, n° 145, Maurice Bertrand.  
**Philosophie de Marx (La)**, n° 124, Etienne Balibar.  
**Politique de la famille (La)**, n° 352, Jacques Commaille, Pierre Strobel et Michel Villac.  
**Postcommunisme en Europe (Le)**, n° 266, François Bafoil.  
**Régime politique de la V<sup>e</sup> République (Le)**, n° 253, Bastien François.  
**Régimes politiques (Les)**, n° 244, Arlette Heymann-Doat.  
**Sociologie historique du politique**, n° 209, Yves Déloye.  
**Sociologie des relations internationales**, n° 335, Guillaume Devin.  
**Sociologie de la vie politique française**, n° 402, Michel Offerlé.  
**Sociologie du phénomène Le Pen**, n° 428, Jacques Le Bohec.  
**Syndicalisme en France depuis 1945 (Le)**, n° 143, René Mouriaux.  
**Théories de la république (Les)**, n° 399, Serge Audier.  
**Union européenne (L')**, n° 170, Jacques Leonard et Christian Hen.

**Chronologie de la France au XX<sup>e</sup> siècle**, n° 286, Catherine Fhima.

## État et les cultes (L').

1789-1905, 2005, n° 434,  
Jacqueline Lalouette.

## Franc-maçonneries (Les), n° 397,

Sébastien Galceran.

## Front populaire (Le), n° 342,

Frédéric Monier.

## Guerre froide (La), n° 351,

Stanislas Jeannesson.

## Harkis (Les), n° 442, Tom Charbit.

## Histoire de l'Algérie coloniale,

1830-1954, n° 102,

Benjamin Stora.

## Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance,

1. 1962-1988, n° 316,

Benjamin Stora.

## Histoire de l'immigration, n° 327,

Marie-Claude Blanc-Chaléard.

## Histoire de l'URSS, n° 150,

Sabine Dullin.

## Histoire de la guerre d'Algérie,

1954-1962, n° 115,

Benjamin Stora.

## GESTION

### Analyse financière de l'entreprise (L'), n° 153, Bernard Colasse.

### Audit (L'), n° 383,

Stéphanie Thiéry-Dubuisson.

### Calcul des coûts dans les organisations (Le), n° 181,

Pierre Mévellec.

### Capital-risque (Le), n° 445,

Emmanuelle Dubocage et

Dorothee Rivaud-Danet.

### Comptabilité anglo-saxonne (La),

n° 201, Peter Walton.

### Comptabilité en perspective (La),

n° 119, Michel Capron.

### Contrôle budgétaire (Le), n° 340,

Nicolas Berland.

### Contrôle de gestion (Le), n° 227,

Alain Burlaud et

Claude J. Simon.

### Éthique dans les entreprises (L'),

n° 263, Samuel Mercier.

## CULTURE-COMMUNICATION

### Argumentation dans la communication (L'), n° 204,

Philippe Breton.

### Bibliothèques (Les), n° 247,

Anne-Marie Bertrand.

### Culture de masse en France (La) :

1. 1860-1930, n° 323,

Dominique Kalifa.

### Diversité culturelle et mondialisation, n° 411,

Armand Mattelart.

### Économie de la presse, n° 283,

Patrick Lefloch

et Nathalie Sonnac.

### Histoire sociale du cinéma français, n° 305, Yann Darré.

### Histoire de la société de l'information, n° 312,

Armand Mattelart.

### Histoire des théories de l'argumentation, n° 292,

Philippe Breton

et Gilles Gauthier.

### Histoire de la Turquie contemporaine, n° 387,

Hamit Bozarslan.

### Histoire des États-Unis depuis 1945 (L'), n° 104, Jacques Portes.

### Histoire du Maroc depuis l'indépendance, n° 346,

Pierre Vermeren.

### Histoire du parti socialiste, n° 222,

Jacques Kergoat.

### Histoire du radicalisme, n° 139,

Gérard Baal.

### Histoire en France (L'), n° 84,

Collectif.

### Histoire politique de la III<sup>e</sup> République, n° 272,

Gilles Candar.

### Histoire politique de la IV<sup>e</sup> République, n° 299,

Éric Duhamel.

### Introduction à la socio-histoire,

n° 437, Gérard Noiriel.

### Gestion des ressources humaines (La), n° 415, Anne Dietrich

et Frédérique Pigeyre.

### Gestion prévisionnelle des ressources humaines (La),

n° 446, Patrick Gilbert.

### Gouvernance de l'entreprise (La),

n° 358, Roland Perez.

### Introduction à la comptabilité d'entreprise, n° 191,

Michel Capron

et Michèle Lacombe-Saboly.

### Management de la qualité (Le),

n° 315, Michel Weill.

### Management de projet (Le),

n° 377, Gilles Garel.

### Management international (Le),

n° 237, Isabelle Huault.

### Normes comptables internationales (Les), n° 457,

Christelle Richard.

### Outils de la décision stratégique (Les) :

### 1 : Avant 1980, n° 162,

2 : Depuis 1980, n° 163,

José Allouche

et Géraldine Schmidt.

### Méthodologie de l'investissement dans l'entreprise, n° 123,

Daniel Fixari.

### Modèle japonais de gestion (Le),

n° 121, Annick Bourguignon.

### Politique financière de l'entreprise (La), n° 183, Christian Piarrot.

### Sociologie du conseil en management, n° 368,

Michel Villette.

### Stratégies des ressources humaines (Les), n° 137,

Bernard Gazier.

### Théorie de la décision (La),

n° 120, Robert Kast.

### Toyotisme (Le), n° 254,

Koichi Shimizu.

### Presse des jeunes (La), n° 334,

Jean-Marie Charon.

### Presse magazine (La), n° 264,

Jean-Marie Charon.

### Presse quotidienne (La), n° 188,

Jean-Marie Charon.

### Programmes audiovisuels (Les),

n° 420, Benoît Danard

et Remy Le Champion.

### Psychoanalyse (La), n° 168,

Catherine Desprats-Péguignot.

### Révolution numérique et industries culturelles, n° 408,

Alain Le Diberder

et Philippe Chantepie.

### Sociologie du journalisme, n° 313,

Erik Neveu.

### Télévision (La), n° 405,

Régine Chaniac

et Jean-Pierre Jézéquel.

### Tests d'intelligence (Les), n° 229,

Michel Huteau

et Jacques Lautrey.

## Classiques

R E P È R E S

**La formation du couple.** *Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Michel Bozon et François Héran.

**Un sociologue à l'usine**, Donald Roy.

## Dictionnaires

R E P È R E S

**Dictionnaire de gestion**, Elie Cohen.

**Dictionnaire d'analyse économique**, *microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux, etc.*, Bernard Guerrien.

## Guides

R E P È R E S

**L'art de la thèse.** *Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre*

*travail universitaire à l'ère du Net*, Michel Beaud.

**Comment se fait l'histoire.**

*Pratiques et enjeux*, François Cadiou, Clarisse Coulomb, Anne Lémone et Yves Santamaria.

**La comparaison dans les sciences sociales.** *Pratiques et méthodes*, Cécile Vigour.

**Les ficelles du métier.** *Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Howard S. Becker.

**Guide de l'enquête de terrain**, Stéphane Beaud et Florence Weber.

**Guide des méthodes de l'archéologie**, Jean-Paul Demoule, François Giligny, Anne Lehoërf et Alain Schnapp.

**Guide du stage en entreprise**, Michel Vilette.

**Manuel de journalisme.** *Écrire pour le journal*, Yves Agnès.

**Voir, comprendre, analyser les images**, Laurent Gervereau.

## Manuels

R E P È R E S

**Comprendre le monde.**

*Une introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Immanuel Wallerstein.

**Analyse macroéconomique 1.**

**Analyse macroéconomique 2.** 17 auteurs sous la direction de Jean-Olivier Hairault.

**L'explosion de la communication.**

*Introduction aux théories et aux pratiques de la communication*, Philippe Breton et Serge Proulx.

**Une histoire de la comptabilité nationale**, André Vanoli.

**Histoire de la psychologie en France. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles**, J. Carroy, A. Ohayon et R. Plas.

**La mondialisation de l'économie.** *Genèse et problèmes*, Jacques Adda.



---

Composition Facompo, Lisieux (Calvados)  
Dépôt légal : mai 2006